



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

**PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
(PSEF)
2012-2021**

Version finale

Février 2013

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES	8
CLARIFICATION DES CONCEPTS	9
AVANT-PROPOS	14
INTRODUCTION	15
1 CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS	17
1.1 CONTEXTE POLITIQUE.....	17
1.2 CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE.....	18
1.3 CONTEXTE SOCIOCULTUREL.....	19
1.4 CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE.....	20
2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	25
2.1 PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	25
2.2 ANALYSE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION.....	33
2.3 ATOUTS, OPPORTUNITE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	51
2.4 ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR.....	53
3 VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	56
3.1 VISION DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	56
3.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	56
4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	57
CHOIX STRATEGIQUE 1 : ACCROISSEMENT DE L'OFFRE D'EDUCATION ET DE FORMATION	57
CHOIX STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES APPRENTISSAGES ET DES ACQUISITIONS.....	57
CHOIX STRATEGIQUE 3 : ACCELERATION DE L'ALPHABETISATION ET INTENSIFICATION DE L'ENF DE LA PETITE ENFANCE, DES ADOLESCENTS, DES JEUNES ET DES ADULTES.....	57
CHOIX STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DU PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF	57
5 OBJECTIFS	57
6 PROGRAMMES	60
6.1 PROGRAMME N°1 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION FORMELLE ET A LA FORMATION	60
6.2 PROGRAMME N°2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE ET DE LA FORMATION	68
6.3 PROGRAMME N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE (ENF)	75
6.4 PROGRAMME N°4 : PILOTAGE ET GESTION DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	83
7 COUTS ET FINANCEMENT DU PSEF	88
7.1 LE COUT DU PSEF A PARTIR DU MODELE DE SIMULATION FINANCIERE UNIFIE.....	88
7.2 LE FINANCEMENT DU PSEF	88
8 MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI EVALUATION	89
8.1 LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	89
8.2 MÉCANISME DE SUIVI.....	89
8.3 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	89

9	RISQUES	90
9.1	LE FINANCEMENT DU PSEF	90
9.2	LES CRISES EXTERNES.....	90
9.3	LES FAIBLES CAPACITÉS DE L'ÉCONOMIE À GÉNÉRER DES EMPLOIS	91
9.4	LA PAUVRETÉ.....	91
9.5	LA FAIBLE ADHÉSION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS.....	91
9.6	LE RISQUE LIÉ À LA FAIBLE CAPACITÉ DES ACTEURS À METTRE EN ŒUVRE LES RÉFORMES	91
	CONCLUSION	92
	TABLEAU DES DEPENSES COURANTES ET D'INVESTISSEMENTS DE L'ÉDUCATION DE 2012 A 2021	93
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	94
	ANNEXE : CADRE LOGIQUE	98
	PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ÉDUCATION FORMELLE ET DE LA FORMATION	98
	PROGRAMME 2: AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ÉDUCATION FORMELLE	105
	PROGRAMME 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE	110
	PROGRAMME 4 : PILOTAGE ET GESTION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION.....	116

Liste des acronymes

3E	:	Espace d'Eveil et d'Education
A3F	:	Apprentissage du Français Fondamental Fonctionnel
ADEA	:	Association pour le développement de l'Education en Afrique
AEP	:	Assainissement Eau Potable
AFI-D	:	Alphabétisation, Formation Intensive pour le Développement
AFP 2	:	Année de Formation Professionnelle niveau 2
AI	:	Alphabétisation Initiale
AME	:	Association des Mères Educatrices
AMT	:	Alphabétisation en Milieu de Travail
AN	:	Assemblée Nationale
ANPE	:	Agence Nationale pour l'Emploi
AP	:	Année Préparatoire
APC	:	Approche par Compétences
APE	:	Association des Parents d'Elèves
ARCIE-B	:	Action de Renforcement des Capacités Identifiées et Evaluées-Bobo Dioulasso
ATOS	:	Agents techniques administratifs ouvriers et de soutien
BAC Pro.	:	Baccalauréat Professionnel
BEP	:	Brevet d'Etudes Professionnelles
BEPC	:	Brevet d'Études du Premier Cycle
Btn	:	Baccalauréat Technologique
CAB	:	Centre d'Alphabétisation de Base
CAP	:	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAST	:	Compte d'Affectation Spécial du Trésor
CAST/FSDEB	:	Compte d'Affectation Spéciale du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Education de Base
CBN	:	Centre Bana Nuara
CCRP	:	Cadre de Concertation pour les Réformes Politiques
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	:	Cours Elémentaire
CE1	:	Cours Elémentaire 1 ^{ère} Année
CE2	:	Cours Elémentaire 2 ^{ème} Année
CEB	:	Circonscription d'Education de Base
CEBNF	:	Centre d'Education de Base Non Formelle
CEBNF/TRADE	:	Centre d'éducation de base non formelle de TRADE
CEDEB	:	Complexes Educatifs à Dix ans d'Education de Base
CEEP	:	Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire
CEFPO	:	Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CEP	:	Certificat d'Etude Primaire
CFPR-Z	:	Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré
CM1	:	Cours Moyen 1 ^{ère} Année
CM2	:	Cours Moyen 2 ^{ème} Année
CNP/PDSEB	:	Comité National de Pilotage du PDSEB
COGES	:	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires

CP	:	Cours préparatoire
CP1	:	Cours Préparatoire 1ère Année
CP2	:	Cours Préparatoire 2 ^{ème} Année
CPAF	:	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CPI	:	Conseiller Pédagogique Itinérant
CPU	:	Centres de Pédagogie universitaire
CREPA	:	Centre Régional pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CST	:	Culture Scientifique et Technique
CST/EAFP	:	Commission Sectorielle et Thématique/Education, Alphabétisation et Formation Professionnelle
CTIS	:	Classe Transitoire d'Inclusion Scolaire
DAF	:	Direction de l'Administration et des Finances
DEP	:	Direction des Études et de la planification Développement durable
DGAENF	:	Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DGEB	:	Direction Générale de l'Enseignement de Base
DGRIEF	:	Direction Générale de la Recherche, des Innovations Educatives et de la Formation
DMP	:	Direction des Marchés Publics
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
DRINA	:	Direction de la Recherche des innovations en Education Non Formelle et en Alphabétisation
EA	:	École authentique
EAA	:	Eau Assainissement en Afrique
EB	:	Education Bilingue
ECOM	:	École Communautaire
EECE	:	Espace d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (Bisongo)
EFTP	:	Enseignement et Formation, Techniques et Professionnels
EJE	:	Éducateur de Jeunes Enfants
ENAM	:	École Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENAREF	:	École Nationale des Régies Financières
ENEP	:	École Nationale des Enseignants du Primaire
ENF	:	Éducation Non Formelle
ENS/UK	:	Ecole Normale Supérieure/Université de Koudougou
EPT	:	Éducation pour Tous
EQAmE	:	Ecole de Qualité Amie des Enfants
ESG	:	Enseignement Secondaire Général
ESSRS	:	Enseignements Secondaire, Supérieur et Recherche Scientifique
ESTP	:	Enseignement Secondaire Techniques et Professionnels
ESU	:	Education en Situation d'Urgence
ETP	:	Enseignement Technique et Professionnel
F CFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAFPA	:	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FCB	:	Formation Complémentaire de Base
FEIPA	:	Foyer d'Education et d'Innovation Pédagogique pour Adolescents

FOAD	:	Formation Ouverte à Distance
FONAENF	:	Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle
FP	:	Formation Professionnelle
FPPP	:	Formation Professionnelle Post-primaire
FTI	:	Fast Track Initiative
FTS	:	Formation Technique Spécifique
GAP	:	Groupes d'Animation pédagogique
IAP	:	Instrument Automatisé de Prévisions
IBAM	:	Institut Burkinabè des Arts et Métiers
IDH	:	Indice de Développement Humain
IDS	:	Institut des Sciences
IEPD	:	Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré
IMOA/EPT	:	Initiative de Mise en œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous
INAFEEB	:	Institut National de Formation des Enseignants de l'Education de Base
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
JO	:	Journal Officiel
LMD	:	Licence Master Doctorat
LOE	:	Loi d'Orientation de l'Education
MASSN	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS	:	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MEBA	:	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEJE	:	Moniteur d'Education des Jeunes Enfants
MENA	:	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	:	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MJFPE	:	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
OCDE	:	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OCECOS	:	Office Central des Examens et Concours du Secondaire
OEV	:	Orphelins et autres enfants vulnérables
OLD	:	Open Distance Learning
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OS	:	Objectif Spécifique
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAGEDD	:	Programme d'Action du Gouvernement pour l'Emergence et le
PAO	:	Publication Assistée par Ordinateur
PASEC	:	Programme d'Analyse du Système Educatif de la CONFEMEN
PDDEB	:	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PDSEB	:	Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
PEQ	:	Projet Ecole de Qualité
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PN-EFTP	:	Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et
PN-ESSRS	:	Politique Nationale des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la
PNG	:	Politique Nationale Genre

PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PRONAA	:	Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation
PSEF	:	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PSRC	:	Plan Stratégique de Renforcement des Capacités
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PV-VIH/SIDA	:	Personne vivant avec le VIH/SIDA
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base sur le Bien-être
REFLECT	:	REgenerated Freirian Litteracy trough Empowering Community Technics
RESEN	:	Rapport d'État du Système Éducatif National
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SG	:	Secrétariat Général
SHS	:	Sciences Humaines et Sociales
SIDA	:	Syndrome Immunodéficience Acquis
SNAEF	:	Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education des Filles
SND	:	Service National de Développement
SN-DIPE	:	Stratégie Nationale pour le Développement Intégré de la Petite Enfance
SPC	:	Sous Projets Communautaires
SVT	:	Sciences de la Vie et de la Terre
TAAM	:	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
TACH	:	Taux d'Achèvement
TAMA	:	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TAP	:	Taux d'Achèvement au Primaire
TBA	:	Taux Brut d'Admission
TBE	:	Tableau de Bord de l'Education
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
TNS	:	Taux Net de Scolarisation
TOD	:	Textes d'orientation sur la décentralisation
UEMOA	:	Union Economique Ouest Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	:	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
UPB	:	Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso
VIH	:	Virus d'Immunodéficience Humaine
WSA	:	Water Sanitation in Africa

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Evolution de la structure par groupes d'âge	18
Tableau 1-2: Population totale et population scolarisable par région en 2006, 2012, 2015 et 2020.....	19
Tableau 1-3 : Evolution du PIB de 2006 à 2012.....	20
Tableau 1-4 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (en milliards de francs CFA).....	20
Tableau 1-5 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (courant et constant).....	21
Tableau 1-6 : Évolution des postes de dépenses totales exécutées (en milliards de FCFA).	22
Tableau 1-7 : Evolution de la part du budget de l'éducation dans le budget national	23
Tableau 1-8 : Evolution du budget alloué à l'éducation (2005 à 2010) en millions de F CFA	23
Tableau 2-1: Répartition des structures et des effectifs par statut	33
Tableau 2-2: Evolution des effectifs du post-primaire	35
Tableau 2-3 : Evolution des effectifs du secondaire.....	35
Tableau 2-4 : Evolution des effectifs du supérieur.....	37
Tableau 2-5 : Moyennes, sur 100 des résultats des élèves en : français, maths, SVT, histoire géographie	42
Tableau 2-6 : Proportion des redoublants dans l'enseignement supérieur en 2010/2011	44
Tableau 2-7 : Répartition (en %) des étudiants par domaine d'études en 2007 et 2008	46
Tableau 2-8 : Répartition des travailleurs par branches d'activités en 2003, 2005 et 2007 (en %).....	46
Tableau 2-9 : Taux de chômage chez les 25-34 ans par niveau d'éducation, année 2007	46
Tableau 2-10: Evolution effectif alphabétisation 2003 à 2010	50
Tableau 7-1: Prévision des coûts du PSEF 2012-2021 par niveau éducatif.....	88

Liste des graphiques

Graphique 2-1 : Evolution du taux brut de préscolarisation	34
Graphique 2-2: Evolution du taux brut de scolarisation au post-primaire	36
Graphique 2-3 : Evolution du taux brut de scolarisation du secondaire.....	36
Graphique 2-4: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.....	37
Graphique 2-5 : Le profil de scolarisation longitudinal	40
Graphique 2-6 : Niveau de revenu et niveau de scolarité.....	45
Graphique 2-7 : Taux de préscolarisation selon le genre.....	47
Graphique 2-8 : Répartition des structures préscolaires par région.....	48

CLARIFICATION DES CONCEPTS

Alphabétisation : ensemble des activités éducatives et de formation destiné à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

Centre d'alphabétisation de base : centre d'alphabétisation destiné à la formation des adolescents permettant de les préparer à intégrer un centre de métier.

Chaire universitaire : place dont le titulaire est un professeur (Pr.) dans une université pour l'enseignement d'une discipline faisant l'objet d'un cours, ayant spécialement pour but de promouvoir la discipline qu'elle concerne.

Continuum : Le continuum loin d'être une simple juxtaposition des différents niveaux d'éducation avec une perpétuation des habitudes antérieures, est plutôt une consolidation des acquis des différents niveaux d'éducation complétée par des réformes porteuses, qui assureront une meilleure continuité éducative et une amélioration conséquente de la qualité des enseignements et des apprentissages.

Education de base : selon la Loi d'orientation de l'Education (2007), article 02, elle est : « l'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre et d'interagir avec son environnement, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle. »

Education des adultes : « l'expression « éducation des adultes » désigne l'ensemble des processus organisés d'éducation, quels qu'en soient le contenu, le niveau et la méthode, qu'ils soient formels ou non formels, qu'ils prolongent ou remplacent l'éducation initiale dispensée dans les établissements scolaires et universitaires et sous forme d'apprentissage professionnel, grâce auxquels des personnes considérées comme adultes par la société dont elles font partie, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances, améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou leur donnent une nouvelle orientation, et font évoluer leurs attitudes ou leur comportement dans la double perspective d'un épanouissement intégral de l'homme et d'une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant ; l'éducation des adultes ne peut toutefois être seulement considérée en elle-même ; il s'agit d'un sous ensemble intégré dans un projet global d'Éducation permanente ». (Extrait de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, UNESCO, 1976, p. 2)

Education et apprentissage permanents : « l'expression 'éducation permanente' désigne, , un projet global qui vise aussi bien à restructurer le système éducatif existant qu'à développer toutes les possibilités formatives en dehors du système éducatif ; dans un tel projet, l'homme est agent de sa propre éducation par l'interaction permanente entre ses actions et sa réflexion ; l'éducation, loin de se limiter à la période de scolarité, doit s'élargir aux dimensions de l'existence vécue, s'étendre à toutes les compétences et à tous les domaines du savoir, pouvoir s'acquérir par des moyens divers

et favoriser toutes les formes de développement de la personnalité ; les processus éducatifs dans lesquels sont engagés, au cours de leur vie, sous quelque forme que ce soit, les enfants, les jeunes et les adultes de tous âges, doivent être considérés comme un tout ». (Extrait de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, UNESCO, 1976, p. 2)

Education formelle : l'ensemble des activités éducatives se déroulant dans un cadre scolaire, universitaire ou de formation professionnelle formelle.

Education inclusive : selon la note sur l'EPT, c'est ce type d'éducation qui est basée sur le principe que tous les enfants quel que soit leur degré de handicap doivent avoir l'opportunité d'apprendre et que les enfants apprennent mieux quand ils apprennent ensemble. « C'est un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants. » (Principes directeurs pour l'Inclusion, UNESCO, p.14, 2005)

Education informelle : toute forme d'éducation non structurée et concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale.

Education non formelle : toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend, en plus de l'alphabétisation et le développement de l'environnement lettré des apprenants, les différents types et modes d'acquisition de connaissances et de compétences ne relevant pas du système scolaire classique, mais organisés de manière plus flexible aux fins de s'adapter à l'environnement social et économique dans un processus d'éducation spécifique.

Education ou encadrement de la petite enfance : l'ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de zéro à six ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et de contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation de la prime enfance (zéro à 3 ans) et l'éducation préscolaire (3 à 6 ans). L'encadrement et l'éveil des enfants de 0 à 3 ans sont principalement assurés dans les crèches¹, les pouponnières², les haltes garderies, les familles et les orphelinats³. Les crèches sont des structures essentiellement privées à but lucratif tandis que les orphelinats sont gérés par les œuvres de charité. Les enfants de 3 à 6 ans sont encadrés dans les centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP), les espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE)/Bisongo, les haltes garderies et les espaces d'éveil éducatif (3 E).

¹ C'est un établissement équipé pour accueillir, dans la journée des enfants bien portants de trois mois à trois ans.

² C'est un établissement équipé pour accueillir, de jour et de nuit, des enfants de moins de trois ans qui ne peuvent rester au sein de leur famille pour diverses raisons.

³ C'est un établissement équipé pour accueillir des orphelins.

Education Pour Tous : Le concept d'éducation pour tous (E.P.T.) définit un menu commun de base en éducation sans que cela n'implique nécessairement une poursuite généralisée des études les plus longues. Le Burkina Faso a souscrit aux six objectifs de l'EPT retenus au forum de Dakar en 2000.

Education Primaire Universelle : Atteinte d'un taux d'achèvement du Primaire de 100%.

Education spécialisée : l'ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes de handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociales.

Enseignement de base : Il s'agit de l'enseignement primaire et post-primaire obligatoire pour tous les enfants Burkinabè de 06 à 16 ans.

Enseignement et Formation Techniques et Professionnels (EFTP) : conformément à l'article 27 de la loi d'orientation de l'éducation, l'EFTP comprend les composantes ci-après : i) l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels ; ii) l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs ; iii) les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics ; iv) les formations de caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle et les centres d'apprentissage publics et privés ; v) la formation continue des travailleurs. Ainsi, pour la Politique Nationale, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socioéconomiques.

Enseignement post-primaire : le niveau d'enseignement formel d'une durée de trois (3) ans ou quatre (4) ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il est destiné aux sortants de l'enseignement primaire et constitue le second palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin d'enseignement de base

Enseignement primaire : le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de six (6) ans, et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est destiné aux enfants âgés de six (6) ans au moins et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle ;

Enseignement secondaire : l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale varie de deux (2) à trois (3) ans. Il comporte un cycle unique et vise à assurer aux sortants de l'enseignement de base un enseignement général, technique ou professionnel.

Enseignement supérieur : il vise essentiellement à préparer aux études universitaires. D'une durée de trois ans, il est sanctionné par le baccalauréat de l'enseignement secondaire général.

Enseignement technique et professionnel : L'enseignement technique et professionnel se définit globalement comme une formation organisée en vue de préparer les jeunes à l'exercice ou au choix d'un métier ou d'une filière de formation.

Équité : Dans le domaine de l'éducation, la notion d'équité renvoie à une répartition juste et équitable des services éducatifs donnant ainsi la chance à tous les individus ou groupes d'individus d'accéder à un niveau déterminé du système éducatif dans des conditions équivalentes d'apprentissage, de réussite et d'accessibilité au marché de l'emploi ou du travail.

Formation ouverte et/ou à distance, (ODL - *Open Distance Learning* pour les anglophones) désigne les processus de formation initiale ou continue, individuels ou collectifs, se faisant à distance. La notion de *distance* évoque l'éloignement géographique entre les participants à la formation : formateurs et apprenants. La formation est accessible où que l'on se trouve, en présence des autres participants ou pas. Le terme "ouvert" peut recouvrir plusieurs sens. Tout d'abord, une formation "ouverte" se caractérise par sa flexibilité. L'apprenant peut gérer, et ce de manière tout à fait autonome, le temps consacré à son apprentissage et peut choisir d'entrer ou de sortir librement d'un dispositif : il est considéré dans sa dimension individuelle (sa disponibilité, son mode de vie, ses contraintes professionnelles et familiales, sa localisation géographique etc). En outre, une formation est "ouverte" dans la mesure où elle est facilement accessible matériellement. Enfin, la formation "ouverte" se veut accessible au plus grand nombre, et à toute personne souhaitant suivre une formation (pas de pré-requis de diplôme). Ces formations utilisent de plus en plus les outils numériques et les moyens de l'Internet. Le tutorat, l'apprentissage et des séances de cours traditionnels en salle peuvent y être associés. Il existe des tutorats à distance.

Formation professionnelle : ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, de qualification et d'aptitudes nécessaires pour exercer une profession ou une fonction avec compétence et efficacité.

Genre : Le genre se réfère aux relations sociales entre les hommes et les femmes et aux différences structurelles qui les caractérisent en terme de rôle, de statut, fonction socialement attribués et culturellement justifiés, et qui évolue dans le temps et dans l'espace. Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable.

Indice de parité selon le sexe : Rapport entre un taux féminin et un taux masculin. Exemple : indice de parité selon le sexe à la scolarisation = TBS féminin sur TBS masculin

Mobilisation sociale : se confond à la participation communautaire définie par le Système des Nations Unies comme : « La création d'occasions qui permettent à tous les membres de la communauté et à la société civile en général de contribuer activement, d'influencer le processus de développement ainsi que le partage équitable des bénéfices du développement ». C'est faire avec et pour les gens à l'opposé de ce qui est fait pour les gens par d'autres. Dans le domaine spécifique de l'éducation, la mobilisation sociale s'entend comme un processus itératif de communication en vue de susciter un engagement individuel et collectif pour la cause de l'éducation.

Parité : La parité dans l'éducation signifie généralement que les personnes des deux sexes sont présentes dans le système éducatif en nombre égal. La parité n'est pas un but en soi, mais une des étapes vers l'égalité de genre dans l'éducation. Pour atteindre l'égalité dans l'éducation, il ne suffit

pas d'arriver à 50-50 mais aussi s'assurer que les filles et les garçons ont les mêmes chances d'accéder et de réussir à l'école et, plus tard leur vie.

Qualité de l'éducation : Selon le Rapport mondial de suivi de l'EPT, 2005, « *La qualité est ce qui détermine combien les enfants apprennent et s'ils apprennent bien, et la mesure dans laquelle leur éducation se traduit par un ensemble de bénéfices personnels, sociaux et développementaux* »⁴. Deux principes caractérisent cette définition : (i) le développement cognitif des apprenants ; (ii) la promotion des valeurs, des attitudes liées à une bonne citoyenneté et la mise en place de conditions propices au développement créatif et affectif.

Résorption des disparités : La résorption des disparités dans l'éducation est l'atténuation progressive des iniquités de genres et des inégalités géographiques en termes d'accès et de qualité.

Taux Brut d'Admission (TBA) : Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année et le nombre d'enfants ayant l'âge légal d'admission au cycle.

Taux Brut de Scolarisation (TBS) : Rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation (tranche d'âge de 6-11 ans pour le primaire et 12-15 ans pour le post-primaire).

Taux d'Achèvement d'un cycle : Rapport entre les élèves nouvellement admis au dernier niveau du cycle et la population totale ayant l'âge légal d'être scolarisé à ce niveau. Exemple : le taux d'achèvement au primaire = nombre d'élèves nouvellement admis au CM2 sur la population de 11 ans.

Taux d'alphabétisation : Proportion de la population de 15 ans et plus qui savent lire et écrire dans une langue quelconque (y compris les langues nationales). L'enregistrement est déclaratif.

Taux de survie : Nombre d'élèves/apprenants d'une cohorte qui atteint un niveau avec ou sans redoublement sur le nombre total initial de la cohorte.

Taux Net de Scolarisation (TNS) : Rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés ayant l'âge légal de scolarisation et le nombre total d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation d'un cycle éducatif.

⁴ Rapport Mondial de suivi de l'EPT, 2005, page 4.

AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso a accédé à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux de scolarisation d'environ 6% au primaire. Depuis lors, les autorités ont pris à cœur les questions éducatives. Ainsi, les différentes politiques engagées dans le secteur ont permis d'améliorer les principaux indicateurs de l'éducation. Cependant, des disparités demeurent entre les différents niveaux. La nécessité de disposer d'un document de référence pour l'ensemble du système a conduit à l'élaboration du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF).

Le PSEF est un cadre fédérateur en ce sens qu'il prend en compte non seulement les référentiels nationaux que sont : la vision prospective du Burkina Faso 2025 et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), mais aussi les différentes politiques et stratégies sous sectorielles en cours dans nos départements ministériels. Il s'agit essentiellement de : i) la politique nationale de l'Emploi (PNE) ; ii) la politique nationale de l'Enseignement, Formation Techniques et Professionnels (PN-EFTP) ; iii) la politique sous sectorielle des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifiques ; iv) la stratégie nationale pour le développement intégré de la petite enfance (SN-DIPE) ; v) le programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) et vi) le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB).

La mise en œuvre du PSEF permettra au Burkina Faso d'atteindre l'Education Pour Tous (EPT) ainsi que les Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD) à l'horizon 2021.

Il contribuera en outre, au développement de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation formelle et non formelle et affirmera la cohérence d'ensemble du système éducatif du Burkina Faso.

Par ailleurs, le Gouvernement étant plus que jamais guidé par la quête permanente de la performance de l'action publique, il mettra la gestion axée sur les résultats au cœur du pilotage de ce document et de ses plans d'actions annuels, instruments d'opérationnalisation.

Tout comme pour son élaboration, les ministères en charge de l'éducation travailleront en étroite collaboration avec les principaux acteurs du secteur en vue de mettre en œuvre ce programme.

Je voudrais au nom de mes collègues et au mien propre remercier l'ensemble des acteurs internes et externes des départements qui se sont investis pour l'élaboration du présent document. Je voudrais également inviter tous les acteurs à renforcer la synergie de leurs actions et à redoubler d'efforts d'ici 2021 afin que « le Burkina Faso dispose d'un système éducatif performant et inclusif ».

INTRODUCTION

L'état du système éducatif fait l'objet d'analyses régulières depuis les réformes successives amorcées au début des années 1960. Le diagnostic posé depuis les Etats Généraux de l'Education (1996) sur la faillite du système éducatif, demeure encore en partie d'actualité dans ses dimensions « accès-qualité-gestion/pilotage », ce qui a du reste justifié la mise en place de la réforme de 2007, qui vise une plus grande cohérence et une meilleure intégration des différents niveaux d'éducation.

L'éducation étant le socle à partir duquel adviendront les changements attendus, le Burkina Faso et ses partenaires ont investi d'importantes ressources dans le capital humain depuis plus de dix ans. Dans un contexte marqué par un croît démographique exceptionnel (3,1% en 2006) avec près de la moitié de la population ayant moins de 15 ans, la formulation d'un programme sectoriel de l'éducation et de la formation constitue un exercice indispensable, si on veut assurer la cohérence et la vision holistique du système.

Le PSEF tire sa source des principaux référentiels de développement du pays et se veut le cadre d'opérationnalisation de la SCADD. Il s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD, à savoir la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale et plus précisément les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et le domaine de la promotion de la protection sociale.

Le présent programme sectoriel Education/Formation a été élaboré de façon participative et dans une démarche de planification stratégique. Il constitue le référentiel de planification, de suivi et d'évaluation des programmes et actions entrepris au niveau national dans le secteur de l'éducation. Il est le cadre d'orientation de l'action du Gouvernement dans le secteur éducatif pour les dix prochaines années (2012-2021), en contribuant efficacement à la consolidation du capital humain.

Le PSEF a été élaboré à partir du PDSEB, de la politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique qui ont connu une large participation des acteurs depuis leur élaboration jusqu'à leur adoption en conseil des Ministres.

En effet, l'élaboration du PDSEB est partie de la note de cadrage, laquelle a été élaborée de manière conjointe et participative avec l'ensemble des partenaires de l'éducation de base (préscolaire, primaire, post primaire, éducation non formelle et formation professionnelle) puis adoptée par le Gouvernement en fin 2010.

Sur la base d'un canevas consensuel, un premier *draft* du document du plan a été produit et soumis à un atelier technique regroupant l'ensemble des acteurs du 24 au 27 mai 2011 à Bobo Dioulasso. A l'issue de cet atelier, l'ensemble des amendements a été pris en compte avant la reprise du document suivant le format recommandé par le guide d'élaboration des politiques et programmes de développement au Burkina Faso, lequel intègre le canevas du budget programme.

Des rencontres techniques avec le comité technique, les partenaires techniques et financiers, les consultations régionales dans les cinq bassins des ENEP, la saisine du conseil national de l'éducation, l'examen du projet de document par le conseil de cabinet présidé par le Premier Ministre ont été autant d'étapes et de temps forts qui ont alimenté le processus de rédaction du PDSEB qui a également bénéficié de l'appui technique d'un groupe de travail chargé d'élaborer le modèle de simulation y relatif.

Tout comme le PDSEB, la politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique a connu une participation de l'ensemble des acteurs concernés et a été validé au cours d'un atelier national les 5 et 6 novembre 2009. Son adoption par le Gouvernement a été effective le 4 août 2010.

Le dispositif d'élaboration du PSEF a prévu un comité de pilotage composé des Ministres en charge de l'éducation assistés de leurs Conseillers techniques, leurs Secrétaires généraux et Directeurs des études et de la planification, du Chef de file des PTF et l'entité de supervision des ressources PME. En plus dudit comité, une équipe technique chargée de la rédaction a été mise en place.

Cette équipe technique composée de cadres des ministères en charge de l'éducation et du Ministère de l'économie et des finances, a procédé à l'élaboration conjointe du premier *draft* suivant une démarche de planification stratégique. Ce *draft* a été validé le 1^{er} février 2013 au cours d'un cadre partenarial extraordinaire regroupant la société civile, les PTF, les acteurs des structures centrales des ministères en charge de l'éducation ainsi que les représentants des ministères partenaires.

Le PSEF a également été validé par le comité de pilotage qui maintenant constitue le cadre d'orientation de l'action du Gouvernement dans le secteur éducatif pour les dix prochaines années, en vue de contribuer efficacement à la consolidation du capital humain.

L'ensemble des observations et amendements issus du cadre partenarial et du comité de pilotage ont été conjointement intégrés dans la version finale du document du PSEF.

Le document de programme sectoriel de l'éducation et de la formation 2012-2021 comporte neuf (9) grandes parties qui sont : (i) *contexte politique et socio-économique du pays* ; (ii) *diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation* ; (iii) *vision et principes directeurs du secteur de l'éducation et de la formation* ; (iv) *orientations stratégiques* ; (v) *objectifs* ; (vi) *programmes* ; (vii) *coûts et financement du PSEF* ; (viii) *mise en œuvre et mécanismes de suivi évaluation* et (ix) *risques*.

1 CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

Le Burkina Faso est un pays enclavé, situé en Afrique de l'ouest dans la zone soudano-sahélienne avec une superficie de 274 200 km². C'est un pays essentiellement agricole et tributaire d'une pluviométrie capricieuse qui influence fortement la situation économique des populations. Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010, révèlent que 43,9% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 108.454 FCFA contre 46,4% en 2003 correspondant à un seuil de 82.672 FCFA par adulte et par an.

Dans un tel contexte, la réalisation des objectifs assignés au système éducatif en cours de réforme depuis 2007, ne dépend pas uniquement de la seule dynamique interne du secteur de l'éducation, mais aussi de facteurs politiques, socioculturels, démographiques, sanitaires et économiques.

1.1 Contexte politique

Le Burkina Faso s'est résolument engagé dans un processus démocratique depuis l'adoption de la Constitution en juin 1991, qui consacre le caractère unitaire et décentralisé de l'Etat. Le processus de la décentralisation entamé depuis plusieurs années, a connu un essor particulier en 2006 avec la communalisation intégrale. C'est l'un des enjeux pour dynamiser le développement à la base. Le pays est désormais administrativement divisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont 49 communes urbaines et plus de 8000 villages.

Après la décennie 2000-2010, marquée par la lutte contre la pauvreté à travers le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), le Burkina Faso a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2011-2015) dont l'axe 2 porte sur la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale. L'opérationnalisation de cet objectif stratégique passe par la mise en place d'un système éducatif performant, à travers l'adoption et la mise en œuvre d'instruments juridiques et/ou politiques, aussi bien nationaux qu'internationaux.

Au niveau des engagements internationaux, il s'agit principalement de l'adhésion du Burkina Faso aux objectifs de l'Education Pour Tous (EPT), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et à l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée en faveur de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT).

Sur le plan national, les principaux engagements du Gouvernement qui ont une incidence sur l'éducation sont exprimés dans des documents de référence notamment, la Constitution⁵, la loi d'orientation de l'éducation, la Lettre de politique éducative, la politique nationale de l'emploi (PNE), la politique nationale d'enseignement et de formation, techniques et professionnels (PN-EFTP), la politique sous-sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (ESSRS), le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB), la SCADD, le Programme quinquennal de Son Excellence Monsieur le Président du Faso « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent », le Programme d'Action du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement durable (PAGEDD).

L'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les ménages, les ONG et associations et le secteur privé déploient des efforts considérables pour développer l'éducation dans sa globalité. Cependant, le système éducatif Burkinabè affiche toujours un tableau d'indicateurs qui ne garantit pas pour le moment, l'atteinte de l'éducation primaire universelle à la fin 2015.

⁵ L'article 18 de la Constitution reconnaît l'éducation comme un des droits sociaux et culturels à promouvoir.

1.2 Contexte démographique

En 2006, le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants, dont 51,7% de femmes. Cette population était majoritairement composée de jeunes avec 46,6% ayant moins de 15 ans et 57,2% ayant moins de 20 ans. Cette jeunesse de la population constitue un levier potentiel d'innovations et de progrès à moyen et long termes, à condition que des ressources soient mobilisées pour la protection et la préparation des jeunes à la vie adulte.

La population active du Burkina Faso compte 5 159 630 personnes dont 2 800 618 hommes (54,4%) et 2 359 012 femmes (45,6%), marquant ainsi une supériorité numérique masculine.

La grande majorité de la population burkinabè réside en milieu rural (10 835 295 habitants), soit 77,3 % de la population totale contre 22,7 % en milieu urbain. La répartition géographique de la population présente dans son ensemble des disparités régionales assez marquées.

La dynamique démographique a été marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situait à 3,1% en moyenne par an entre 1996 et 2006, contre 2,4% au cours de la période intercensitaire précédente. Cette évolution a résulté du maintien de la fécondité à un niveau élevé, estimé à 6,2 enfants par femme en fin de vie féconde en 2006, tout comme en 1960, conjugué à une baisse significative de la mortalité à la faveur des progrès enregistrés, notamment dans le domaine sanitaire.

Au rythme de la croissance démographique de 3,1%, le Burkina Faso enregistre en moyenne 500 000 habitants supplémentaires par an. Le pays compterait ainsi, 15 730 977 habitants en 2010, pour atteindre respectivement 18 450 494 habitants en 2015 et plus de 22 millions habitants en 2021⁶. Cette croissance rapide de la population génère une demande sociale élevée et cela annihilerait à terme les efforts fournis pour assurer l'éducation à la grande majorité de la population. Entre 1996 et 2006, la croissance a aussi concerné les différentes tranches de la population scolarisable mais avec des taux plus bas sur la période 2006-2015 soit : 27,1% pour les tranche d'âge de 3-5 ans, 33% pour les 6-11 ans et 45% pour les 12-18 ans. Sur la décennie antérieure (1996-2006), ces taux étaient respectivement de 102%, 112% et 106%.

Tableau 1-1 : Evolution de la structure par groupes d'âge

Années	1996	2006	2015
Tranche 3-5 ans	743 009	1 498 060	1 904 078
• Taux de croissance (%)		102	27,10
Tranche 6-11 ans	1 219 762	2 589 132	3 822 899
• Taux de croissance (%)		112	33
Tranche 12-18 ans	1 077 399	2 216 623	3 675 267
• Taux de croissance (%)		106	45

Source : RGPH 1996, 2006 (INSD) 2015 : Résultats des projections de l'INSD

Avec aujourd'hui une population totale de 16 779 206 d'habitants, répartis sur 13 régions administratives, le Burkina Faso compte une importante population scolarisable répartie à l'intérieur des régions de façon très inégale. En guise d'exemple, les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre et des Hauts- Bassins représentent à elles seules plus des 1/3 de la population scolarisable (33%), alors que les régions des Cascades, du Centre-Sud, du Plateau central et du Sud-Ouest comptent moins de 1/5 (17%) de la population scolarisable en 2012 selon les projections du RGPH 2006. Cette répartition géographique est présentée dans le tableau I-2 ci-dessous.

⁶ INSD. 2008.

Tableau 1-2: Population totale et population scolarisable par région en 2006, 2012, 2015 et 2020

Années	2006				2012*			
	pop	%	3-18	%	pop	%	3-18	%
Boucle du Mouhoun	1 457 217	10,45	919 737	10,45	1 677 018	9,99	768 519	10,19
Cascades	533 140	3,82	336 497	3,82	661 936	3,94	302 316	4,01
Centre	1 547 740	11,10	976 871	11,10	2 231 807	13,30	903 439	11,98
Centre-Est	1 149 672	8,24	725 627	8,24	1 343 079	8,00	613 767	8,14
Centre-Nord	1 221 830	8,76	771 170	8,76	1 416 895	8,44	655 915	8,70
Centre-Ouest	1 201 924	8,62	758 606	8,62	1 387 860	8,27	636 660	8,44
Centre-Sud	648 332	4,65	409 201	4,65	742 378	4,42	330 395	4,38
Est	1 228 254	8,81	775 225	8,81	1 464 366	8,73	689 997	9,15
Haut Bassins	1 432 271	10,27	903 992	10,27	1 776 803	10,59	786 222	10,43
Nord	1 201 210	8,61	758 156	8,61	1 382 111	8,24	640 517	8,49
Plateau central	703 943	5,05	444 301	5,05	807 444	4,81	367 557	4,87
Sahel	633 785	4,55	621 694	7,06	1 158 147	6,90	523 538	6,94
Sud-ouest	985 002	7,06	400 020	4,55	729 362	4,35	321 995	4,27
Total	13 944 320	100	8 801 097	100	16 779 206	100	7 540 837	100

Source : RGPH 2006 (INSD) 2012 : Résultats des projections de l'INSD

Années	2015*				2020*			
	pop	%	3-18	%	pop	%	3-18	%
Boucle du Mouhoun	1 821 059	9,87	839 158	10,07	2 086 333	9,70	952 390	9,90
Cascades	739 497	4,01	339 540	4,07	880 686	4,09	400 394	4,16
Centre	2 532 311	13,72	1 031 134	12,37	3 080 375	14,32	1 238 432	12,88
Centre-Est	1 470 903	7,97	675 717	8,11	1 704 810	7,93	776 691	8,08
Centre-Nord	1 547 565	8,39	720 081	8,64	1 787 082	8,31	824 337	8,57
Centre-Ouest	1 510 975	8,19	696 777	8,36	1 737 197	8,08	794 112	8,26
Centre-Sud	804 709	4,36	360 010	4,32	919 681	4,28	407 889	4,24
Est	1 615 740	8,76	765 310	9,18	1 891 813	8,79	888 669	9,24
Haut Bassins	1 961 204	10,63	872 513	10,47	2 297 496	10,68	1 011 114	10,52
Nord	1 502 527	8,14	700 130	8,40	1 724 065	8,02	796 845	8,29
Plateau central	875 910	4,75	400 809	4,81	1 002 106	4,66	454 704	4,73
Sahel	1 272 545	6,90	578 395	6,94	1 481 543	6,89	667 172	6,94
Sud-ouest	795 549	4,31	353 027	4,24	916 994	4,26	403 066	4,19
Total	18 450 494	100	8 332 601	100	21 510 181	100	9 615 815	100

Source : RGPH 2006 (INSD) 2015, 2020 : Résultats des projections de l'INSD

1.3 Contexte socioculturel

Le contexte socioculturel burkinabè est marqué par la coexistence pacifique d'une soixantaine de groupes ethniques, de communautés d'origine étrangère et de confessions religieuses diverses.

Suivant les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la religion musulmane occupe la première place avec 60,5% de la population résidente. Ensuite vient le catholicisme avec 19,0% de la population, l'animisme occupe la troisième place avec 15,3% de la population et la religion protestante 4,2%. Les autres religions représentent 0,6%.

S'agissant des langues nationales, elles sont les principaux vecteurs de communication au Burkina Faso. En effet, elles sont utilisées par la quasi-totalité de la population résidente (96,8%). Selon le sexe, 96,6% des hommes et 97,1% des femmes utilisent les langues nationales.

Selon les différentes cultures, la perception que l'on a de l'école varie en fonction d'un ensemble d'éléments d'ordre sociologique et culturel. Il existe encore des poches de résistance où le droit à la scolarisation n'est pas pleinement reconnu. Cela est plus préjudiciable à la jeune fille qu'au jeune garçon.

1.4 Contexte macro-économique et budgétaire

L'évolution de l'économie burkinabè au cours de ces sept (07) dernières années a été relativement satisfaisante. En effet, entre 2006 et 2012, le taux de croissance moyen du PIB a été d'environ 5% en termes réels tandis que le taux d'accroissement moyen du PIB par tête d'habitant a augmenté moins fortement compte tenu de la forte croissance démographique (soit 2% entre 2006 et 2012).

Tableau 1-3 : Evolution du PIB de 2006 à 2012

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
PIB (milliards de FCFA)								
Courant	3 056,1	3 237,8	3 739,5	3 941,9	4 371,6	4 807,7	5 421,0	10%
Constant base 1999	2 768,3	2 868,1	3 034,5	3 124,4	3 372,5	3 514,5	3 796,0	5%
Déflateur base 100 1999 (%)	110	113	123	126	130	137	143	
Population totale (milliers)	14 017,3	14 454,2	14 904,7	15 369,2	15 848,2	16 342,2	16 851,6	
PIB/tête (milliers de FCFA)								
Courant	218	224	251	256	276	294	322	7%
Constant base 1999	197	198	204	203	213	215	225	2%

Source : IAP, Septembre 2012

1.4.1 Les recettes ordinaires de l'Etat Burkinabè

En terme nominal, les recettes totales réalisées sont passées de 561,9 milliards de francs CFA en 2006 à 1271,9 milliards de francs CFA en 2012, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 15% sur la période (Tableau 1.4). Les données statistiques disponibles révèlent que la part des dons dans les recettes totales réalisées sur la période 2006–2012 a connu une évolution en dent de scie entre 2006 et 2009 (30,3% en 2006, 32,3% en 2007, 23,3% en 2008 et 30,1% en 2009) et a fortement baissé en 2010 (22,6%) pour augmenter entre 2011 et 2012.

Tableau 1-4 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (en milliards de francs CFA)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
Total recettes et dons	561,9	650,5	630,8	771,5	880,3	1047,2	1271,9	15%
Recettes à prix courants								
Recettes propres	391,9	440,2	483,8	539,1	681,3	793,6	860,6	14%
Recettes fiscales	362,3	405,2	444,7	494,6	565,7	695,6	748,4	13%
Recettes non fiscales	29,0	34,9	39,2	44,5	115,6	98,0	112,3	25%
Recettes en capital	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100%
Recettes à prix constants								
Recettes propres	355,0	389,9	392,6	427,3	525,6	580,1	602,6	9%
Recettes fiscales	328,2	358,9	360,8	392,0	436,4	508,5	524,0	8%
Recettes non fiscales	26,2	30,9	31,8	35,3	89,2	71,6	78,6	20%
Recettes en capital	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100%
Dons	170,0	210,3	146,9	232,4	198,9	253,7	411,3	16%
Dons à l'ajustement	57,6	95,6	88,2	145,5	147,8	180,6	195,8	23%
Dons-projets	112,3	114,7	58,7	86,9	51,1	73,1	215,5	11%
Dons/Totaux (%)	30,3%	32,3%	23,3%	30,1%	22,6%	24,2%	32,3%	1%
Recettes propres/totales (%)	69,7%	67,7%	76,7%	69,9%	77,4%	75,8%	67,7%	-1%

Source : IAP Septembre 2012

Globalement, toutes les recettes connaissent une croissance positive en termes réel comme nominal. Les recettes propres gardent une allure assez linéaire contrairement aux recettes globales (baisse en 2008) du fait de l'évolution en dents de scie des dons (tableau 1.5 et graphique 1.2).

Tableau 1-5 : Evolution des recettes ordinaires et des recettes totales (courant et constant)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
Total des recettes et dons (courant)	561,9	650,5	630,8	771,5	880,3	1047,2	1271,9	15%
Total des recettes propres (courant)	391,9	440,2	483,8	539,1	681,3	793,6	860,6	14%
Total des recettes et dons (constant base 1999)	509,0	576,2	511,8	611,5	679,1	765,6	890,6	10%
Total des recettes propres (constant base 1999)	355,0	389,9	392,6	427,3	525,6	580,1	602,6	9%

Source : IAP, septembre 2012

La pression fiscale permet de déterminer la capacité de l'État à mobiliser ses ressources propres. Elle correspond au rapport entre les recettes fiscales et le PIB. Il s'agit pour l'Etat de fixer un taux de pression fiscale qui lui permet de mobiliser au mieux les ressources nécessaires⁷. Le cadre indicatif de l'Initiative Fast Track situe entre 14 et 18% le taux de pression fiscale dans le cas des pays en développement ne disposant pas de ressources pétrolières comme le Burkina Faso. Les critères de convergence de l'UEMOA, quant à eux, indiquent un taux de pression fiscale minimum de 17%. Le Burkina est encore loin ce seuil minimum puisqu'en 2012, le taux de pression fiscale se situait à 13,80%.

1.4.2 Les dépenses publiques du Burkina Faso

Entre 2006 et 2012, les dépenses totales de l'Etat ont augmenté de 12% ; à l'intérieur de celles-ci, les charges courantes de l'Etat ont globalement évolué plus vite que celles des investissements (12% contre 10%). Ainsi, le poids des dépenses courantes est supérieur à celui des dépenses d'investissement, à l'exception de 2010. Par ailleurs, sur toute la période, les recettes courantes de l'Etat sont demeurées supérieures aux dépenses courantes, indiquant ainsi que l'Etat peut non seulement financer ses charges courantes, mais aussi participer aux investissements.

De 2006 à 2012, la part des investissements financés et effectivement réalisés par les ressources propres de l'Etat est en moyenne de 53%, contre 45% pour le financement extérieur et 2% pour les transferts en capital. En clair, l'Etat finance plus de la moitié de ses dépenses d'investissement, le reste est essentiellement couvert par les financements extérieurs.

1.4.2.1 La situation des dépenses courantes

Entre 2006 et 2012, les dépenses courantes de l'Etat ont augmenté en moyenne de 12% par an, dans les mêmes proportions que les dépenses globales sur la même période. Cela montre qu'un effort est fait du côté de l'Etat pour arrimer l'évolution des dépenses courantes à l'évolution des dépenses totales (tableau I.6).

⁷ Une pression fiscale trop élevée découragerait l'investissement privé et donc la croissance

Tableau 1-6 : Évolution des postes de dépenses totales exécutées (en milliards de FCFA).

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TAAM
Dépenses et prêts nets	738,5	834,8	791,8	887,4	1043,8	1167,5	1419,5	12%
Dépenses courantes	387,3	450,3	455,2	463,0	497,7	629,1	761,3	12%
Salaires	159,9	187,6	198,8	228,4	245,8	281,4	319,9	12%
Biens et services	82,2	94,8	95,3	92,9	90,9	97,6	104,0	4%
Intérêts dus	17,3	13,1	12,7	17,2	22,8	28,6	20,6	3%
Transferts courants	127,8	154,8	148,4	124,5	138,1	221,4	316,8	16%
Dépenses d'investissements	365,9	383,3	325,0	430,0	552,3	535,7	665,1	10%
financements intérieurs	154,8	142,8	194,3	223,7	346,7	330,0	327,2	13%
Transferts en capital	2,6	32,9	2,8	9,9	3,8	3,8	6,3	16%
financements extérieurs	208,4	207,6	128,0	196,5	201,8	201,9	331,6	8%
Prêts nets	-14,6	1,2	11,6	-5,6	-6,2	2,7	-6,9	-12%

Source : IAP, septembre 2012

La part de dépenses courantes dans les dépenses totales a fluctué autour de 53% en moyenne sur les sept dernières années sans grande variation. Cela explique qu'un peu plus de la moitié du budget national est consommé par les dépenses courantes de l'Etat et 47% pour les dépenses en capital.

1.4.2.2 Le financement de l'éducation

De plus en plus, les secteurs sociaux tels que l'enseignement de base et la santé constituent une priorité de l'Etat et ont connu de ce fait un arbitrage plus favorable.

Sur la période 2007 à 2011, le budget de l'Etat est passé de 681,08 milliards à 977,2 milliards de francs CFA soit un accroissement global de 143%, alors que ceux de l'enseignement de base et des enseignements secondaire et supérieur sont passés respectivement de 74,8 à 106 et de 42,6 à 64,9 milliards de francs CFA. Ainsi, l'enseignement de base a augmenté de 142% et les enseignements secondaire et supérieur de 152% sur cette période.

Sur la période 2007-2011, la part du budget de l'éducation dans le budget national a été en moyenne de 17,7%, dont 11,2% pour le sous secteur de l'éducation de base et 6,7% pour le sous secteur de l'enseignement secondaire et supérieur.

Bien que d'autres secteurs restent tout aussi prioritaires que l'éducation, l'ancien cadre indicatif de l'Initiative du Fast track (FTI), suggérait aux Etats en développement de consentir au moins 20% de leurs ressources budgétaires au secteur de l'éducation afin d'en faire leur principale priorité. Dans ce cas, le Burkina Faso doit fournir encore d'importants efforts afin d'y parvenir. Le tableau I.7, ci-dessous visualise l'évolution de la part consacrée au secteur de l'éducation dans le budget de l'Etat et indique que le niveau d'allocation a toujours été en deca des 20% préconisé par le FTI.

Les calculs prospectifs réalisés montrent que la demande potentielle en matière d'éducation continuera à croître de façon importante.

Tableau 1-7 : Evolution de la part du budget de l'éducation dans le budget national

Années	2007	2008	2009	2010	2011	TAAM
Budget MENA	74 872 445	81 926 022	89 651 732	106 950 251	106 054 948	9,09%
Dont CAST	24 791	23 848	15 131	13 867	16 627	
Budget MESSRS	42 643 103	44 345 274	51 756 687	64 026 338	64 965 145	11,10%
Budget MENA+MESSRS	117 515 548	126 271 296	141 408 418	170 976 589	171 020 093	9,83%
Budget total	681 084 171	694 804 215	874 039 693	890 109 105	977 206 382	9,45%
Budget Educ./Budget Tot. (%)	17,25%	18,17%	16,18%	19,21%	17,50%	0,36%

Source : Loi de Finances rectificative 2011, et IAP de septembre 2012

1.4.2.3 Dépenses publiques pour le secteur : son évolution et sa répartition

Le Burkina Faso est l'un des pays de la sous région ouest-africaine qui présente une allocation budgétaire régulière assez élevée en faveur du primaire⁸ (la moyenne africaine, ajustée à six années de scolarisation est de 44% alors que le Burkina réalise 58% en 2008), souvent au détriment des autres sous secteurs qui n'ont bénéficié en 2010 que de 33,5% pour les enseignements post-primaire, secondaire, supérieur et la recherche scientifique et 3,3% pour le préscolaire et la petite enfance.

De ce point de vue, l'évolution des indicateurs de financement de l'éducation de base est en phase avec le Cadre Indicatif du Fast Track Initiative. Néanmoins, les progrès jusque là réalisés en termes de scolarisation ne reflètent pas ce niveau d'allocation de ressources, comparativement à d'autres pays à contexte similaire. En clair, à niveau de dépenses égales, les autres pays obtiennent de meilleurs résultats en matière de scolarisation que le Burkina Faso.

Dans le cadre général de la redistribution des ressources budgétaires par secteur, l'éducation a vu sa part progresser de façon régulière pour atteindre 19,21% du budget de l'Etat en 2010 pour une norme internationale minimale de 20% à réaliser en 2000. De même, l'effort de financement du secteur de l'éducation à partir de la richesse nationale s'est traduit par un niveau de ressources équivalent à 3,95% du PIB en 2010 pour un niveau de 7% recommandé pour les pays de l'Afrique subsaharienne qui sont en retard de scolarisation.

Tableau 1-8 : Evolution du budget alloué à l'éducation (2005 à 2010) en millions de F CFA

Secteurs	Années	2005		2006		2007	
		Dotation	Réalisation.	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation
MASSN		4 297	367	4 528	2 130	5 262	2 947
MEBA		80 972	6 190	85 268	16 610	93 707	20 079
	CAST/FSDEB	10 751	7 865	21 636	17 841	24 791	17 770
	FONAENF		1 607		7 426		3 847
MESSRS		37 579	2 599	43 270	23 723	58 628	27 029
Budget Education		133 599	18 628	154 702	67 730	182 388	71 672
Budget Etat		796 186	258 839	911 959	406 593	1 032 662	497 750
Education/ Budget Etat		16,77	7,19	16,96	16,65	17,66	14,39
Secteurs	Années	2008		2009		2010	
		Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation
MASSN		5 718	3 520	5 311	5 573	7 299	
MEBA		101 862	24 325	103 488	89 651	125 990	
	CAST/FSDEB	23 848	22 564	15 131	12 846	13 867	
MESSRS		64 771	29 402	56 681	51 756	74 069	
Budget Education		196 199	79 811	18 0611	159 826	221 225	
Budget Etat		1 008 730	502 166	1 219 606	876 047	1 162 865	

Source : MEF

⁸ Cf. UNESCO BREDA, 2007, EPT en Afrique : l'urgence de politiques sectorielles intégrées, rapport Dakar +7, UNESCO, Dakar

Le secteur de l'éducation a bénéficié d'un financement global de 133,5 milliards en 2005 et 221 milliards en 2010, avec une bonne part consacrée aux investissements dans une fourchette de 35% et 44% dans la même période. Au regard des besoins encore importants en infrastructures scolaires pour l'amélioration de l'accès, cette part se justifie largement.

Au niveau du MENA, sur les 30% des ressources budgétaires qui vont aux investissements, 70% sont imputés sur financement extérieur, essentiellement sous forme de don. Cependant, sur la période 2008 - 2010, on constate un recul du niveau des investissements extérieurs du fait d'une baisse des montants⁹ du CAST/FSDEB.

Parce que le PSEF vise, entre autres, à homogénéiser les conditions d'enseignement et de formation sur le territoire national, tant pour des raisons d'efficacité que d'équité, la redistribution des ressources entre sous secteurs devrait dorénavant se faire à l'issue d'arbitrages budgétaires conduits à partir des orientations du CDMT.

Dans une étude transversale de Barro et Salaï, New York 1995, il ressort qu'une augmentation du taux moyen d'éducation dans le secondaire de 0,68 point par an permet d'augmenter le PIB de 1,1 point de pourcentage, tandis qu'une augmentation du taux moyen d'éducation dans le supérieur de 0,09 point par an permet d'augmenter la croissance du PIB de 0,5 point de pourcentage.

Les résultats de l'étude sur la compétitivité de l'économie burkinabè réalisée en 2000, révèlent qu'une année supplémentaire d'éducation permet une augmentation de 2 points de pourcentage du PIB.

On peut en déduire que plus on éduque, mieux on se rapproche de l'objectif de l'émergence et que par-delà la scolarisation primaire universelle, il faudra viser plus haut, d'où l'initiative de porter la durée de l'enseignement de base à 10 ans.

⁹ Les montants des investissements extérieurs pour le MENA sont passés de 34, 37 milliards en 2004 à 20,9 milliards en 2008.

2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

2.1 Présentation générale du secteur de l'éducation et de la formation

Le système éducatif burkinabè est élitiste de par son héritage colonial. Au cours de la dernière décennie, de grands efforts ont été faits au niveau de l'engagement politique, avec la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'éducation de Base (PDDEB), les Projets et programmes d'éducation financés par les partenaires bilatéraux, multilatéraux et les ONG-Associations en vue du développement des différents ordres du système éducatif.

On peut signaler l'adoption de textes législatif et réglementaire (Loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, Décret n°2008-681/PRES / PM / MESSRS / MEBA/ MASSN /MJE du 3 novembre 2008, portant adoption de la lettre de politique éducative) et de documents de politique et de stratégies sous-sectoriels.

Ces initiatives ont permis d'une part d'enregistrer des tendances encourageantes au niveau de nos principaux indicateurs d'accès, de couverture et de rendement interne et d'afficher entre autres la nouvelle structuration du système éducatif, les nouveaux enjeux, les défis, les objectifs et les actions envisagées d'autre part.

2.1.1 Organisation du système éducatif burkinabè

Le système éducatif burkinabè a amorcé une grande mutation à partir de l'année 2007, avec l'adoption de la Loi d'Orientation de l'éducation et la mise en œuvre de la réforme du Système Educatif de 2007.

Au sens de la loi d'orientation de l'éducation, le système éducatif burkinabè est organisé en éducation formelle, éducation non formelle, éducation informelle et éducation spécialisée.

- **L'éducation formelle**

L'éducation formelle recouvre toutes les activités éducatives et d'instruction concourant à i) faire acquérir aux apprenants des connaissances générales, techniques ou scientifiques ; ii) développer en eux des compétences ; iii) leur faire assimiler les valeurs civiques, morales et culturelles de la société ; iv) leurs assurer une formation offrant une ouverture à la vie active. Elle comprend :

- **L'Éducation de Base Formelle**, composée de ***l'éducation préscolaire*** (enfants de 3-5 ans pour une durée de 3 ans), ***l'enseignement primaire*** (enfants de 6-11 ans pour une durée de 6 ans de scolarité) et ***l'enseignement post-primaire*** (adolescents de 12-16 ans pour une durée de 4 ans de scolarité) ; les niveaux « Enseignement primaire » et « Enseignement post-primaire » constituent l'enseignement de base obligatoire.

L'éducation préscolaire qui concerne les enfants de 3 à 6 ans comporte un cycle unique de 3 ans. Elle permet aux enfants de bénéficier d'un encadrement qui favorise leur épanouissement, de se familiariser progressivement avec un milieu d'apprentissage stimulant et d'acquérir des habiletés qui faciliteront leur réussite scolaire. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, elle représente un maillon important du système éducatif. Les activités prévues (activités motrices, manuelles, de vie pratique...) visent à stimuler le développement socio affectif, créatif et cognitif des enfants.

L'enseignement primaire est le deuxième niveau de l'éducation de base. Il accueille les enfants de 6 ans révolus à 11 ans. Il vise à préparer l'enfant à développer des compétences de base au plan intellectuel, affectif, social, moral et culturel en vue d'une part, de l'outiller pour l'apprentissage pré-professionnel et d'autre part, de lui permettre de poursuivre des études dans une structure post-primaire. Ce cycle d'enseignement est constitué de 3 cours d'une durée de deux ans chacun : le cours préparatoire (CP1 et CP2), le cours élémentaire (CE1 et CE2) et le cours moyen (CM1 et CM2). La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), diplôme obtenu à l'issue d'un examen national. A l'issue de ce deuxième niveau, l'élève devra, sur la base d'une orientation scolaire ou professionnelle, opter entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.

L'enseignement post-primaire prolonge l'enseignement primaire en vue d'atteindre les finalités attendues de l'éducation de base. Il a une durée de 4 ans et est sanctionné soit par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) soit par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). A l'issue de ce troisième niveau, l'élève devra, sur la base d'une orientation scolaire ou professionnelle, opter entre la formation professionnelle proprement dite et la poursuite des études.

- **l'Enseignement Secondaire** : c'est le niveau du système éducatif formel situé entre l'éducation de base (3-16 ans) et l'enseignement supérieur (18 ans et plus). Il accueille les sortants de l'éducation de base et comporte un seul cycle dont la fin est sanctionnée par un examen terminal donnant lieu à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre de capacité requis pour l'accès à l'enseignement supérieur ou à la vie professionnelle. Il comprend i) l'enseignement secondaire **Général**, ii) l'enseignement secondaire **Technique et Professionnel**.

L'enseignement secondaire général constitue un cycle unique de trois ans et est couronné par le Baccalauréat d'enseignement général. Sa finalité essentielle est de préparer aux études universitaires.

L'enseignement secondaire technique et professionnel se définit globalement comme une formation organisée en vue de préparer les jeunes à l'exercice ou au choix d'un métier ou d'une filière de formation. Il comprend quatre cycles : i) un premier cycle qui dure quatre ans après le CEP suivant les filières de formation et est sanctionné en fin de cycle par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ; ii) un deuxième cycle qui dure deux ans après le BEPC et débouche sur le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ; iii) un troisième cycle qui dure trois ans après le BEPC et conduit au Baccalauréat technologique (Bttn) ; iv) un quatrième cycle qui dure deux ans à partir du BEP et est sanctionné par le baccalauréat professionnel (BACpro).

- **l'Enseignement supérieur** accueille les titulaires de diplômes ou de titres de capacité de fin d'études de l'enseignement secondaire. Il comprend : les universités, les instituts supérieurs publics et privés et les Grandes Ecoles. Il est organisé en deux ou trois cycles selon les filières d'enseignement et de formation. L'enseignement supérieur est le dernier niveau du système éducatif formel. Une des missions essentielles de l'enseignement supérieur est de mettre à la disposition du pays des cadres de haut niveau en vue d'assurer efficacement le pilotage du développement économique et social. L'introduction du système « Licence, Master, Doctorat »

(LMD) et sa généralisation constituent un enjeu majeur de la professionnalisation des formations dans nos structures d'enseignement supérieur.

- **la formation professionnelle et technique** s'adresse à des adolescents et à des adultes, pour leur permettre de développer des savoir-faire et des connaissances spécifiques et vise l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques pour l'exercice d'un métier ou l'amélioration de la productivité du travailleur. Elle comprend la formation professionnelle initiale (FPI) ou formation professionnelle de base, la formation professionnelle par apprentissage (FPA) et la formation professionnelle continue (FPC). Elle est dispensée dans i) les écoles ou les centres spécialisés publics et privés, ii) les centres de formation professionnelle La formation est sanctionnée par un CQP pour la formation professionnelle de base d'une part et par le BQP ou le BPT pour la formation professionnelle continue.

Au Burkina Faso, à côté du système éducatif formel et non formel, il existe plusieurs grandes écoles et/ou instituts publics et privés en charge de la formation professionnelle, appelés des structures post-primaire non secondaire et/ou post secondaire non supérieur selon la classification de l'UNESCO. A titre d'exemple, on peut citer les ENEP, l'ENS/UK, l'IDS, l'ENAM, l'ENAREF, les écoles de la santé, de la police, de la douane, de la gendarmerie, de l'action sociale, des techniciens d'agriculture, des eaux et forêts, des travaux publics, de la chambre de commerce, l'IBAM, etc.

- **L'éducation non formelle**

Par éducation non formelle, on entend « toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire ». Elle comprend :

- **l'éducation non formelle pour les jeunes et des adultes âgés de plus de 15 ans** : elle est destinée aux jeunes et adultes des deux sexes âgés de plus de 15 ans non scolarisés ou déscolarisés et désireux de recevoir une formation spécifique et poursuit les objectifs suivants : i) contribuer à l'élimination de l'analphabétisme à travers diverses formules d'alphabétisation, ii) assurer des formations spécifiques, iii) favoriser les échanges autour des problèmes de développement, iv) soutenir les efforts de recherche et d'expérimentation pour le développement des communautés.
- **l'éducation non formelle des adolescents âgés de 9 à 15 ans** est destinée aux adolescents des deux sexes âgés de 9 ans à 15 ans non scolarisés ou déscolarisés et poursuit les objectifs suivants : i) contribuer à l'accroissement de l'offre éducative et à la lutte contre l'analphabétisme par la diversification des approches d'alphabétisation en langues nationales et en français, ii) contribuer à la sauvegarde des valeurs culturelles, iii) doter les apprenants de connaissances et de compétences utiles pour leur vie et leur insertion socioprofessionnelle, iv) susciter l'émergence d'espaces éducatifs aptes à favoriser le développement des innovations technologiques et l'établissement de passerelles entre les ordres d'enseignements formels et non formels.
- **l'éducation non formelle de la petite enfance** est destinée aux enfants de 0 à 6 ans et vise à contribuer à la socialisation des petits enfants et au développement de leur potentiel cognitif, psychomoteur et socio affectif.

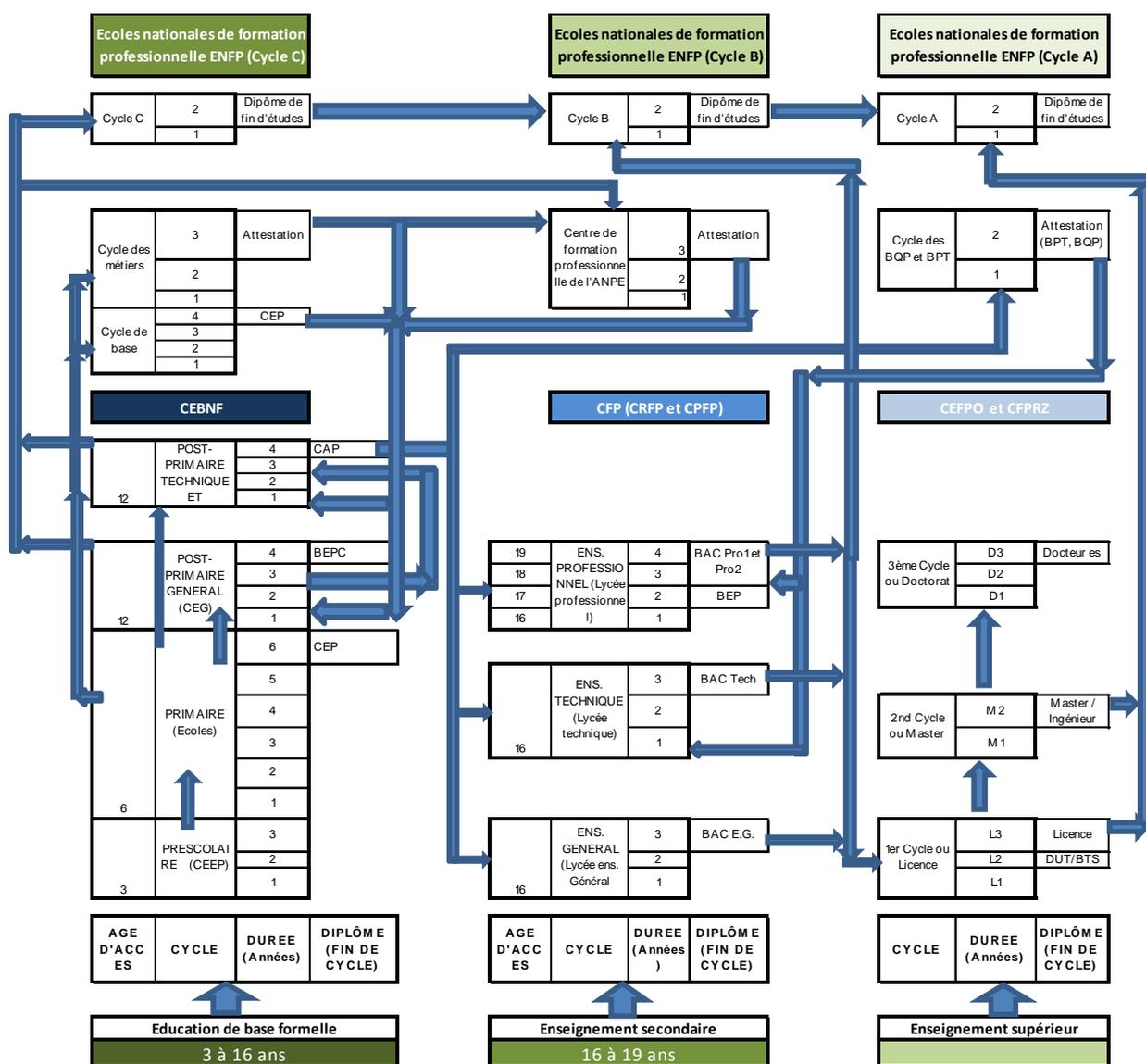
Avec cette nouvelle structuration du secteur décrite ci-dessus, plus aucun enfant ou adolescent ne devrait être laissé en marge du système éducatif burkinabè, dont les différents segments se nourrissent mutuellement de leurs produits. Il est ainsi proposé :

- **aux sortants du primaire** ayant achevé le cycle, l'entrée dans le post-primaire formel (enseignement général ou technique) ou en formation professionnelle non formelle et à ceux n'ayant pas achevé, des offres de formation aux métiers (secteur non formel) à travers des cycles d'apprentissage. Les sortants des cycles d'apprentissage pourront intégrer des formations du post-primaire ou réintégrer le primaire en cas de besoin ;
- **aux sortants du post-primaire**, des choix d'orientation vers le système scolaire classique tels que le lycée d'enseignement général qui débouche sur un Baccalauréat général, le lycée technique ou professionnel pour un cycle d'enseignement technique et professionnel (ETP) débouchant sur des baccalauréats techniques ou professionnels. L'option concerne également l'intégration aux centres ou écoles de formation professionnelle aux métiers ou aux professions, avec des possibilités de retour à l'enseignement classique par voies de passerelles ;
- **aux diplômés de l'enseignement secondaire**, tous baccalauréats confondus, la possibilité de suivre des formations universitaires ou des formations de niveau supérieur dans des écoles supérieures de formation professionnelle (formation de techniciens supérieurs ou d'agents de maîtrise, formation de professeurs de collèges ou de lycées, etc.). Ces derniers peuvent aussi s'orienter vers des formations professionnelles aux métiers, vers des formations aux professions par des inscriptions dans des centres ou écoles de formation professionnelle ou par des formations en intra-entreprises.

2.1.2 Structuration du système éducatif Burkinabè

Convaincu que tout développement passe par l'éducation et la formation des ressources humaines, les autorités du Burkina Faso ont placé l'éducation parmi les priorités des programmes de développement économique et social. Ainsi, dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif, la structuration suivante a été adoptée :

Schéma de la structuration du système éducatif réformé



Cette figure donne une vue holistique du système éducatif dans son ensemble. Le système éducatif Burkinabè réformé met en exergue les passerelles et les liens fonctionnels entre les différents ordres et catégories d'enseignement et la formation technique et professionnelle.

Dans ce système éducatif, chaque Burkinabè pourra selon son niveau et sa motivation pour les études, passer d'une activité professionnelle à un cycle d'enseignement à tout âge. En outre, ce système donne une légitimité plus affichée à un régime d'enseignement et de formation jusque-là marginalisé, que sont les cours du soir, l'alphabétisation des adultes et des adolescents tant dans le

système formel que non formel. Les différentes passerelles à l'intérieur des cycles et entre les sous-secteurs de l'éducation sont matérialisées et rendues visibles.

Le principe de base est celui des cycles terminaux selon lequel, chaque cycle et chaque niveau d'enseignement et de formation doivent être conçus, organisés et gérés de sorte de proposer aux élèves et aux apprenants, de manière autonome, une formation spécifique complète.

2.1.3 Le cadre institutionnel de gestion du système éducatif

Le secteur de l'éducation au Burkina Faso est placé sous la tutelle de quatre ministères : (i) le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) ; (ii) le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA); (iii) le Ministère des Enseignements secondaire et supérieur (MESS) ; iv) le Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MJFPE). Un ministre délégué à l'alphabétisation seconde le MENA dans la mise en œuvre de ses attributions.

Aux termes du décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement, les attributions dévolues aux ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation se déclinent comme suit :

❖ En matière d'éducation formelle, il s'agit :

Au niveau du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale :

- de la formation et du perfectionnement des personnels de l'assistance sociale, de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation spécialisée ;
- de la promotion des structures d'encadrement de la prime enfance.

Au niveau du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation :

- de l'élaboration des normes et du contrôle de leur application ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte éducative ;
- de la conception, de la planification et de l'évaluation des enseignements du primaire et du post-primaire ;
- de l'organisation, du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement publiques et privées ;
- de l'organisation des concours et des examens scolaires et professionnels et de la délivrance des diplômes scolaires et professionnels ;
- de l'élaboration, de la production et de la diffusion des manuels pédagogiques ;
- de la formation des personnels d'encadrement de l'enseignement du primaire ;
- de la formation des personnels d'éducation du préscolaire en collaboration avec le ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale ;
- de la conception et de la diffusion des manuels et matériels pédagogiques en relation avec les ministres chargés de l'action sociale et des enseignements secondaire et supérieur ;
- de l'élaboration de la carte nationale d'éducation préscolaire ;
- de l'organisation, du suivi et du contrôle de la gestion pédagogique des structures d'éducation préscolaire et post-primaire publiques et privées.

En matière d’alphabétisation et d’éducation non formelle, il s’agit :

- de l’élaboration des normes et du contrôle de leur application ;
- du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale d’élimination de l’analphabétisme ;
- de la coordination et de l’évaluation des actions d’alphabétisation et la formation des jeunes et des adultes dans une vision de développement des compétences préprofessionnelles et professionnelles;
- de la conception, la production et la diffusion des documents d’alphabétisation ;
- de la conception et de la diffusion des messages éducatifs destinés aux jeunes déscolarisés et aux adultes ;
- de la création et de la gestion des centres d’éducation de base non formelle ;
- du suivi de la mise œuvre du Programme National d’Accélération de l’Alphabétisation (PRONAA).

Au niveau du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur

- de la création et de la gestion des établissements secondaires publics de l’État ;
- de la conception, de la planification et de l’évaluation des enseignements du secondaire et du supérieur ;
- de la gestion prévisionnelle de l’implantation des établissements publics d’enseignement;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d’enseignement publiques et privées ;
- de l’organisation des concours et des examens scolaires et professionnels ;
- de l’élaboration et de la diffusion des documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- de l’élaboration des normes et du contrôle de leur application ;
- de la gestion des bourses scolaires ;
- de l’orientation scolaire ;
- de la formation professionnelle et pédagogique des enseignants ;
- de la gestion du système de certification et de délivrance des diplômes ;
- du suivi de l’application des normes éthiques dans le domaine de la recherche scientifique en collaboration avec le ministre de la santé ;
- de la mise en œuvre des innovations pédagogiques.
- de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d’enseignement et de formation techniques ;
- de la création et de la gestion des établissements techniques publics ;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d’enseignement publiques et privées ;
- de la gestion du système de certification, de la délivrance des diplômes et de la validation des acquis techniques.

- de la création et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur publics ;
- de la conception, de la planification et de l'évaluation des enseignements ;
- de la gestion prévisionnelle de l'implantation des établissements d'enseignement supérieur publics et privés ;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement supérieur ;
- de l'organisation des examens et concours professionnels et pédagogiques de l'enseignement supérieur ;
- de l'élaboration et de la diffusion des documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- de l'organisation et de la promotion des recherches des enseignants-chercheurs et des doctorants ;
- de la culture de l'esprit scientifique chez les étudiants et les enseignants-chercheurs ;
- de l'organisation des rencontres de haut niveau pour l'avancée de la culture, de la science et de la technologie ;
- de la création et de la gestion des infrastructures de recherches universitaires ;
- de la gestion des bourses d'études et des stages ;
- de l'orientation des étudiants ;
- de la délivrance des diplômes ;
- de la formation professionnelle et pédagogique des enseignants ;
- de l'établissement de l'équivalence des titres et diplômes ;
- de la validation des acquis et de la mise en œuvre d'un système d'assurance qualité
- de la mise en œuvre des œuvres sociales.

Au niveau du Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de formation professionnelle ;
- de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- de la création et de la gestion de centres de qualification professionnelle ;
- de la gestion du système de certification, de la validation des acquis professionnels.

Le cadre institutionnel de gestion du système éducatif est en cours de mutation avec le processus du transfert de l'éducation préscolaire et de l'enseignement post-primaire au MENA. Le fondement juridique de ce processus est à rechercher dans la Loi 013/2007-AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, où se dégage une vision d'éducation de base en tant que continuum d'éducation allant du préscolaire au post-primaire, en passant par le primaire.

Le transfert concourt à l'opérationnalisation de ce continuum et vise une mise en cohérence de ces ordres d'enseignement. Les attributions susmentionnées concourent à cette opérationnalisation.

Outre les structures étatiques, on note l'implication des collectivités territoriales et des partenaires (coopération bilatérale, multilatérale et ONG) au dispositif institutionnel de gestion du système éducatif.

2.2 Analyse du secteur de l'éducation et de la formation

2.2.1 Analyse de l'offre et de la demande

2.2.1.1 Au niveau de l'éducation préscolaire

L'offre éducative est en deçà de la demande au regard du nombre d'infrastructures préscolaires disponibles qui est de 797 structures avec 1 729 salles de classe, comparé à la population scolarisable au préscolaire estimée à 1 697 466 enfants en 2011/2012. Le secteur privé est assez représenté, avec 452 CEEP soit 56,71% des structures, contre 92 CEEP pour le public et 253 pour le communautaire. En termes d'effectif, 59 533 enfants sont préscolarisés en 2011/2012 (dont 29 434 de filles) soit un taux de préscolarisation de 3,5%, comparé à la moyenne africaine qui est 17% sur la même période.

Tableau 2-1: Répartition des structures et des effectifs par statut

Statut	Structures			Effectifs	
	Etablissement	Salles	Filles	Garçons	Total
Public	92	286	6 289	6 699	12 988
Privé	452	1 114	14 687	15 547	30 234
Communautaire	253	329	8 458	7 853	16 311
Total	797	1729	29 434	30 099	59 533

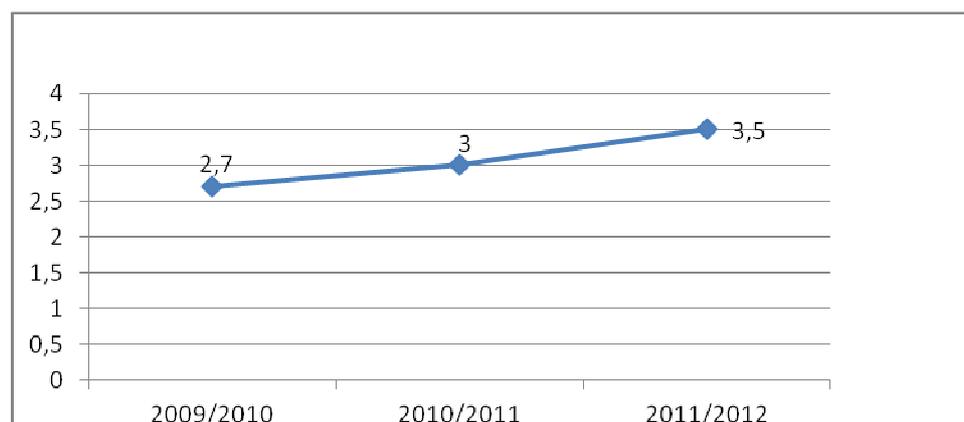
Source : Annuaire statistique préscolaire 2011/2012 MASSN

Ce sous-secteur connaît une progression très timide, en dépit des nouvelles formules d'éducation développées par le Gouvernement et ses partenaires, que sont les espaces d'entraide communautaire pour l'enfance - communément appelés « Bisongo »¹⁰ et les espaces d'éveil éducatif (3 E)¹¹, pour apporter une réponse à la forte demande d'éducation aussi bien en milieu rural que périurbain et donner la chance à la majorité des enfants issus de familles pauvres et des zones rurales d'accéder à un encadrement préscolaire.

Le taux de préscolarisation a connu une évolution sensible au cours des trois dernières années. Le graphique ci-dessous présente la situation du taux de 2009/2010 à 2011/2012.

¹¹ Les 3 E sont des structures préscolaires promues par l'ONG SOLIDAR SUISSE-OSEO au Burkina Faso

Graphique 2-1 : Evolution du taux brut de préscolarisation



Le taux a sensiblement augmenté, passant de 2,7% en 2009/2010 à 3,5% en 2011/2012 - soit un accroissement de 0,8 points sur cette même période.

Le défi à relever dans ce sous secteur est donc d'accroître l'offre éducative et de répondre à la forte demande d'éducation, car l'accès à l'éducation n'est pas un privilège que la société donne aux enfants, mais un devoir que la société doit accomplir pour tous les enfants.

2.2.1.2 Au niveau de l'enseignement primaire

Le sous-secteur enseignement primaire a connu des progrès énormes en termes d'accès, passant de 5 389 écoles accueillant 938 238 élèves en 2001 à 11 545 écoles primaires comprenant 43 661 salles de classe pour 2 344 031 élèves accueillis en 2011/2012, soit un ratio de 53 élèves par classe et une moyenne de 4 salles de classe par école (alors qu'une école normalisée comporte 6 classes). La gestion des infrastructures scolaires est loin d'être rationnelle : près de 4% des classes construites (1 710 sur 43 661) restent inoccupées, tandis que 6 135 classes provisoires (14% de l'ensemble) ne répondent pas aux normes requises et abritent quelques 325 155 élèves, soit 14,4% des effectifs totaux.

L'accès quant à lui est en forte hausse ; en témoigne la forte progression du taux brut d'admission en première année (CP1) qui est passé de 49,3% en 2001/2002 à 88,3% en 2011/2012. Les progrès ont été plus importants au niveau des filles : leur taux d'admission est passé de 40,2% à 86,9% sur la décennie.

La participation à la scolarisation progresse dans toutes les régions du Burkina Faso en 2011. Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau national a atteint 79,6% et le taux net de scolarisation (TNS) a atteint 62,2%. En outre, les progrès de scolarisation ont été plus marqués en zone rurale qu'en zone urbaine, et beaucoup plus chez les filles que chez les garçons.

Les filles représentent en 2011 48,2% des effectifs à l'entrée au primaire et 47,8% des effectifs sur l'ensemble du cycle primaire. On observe que la déperdition des filles au cours du cycle demeure relativement faible, en dépit de nombreux facteurs qui auraient pu influencer négativement leur scolarisation : coûts d'opportunité élevés pour la famille, mariages précoces, insécurité sur le trajet domicile-école, aide aux travaux domestiques, etc.

Par ailleurs, le secteur privé, qui scolarise 19,7% des effectifs en 2011/2012, est en augmentation de 5,3 points de pourcentage par rapport à 2001/2002. L'Etat poursuivra sa politique de soutien au privé pour qu'il assure l'encadrement d'au moins 10% des effectifs scolarisés. Si la tendance actuelle se maintient et permet au privé d'encadrer plus de 10%, c'est le ratio élève-classe qui s'améliorera.

Le rapport entre l'effectif des élèves et les titulaires de classe permet de déterminer le ratio élèves/maître. Le ratio élèves/maître global est passé de 53 en 2001/2002 à 54,1 en 2011/2012. La dégradation de cet indicateur cache les efforts énormes faits par l'Etat à travers l'ouverture de salles de classe et le recrutement d'enseignants qualifiés pour répondre à la forte demande d'éducation, dans un contexte marqué par une forte croissance démographique, notamment au niveau de la population scolarisable. Sur la même période en effet, l'effectif des enseignants est passé de 18 176 en 2001/2002 à 43 330 en 2011/2012, soit un apport de 25 154 enseignants.

2.2.1.3 Au niveau du post-primaire, du secondaire et du supérieur

Le rythme de la croissance démographique amène la population scolarisable à un niveau qui dépasse les capacités d'accueil aussi bien au post-primaire, au secondaire qu'au supérieur. Cette situation conduit à de faibles taux de scolarisation à tous ces niveaux.

Tableau 2-2: Evolution des effectifs du post-primaire

Effectifs						Evolution			
Effectif 2010/11	% Filles	% ETP	Privé	% Provinces Prioritaires	cours du soir	Evolution 2009/10		Evolution 2004/05	
						En effectif	en %	en effectif	en %
498 538	44,35%	1,4%	197 313	16,77%	35 128	59 037	13,4%	261 869	52,5%

Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire- Année scolaire 2010//2011

En 2010/2011, 498 538 élèves ont fréquenté le post-primaire. L'enseignement privé compte 197 313 élèves, soit 40% de l'effectif total. La proportion des filles, qui est de 44,35% en 2010/2011 est en hausse d'environ 1 point de pourcentage par rapport à 2009/2010.

L'enseignement technique et professionnel comptait 1,4% de l'effectif total des élèves.

L'accroissement annuel des effectifs entre 2009/10 et 2010/11 est en baisse par rapport à celui de l'année précédente (13,4 contre 17,1%). Une baisse qui peut être liée au faible nombre des nouvelles infrastructures scolaires réalisées.

Tableau 2-3 : Evolution des effectifs du secondaire

Effectif 2010/11	% Filles	% ESTP	Privé	% cours du soir	Evolution 2009/10		Evolution 2004/05	
					En effectif	en %	en effectif	en %
105 630	36,6%	17,9%	51 361	5,3%	7 742	7,9%	46 887	79,8%

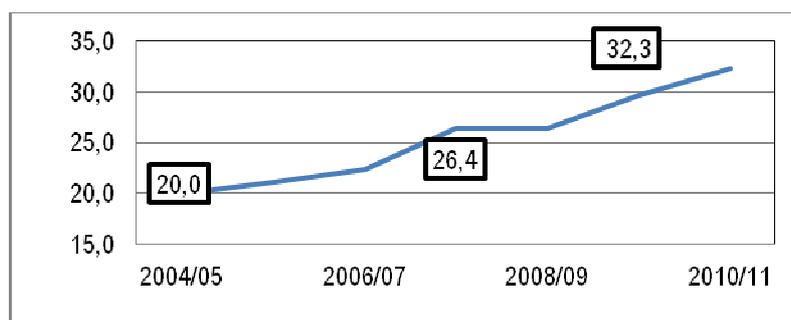
Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire – Année scolaire 2010//2011

Au cours de l'année scolaire 2010/2011, le secondaire a accueilli 105 630 élèves. Cet effectif est en progression de 7,9% par rapport à l'année scolaire précédente. Les filles représentaient seulement 36,6% de l'effectif total. Les établissements privés ont accueilli près de la moitié des effectifs. L'essor du secteur privé dans l'enseignement secondaire est appréciable.

Sur 100 élèves, seulement 18 sont inscrits dans l'enseignement technique et professionnel, donc beaucoup d'efforts restent à faire pour améliorer les effectifs des élèves dans ce type d'enseignement.

Les cours du soir représentaient environ 5% des effectifs totaux. Les besoins des populations en matière de scolarisation au secondaire sont de plus en plus importants mais l'Etat ne parvient pas à satisfaire cette forte demande. Ceci explique en partie le dynamisme du secteur privé au niveau de cet ordre d'enseignement.

Graphique 2-2: Evolution du taux brut de scolarisation au post-primaire

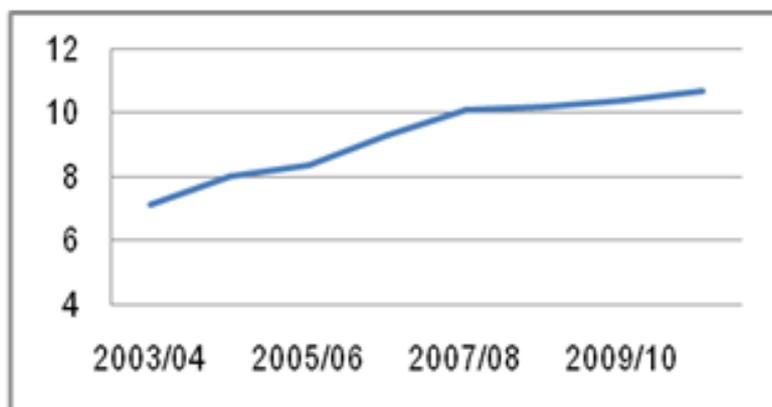


Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire année scolaire 2010//2011

Le taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire était de **32,3% en 2010-2011**. Ce taux demeure faible, bien qu'il ait enregistré un gain de 2,6 points par rapport à l'année 2009/2010. Sa croissance est également très faible. En effet durant les cinq dernières années, le TBS a enregistré seulement un gain de 11,2 points, soit une croissance annuelle d'environ 2 points. ***Cet état de fait indique les difficultés du système éducatif à scolariser tous les enfants dont l'âge est compris entre 12 et 15 ans du fait des faibles capacités d'accueil du post-primaire.***

La croissance rapide des effectifs dans le primaire et la volonté du gouvernement d'élargir l'éducation de base jusqu'à l'âge de 16 ans ont induit des besoins considérables en infrastructures et enseignants au niveau du post-primaire. A l'évidence, les capacités actuelles d'accueil et d'encadrement ne permettent pas une prise en charge adéquate de tous les sortants du primaire.

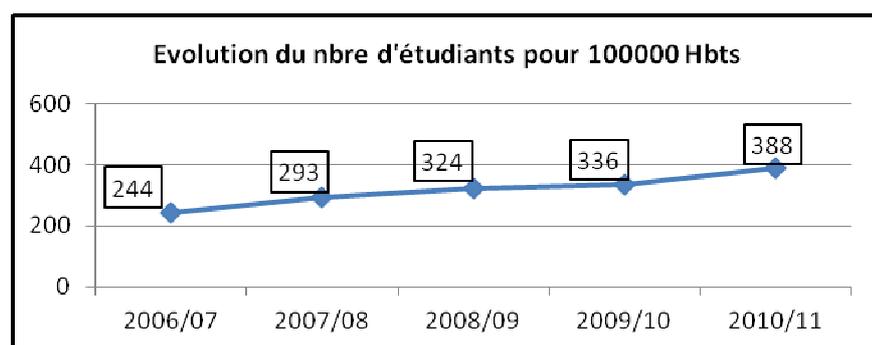
Graphique 2-3 : Evolution du taux brut de scolarisation du secondaire



Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire année scolaire 2010//2011

Le taux brut de scolarisation du secondaire était de **10,7%** en 2010/2011, en hausse de 0,3 points par rapport à l'année précédente. C'est à dire qu'un enfant sur dix en âge d'être scolarisé au secondaire poursuit ses études. La progression du TBS du secondaire demeure faible. De **7,15%** en 2003/2004 à **10,7%** en 2010/2011, on note seulement un gain de 3,55 points contre 12,02 points au post-primaire pour la même période.

Graphique 2-4: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants



Source : Annuaires statistiques DEP/MESSRS

En 2010/2011, sur 100 000 habitants, 388 sont des étudiants. Cet indicateur qui est en forte progression s'est accru de presque 60% en 4 ans. Malgré cette progression, on note une faiblesse des capacités d'accueil au vu des effectifs pléthoriques constatés dans les salles de cours et autres amphithéâtres.

Tableau 2-4 : Evolution des effectifs du supérieur

Effectif 2010/2011	Filles		Privé		Evolution 2009/2010		Evolution par rapport à 2006/2007	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	En %	Effectif	En %
60 998	19 886	33%	13 394	22%	9 832	19%	27 483	82%

Source : Tableau de bord de l'Enseignement supérieur - Année universitaire 2010//2011

En 2010/2011, l'ensemble des établissements public et privé d'enseignement supérieur scolarisait 60 998 étudiants, dont 78% dans les universités et grandes écoles publiques. Le privé accueille 13 394 étudiants.

Au niveau de l'enseignement technique, l'offre au public est très limitée par rapport au privé. En 2003/2004, on comptait 67 établissements techniques dont 57 pour le privé ; en 2010/2011, on dénombrait 124 établissements dont 112 pour le privé. La situation du public est restée plus que constante. Le privé représente de ce fait 90,32% des établissements techniques et professionnels. Plus de la moitié de ces établissements sont concentrés dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins, qui comptent respectivement 64 et 26 établissements techniques sur les 124 établissements. Les régions du Plateau central et du Sahel ne disposent d'aucun établissement d'enseignement technique, même si des constructions sont en cours depuis 2012. Il faut noter que l'offre du secteur privé se concentre surtout dans le domaine tertiaire.

De l'analyse de l'accès et en dépit du dynamisme appréciable, il ressort qu'au niveau des enseignements post-primaire, secondaire et supérieur :

- i. les effectifs d'élèves et d'étudiants vont croissant, à tous les niveaux et types d'enseignement ;
- ii. les TBS restent encore faibles à tous les niveaux, en dépit des efforts fournis ;
- iii. le secteur privé s'investit plus dans l'enseignement technique et professionnel ;
- iv. la répartition géographique des infrastructures scolaires reste inégale.

2.2.2 Analyse de la qualité et de l'efficacité interne¹²

2.2.2.1 Au niveau de l'éducation préscolaire

L'effectif du personnel éducatif évolue de façon progressive pour prendre en compte les besoins d'encadrement. En 2011/2012, on notait 353 Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) et 141 Moniteur d'Éducation des Jeunes Enfants (MEJE) pour le public contre 1 528 moniteurs/trices pour le privé et 646 parents éducateurs (petites mamans et petits papas) pour le communautaire.

Si le public dispose d'un personnel suffisamment qualifié pour prendre en charge les enfants, le personnel officiant dans le privé, pour la plupart, n'est pas titulaire de titres de capacité ou de diplômes professionnels pour encadrer les enfants. Dans les structures communautaires, des parents éducateurs sont recrutés par le comité de gestion (COGES), au sein de la communauté parmi des personnes au moins alphabétisées. Ce personnel est formé pendant au moins trois semaines, dans les domaines des droits des enfants, de la santé, de la nutrition, de l'eau-hygiène-assainissement, de l'éducation et de la protection des enfants. Cette formation est insuffisante pour la prise en charge adéquate des enfants.

La diversité des profils des personnels occasionne la présence de pratiques professionnelles disparates, non conformes aux dispositions institutionnelles et psychopédagogiques en vigueur et le non respect du programme national d'éducation préscolaire.

Par ailleurs, le dispositif de formation ne permet pas de mettre sur le marché un nombre important de personnel d'éducation. Les capacités d'accueil de la filière éducation de jeunes enfants de l'Institut national de formation en travail social ne lui permettent pas de former plus de quatre-vingts (80) MEJE et EJE par an, ce qui est très insuffisant pour couvrir les besoins annuels des structures existantes (publiques et privées).

En terme d'efficacité interne, on note que le passage d'une section à une autre est fonction de l'âge de l'enfant et n'est pas conditionné par une évaluation certificative ou sommative, au regard de la loi d'orientation de l'éducation qui prévoit que l'évaluation certificative est faite à partir du primaire. Dans ce sous secteur, les compétences de base recherchées chez l'enfant sont notamment les compétences cognitives (attention, questionnement, logique, raisonnement, compréhension, traitement de l'information, intuition), communicatives et linguistiques, les compétences sociales et citoyennes, et les compétences de vie et de développement personnel. Cependant, le mode d'évaluation des acquisitions, certes basé sur l'évaluation formative à travers les contrôles d'acquisitions ou les phases proposées, ne permet pas de vérifier convenablement les compétences recherchées, surtout dans les structures d'éducation privées où le personnel est peu qualifié et outillé en la matière.

Les déperditions scolaires sont principalement liées à certains abandons et l'enfant qui rentre en petite section à 3 ans termine son cycle préscolaire à 5 ans révolus.

2.2.2.2 Au niveau de l'enseignement primaire

Les indicateurs de mesure du rendement interne d'éducation se dégradent au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève. En 2011/2012, le taux de promotion atteint 91,1% au CP, 88% au CE et

¹² L'efficacité interne du système éducatif est le rapport entre les ressources éducatives utilisées et les extrants éducatifs obtenus. En d'autres termes, elle mesure la capacité du système éducatif à conduire les élèves, les étudiants et les divers apprenants qui y entrent à terminer leur cursus avec succès dans la limite de la période prescrite.

80,2% au CM1. Par contre, ces indicateurs ont connu une progression sur la période considérée. Ils étaient respectivement de 80% au CP, 73,1% au CE et 72,3% au CM1 en 2001/2002.

Le taux de redoublement au CP est passé de 12,7% en 2001/2002 à 4,1% en 2011/2012 ; au CE, de 17% à 6,8% et au CM1 de 19% à 6,6%.

Pour le taux d'abandon, il est resté constant pour le CP (4,9%). Par contre pour les autres niveaux, il s'est dégradé passant de 4,8% à 5,2% au CE et de 12,6% à 13,2% au CM1 entre 2001/2002 et 2011/2012.

Le taux d'achèvement est passé de 28% (22,6% pour les filles) en 2001/2002 à 55,1% (53,7% pour les filles) en 2011/2012. Comparé aux résultats de l'année scolaire 2001/2002, ce taux a connu une hausse très significative de 27 points, soit une moyenne annuelle de 2,7 points.

La hausse de ce taux est plus importante chez les filles que chez les garçons (4,6 contre 1,5). Cet accroissement pourrait s'expliquer par l'effet combiné des mesures de politique éducative qui influent sur l'accès et la progression des élèves à l'intérieur des cycles. Ces mesures sont relatives au développement de cantines scolaires, à la réduction des distances parcourues par les élèves, à l'implication des communautés à travers les APE, AME, COGES.

Le Burkina Faso a réussi à renforcer les institutions de formation initiale des enseignants et par conséquent, a pu augmenter le nombre d'enseignants du primaire disposant de compétences requises et assurer, de ce fait, une mise à disposition adéquate des écoles en enseignants qualifiés.

Chaque année, les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) forment en moyenne 4 000 enseignants diplômés. En plus de ces ENEP qui sont publiques, il existe des institutions privées de formation des maîtres, toute chose qui vient augmenter l'offre de formation des enseignants du primaire.

Il ressort d'une étude réalisée en 2008¹³ que les pertes annuelles en volume horaire sont estimées à environ 40%. Des mesures d'accompagnement des élèves et des enseignants ont été mises en œuvre et ont permis d'améliorer le temps d'enseignement.

En 2011/2012, le taux de succès au CEP est de 65,16% (61,47% pour les filles). Ce taux est en hausse de 1,7 point par rapport à celui de l'année 2001/2002 qui était de 62,3% (57,6% pour les filles).

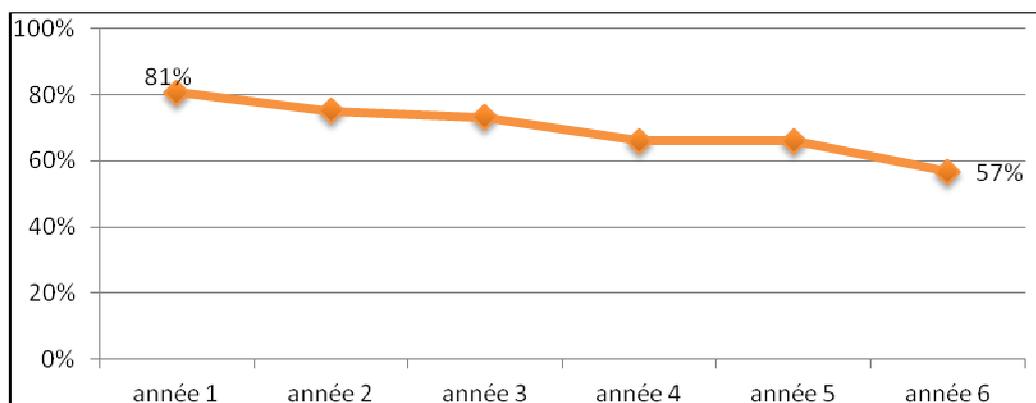
L'étude PASEC de 2007 sur les acquis scolaires au Burkina Faso, restituée en septembre 2009, montre qu'entre 1996 et 2007, la baisse de niveau des élèves est significative. Elle est importante en 2^{ème} année (CP2) aussi bien en mathématiques qu'en français, mais moindre en 5^{ème} année (CM1).

Les résultats de l'enquête sur les acquis scolaires au primaire réalisée en 2009-2010 dans les deux classes (CP2 et CM1) montrent que le niveau des acquis scolaires reste faible. Les scores obtenus n'atteignent pas la moyenne de 50/100 en français, mathématiques et sciences d'observations. Seuls les scores de CP2 en français atteignent 51,1/100.

Le profil de scolarisation longitudinal permet d'avoir une photographie du parcours scolaire des élèves qui terminent le cycle. Il permet d'appréhender l'accès à l'école ainsi que les rétentions durant le cycle scolaire. Le graphique ci-dessous montre le profil longitudinal de la cohorte des élèves du primaire de la classe de CP1 en 2006/2007 qui ont atteint la classe de CM2 en 2011/2012.

¹³ Etude relative au volume horaire effectif de l'enseignement primaire au Burkina Faso. CTB/I&D. Fév. 2008

Graphique 2-5 : Le profil de scolarisation longitudinal



Source : DEP/MENA

Il ressort de ce graphique qu'en 2006/2007, 81% des enfants avaient accès à l'école et que seulement 57% ont pu atteindre la dernière année en 2011/2012. Autrement dit, 19% des enfants en âge d'aller à l'école n'y ont pas accès et pour ceux qui y accèdent, on note des déperditions importantes à hauteur de 24 points durant le cycle.

2.2.2.3 Au niveau du post-primaire et du secondaire

Le taux d'achèvement (TACH) du **post-primaire** était de 18,5 % en 2010/11, ce qui signifie que sur 100 enfants d'une génération, seulement 18 accèdent en dernière année du post-primaire.

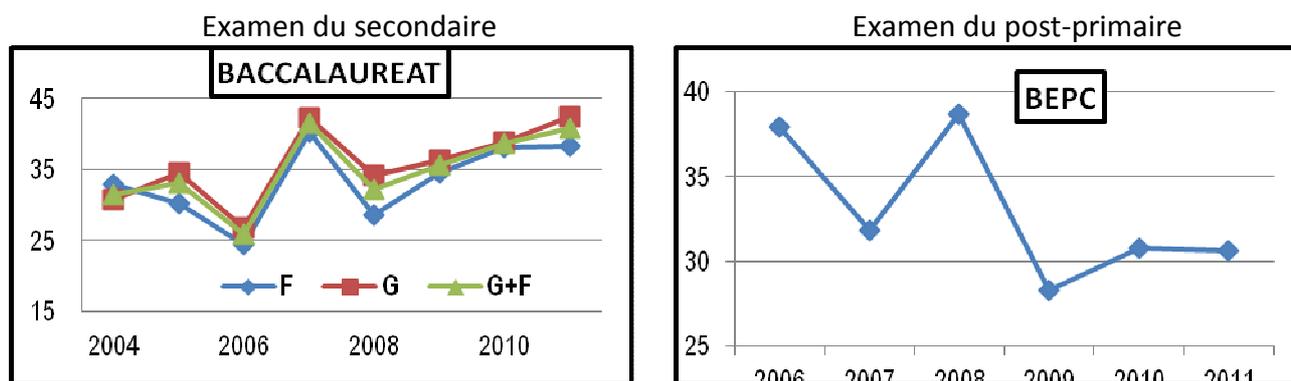
Ce taux progresse difficilement. En effet, il y a eu seulement un gain de 5,4 points entre les années scolaires 2005/2006 et 2010/2011.

Le taux d'achèvement des filles a perdu 0,4 points par rapport à l'année scolaire 2009/10. Cela se traduit également par une baisse de l'indice de parité fille/garçon du TACH (0,75 en 2009/2010 et 0,67 en 2010/2011).

Au plan régional, le taux d'achèvement du post-primaire varie de 43% dans la région du Centre à 4,5% au Sahel en 2010/11 soit un rapport de moins d'un dixième. En d'autres termes, quand 10 enfants achèvent le post-primaire au Centre, moins d'un enfant l'achève au Sahel. Comme l'année précédente, seulement trois régions (Centre, Hauts Bassins et Cascades) sur les treize ont un taux d'achèvement du post- primaire supérieur au niveau national.

Le taux d'achèvement du secondaire était de **8,1%** en 2010/11. Sur la période 2005/2006 à 2010/2011, le taux d'achèvement du secondaire est passé de 5,2% à 8,1%. Il existe de fortes disparités selon le sexe. En effet, il y a 4,2 points d'écart entre le taux d'achèvement des filles (6%) et celui des garçons (10,2%). Le taux d'achèvement au secondaire varie selon les régions. Ainsi il varie de 1,4% au Sahel à 22,4% au Centre en 2010/11.

- Taux de succès aux examens du post-primaire et du secondaire



Source : Tableau de bord des Enseignements post-primaire et secondaire année scolaire 2010//2011

A la session de 2011, les taux de réussite au BEPC et au BAC sont respectivement de 30,6% et 40,9%. Le taux de réussite au BEPC de 2011 est en baisse de 0,2 point par rapport à la session de 2010. Celui du BAC a par contre enregistré une hausse de 2,3 points par rapport à la session de 2010.

Sur la période 2006 à 2011, les résultats du BEPC varient en dents de scie. Le plus fort taux de réussite au BEPC a été enregistré en 2008 (38,7%) et le plus faible taux en 2009 avec une perte de plus de 10 points (28,3%).

L'évolution des taux de réussite du BAC entre 2004 et 2008 connaît la même tendance avec un pic en 2007. Après 2008, les taux restent croissants.

Le taux de réussite au BAC des filles est inférieur à celui des garçons durant la période 2005 à 2011.

Les taux de réussite aux examens de la session 2011 varient d'une région à l'autre. Le taux de réussite au BEPC varie entre 23,6% dans les Cascades et 37,4% dans le Centre-Sud. Quant au BAC, la variation se situe entre 31,9% dans la région de l'Est et 45% dans le Centre.

Il faut noter que la plupart des régions connaissent une baisse du taux de réussite au BEPC par rapport à la session de 2010. 8 régions sur les 13 que compte le pays ont connu une baisse de leur taux de réussite au BEPC. Les Cascades ont enregistré la plus forte baisse avec 4,6 points de moins que la session de 2010. Le Centre-Sud enregistre la plus forte croissance (4,4 points de plus par rapport à 2010).

Pour le BAC, nous avons l'effet contraire. Seulement trois régions connaissent une baisse de leur taux de réussite par rapport à la session de 2010. La région du Centre a le taux le plus élevé (44,9%) et celle de l'Est le plus faible (31,9%). Le Sahel a fait un bond extraordinaire de 11,7 points de plus par rapport à la session de 2010 contrairement au Centre-Sud qui régresse de 6,9 points pendant la même période.

En 2011, le taux global de réussite au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) a été de 48% contre 39% en 2010. Un taux en hausse de 9 points par rapport à la session de 2010.

Quant au Brevet d'études professionnelles (BEP), en 2011, le taux global de réussite a été de 43% contre 47,5% en 2010. Un taux en baisse de 4,5 points par rapport à la session de 2010.

- **Acquis scolaires**

Tableau 2-5 : Moyennes, sur 100 des résultats des élèves en : français, maths, SVT, histoire géographie

Niveau année	Français	Maths	SVT	HG
5 ^{ème} 2010	62	39	45	36
5 ^{ème} 2009	52	46	48	39
5 ^{ème} 2008	60	50	59	46
5 ^{ème} 2007	52	41	46	33

Source : DEPE/ OCECOS-MESS ; août 2011

La mise en œuvre du système d'évaluation et de *testing* des élèves a eu lieu en décembre 2010. Tout comme en 2007, 2008 et 2009, ce *testing* a concerné les élèves de 5^e et a porté sur quatre disciplines : les mathématiques, le français, les sciences de la vie et de la terre et l'histoire géographie.

Pour l'enquête de 2010, les résultats d'ensemble montrent un niveau des acquis très modeste en histoire-géographie, en maths et SVT.

On peut noter cependant que les résultats en français sont supérieurs à ceux des trois autres disciplines.

Les résultats se présentent en dents de scie d'une année à l'autre. Si la comparaison montre une nette amélioration en français sur la période, elle montre une relative régression en histoire géographie et une évolution en dent de scie en mathématiques et en sciences de la vie et de la terre.

La qualité renvoie aux éléments du système éducatif qui participent au renforcement de l'apprentissage et qui répondent aux besoins de l'apprenant. Dans un environnement mondial de plus en plus concurrentiel, la quête de la qualité est de plus en plus une préoccupation majeure des systèmes éducatifs et de la formation.

Au Burkina, le système éducatif connaît des problèmes de qualité à tous les niveaux et cela, en termes de ressources humaines, d'infrastructures, d'équipements, de matériel didactique, d'approches pédagogiques et de formation du personnel.

- **La qualification des enseignants et le ratio élèves/salle de classe**

Le nombre d'enseignants du post-primaire et du secondaire est en augmentation constante depuis 2005. Il est passé de 6 692 en 2007/2008 à 9 580 en 2010/2011.

Si tous les encadreurs pédagogiques sont titulaires d'un diplôme professionnel, il n'en n'est pas de même des enseignants. Presque la moitié des enseignants (45%) de l'année scolaire 2007/2008 n'a pas de qualification professionnelle.

La proportion des enseignants ayant un titre de capacité pédagogique a légèrement baissé en passant de 54,4% à 52,8% entre 2009/2010 et 2010/2011. Cette situation pourrait s'expliquer par le recrutement massif en 2010 d'enseignants sans titre de capacité pédagogique.

Malgré l'effort considérable déployé à travers le recrutement de professeurs, il demeure que la qualité de la pratique pédagogique d'un enseignant dépend en grande partie de ses compétences pédagogiques, dont l'absence jouera sur la qualité de ses prestations.

Le système connaît un déficit en personnel enseignant qualifié. Un tel déficit peut avoir des répercussions négatives sur la qualité de l'enseignement, à travers les surcharges des volumes horaires des enseignants ; les programmes inachevés ; les cours mal préparés ; le recours à un

personnel n'étant pas du métier pour enseigner ; les mauvais résultats aux examens ; les effectifs pléthoriques ; etc.

Malgré les efforts importants déployés par le gouvernement dans la construction de classes, le ratio élèves/classe est toujours élevé. En 2010/2011, au **post- primaire** public le ratio élèves/classe a été de 80 ; un ratio au dessus de la norme nationale (70) contre 57 dans le privé.

Une répartition du ratio élèves/classe par niveau montre la réalité des classes pléthoriques. Ainsi dans l'enseignement général et surtout dans le public, les classes de 6ème et 5ème présentent les ratios les plus élevés avec respectivement 93 et 82 élèves/classe en 2010/2011.

Le ratio élèves/classe en 2010/2011 a toutefois connu une baisse de 6,4% au post-primaire par rapport à 2009/2010. Cette amélioration peut s'expliquer par l'effort consenti dans la construction de nouvelles salles de classe dans toutes les régions du Burkina Faso.

Au **secondaire** le ratio élèves/classe est de 51 dans le public contre 41 dans le privé : un ratio en dessous de la norme nationale (60). Le ratio élèves est de 47 dans l'enseignement général contre 36 dans l'enseignement technique et professionnel.

- **Infrastructures, équipements et méthode d'enseignement**

Au niveau des autres infrastructures, la plupart des écoles ont des cantines, des latrines, de l'eau potable, des terrains de sport. Cependant, il faut déplorer le fait que jusqu'à présent, certaines écoles ne sont encore dotées de certaines infrastructures de base minimales, comme les latrines et l'eau potable. Les autres équipements comme les centres de santé, les cybers, les internats, demeurent en nombre insuffisant. S'agissant des clôtures, d'une part, tous genres confondus (mur, grillage, haie vive), plus de la moitié des établissements n'en disposent pas, exposant les acteurs à une certaine insécurité et d'autre part, pour beaucoup d'écoles, les domaines de l'établissement ne sont pas bien délimités.

Jusqu'à présent, les méthodes utilisées dans le processus enseignement /apprentissage étaient la Pédagogie par objectifs (PPO) et les méthodes actives. Cependant, la réforme en cours met l'accent sur l'Approche par les compétences (APC), qui est jugée plus pertinente dans le contexte mondial actuel. Bien que le processus ait démarré, la mise en œuvre effective de cette nouvelle approche connaît quelques difficultés.

Les résultats des tests standardisés et ceux des examens scolaires suggèrent l'urgence de se pencher sur une meilleure pratique pédagogique sur le terrain qui permettra d'optimiser les acquis scolaires. Le niveau reste assez fragile en français et insuffisant en Sciences de la vie et de la terre (SVT) comme l'illustrent les résultats des tests standardisés réalisés à grande échelle en 2010 en classe de 5^{ème} et en 1^{ère} D, par l'Office central des examens et concours du secondaire (OCECOS).

2.2.2.4 Au niveau du supérieur

En 2010/2011, dans le public, le ratio étudiants/enseignant du supérieur est de 116 étudiants/enseignant. L'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso a le plus faible ratio (82 étudiants/enseignant) et l'UK, le ratio le plus élevé (352). Dans le privé, le ratio étudiants/enseignant (372) est plus élevé qu'au public.

Au cours de l'année universitaire 2010/2011, la proportion des étudiants redoublants est de 15,05% ce qui signifie que moins de 1 étudiant sur 5 est redoublant. Cette proportion est de 13,9% pour les filles et de 15,61% pour les garçons.

Selon le statut, la proportion de redoublants du public est 4 fois plus élevée que celle du privé, soit 18% au public et 5% au privé. Cette proportion élevée dans le public est surtout liée aux étudiants de la 2^{ème} année (21%) et de 3^{ème} année (23%).

Selon les domaines d'études, les Lettres et arts enregistrent plus de redoublants avec 24%. L'Agriculture et l'Education ont moins de redoublants avec respectivement 3% et 2%.

Tableau 2-6 : Proportion des redoublants dans l'enseignement supérieur en 2010/2011

Domaines	Proportions des redoublants		
	Filles	Garçons	Total
Education	1,74	2,55	2,43
Lettres et Art	18,68	26,66	23,97
Sciences sociales, Commerce et Droit	13,53	13,80	13,70
Sciences	16,07	19,52	18,98
Ingénierie industrie de transformation et production	3,87	4,78	4,65
Agriculture	1,53	3,86	3,24
Santé et protection sociale	13,40	16,82	15,63
Services	2,09	5,08	4,32
Total	13,90	15,61	15,05

Source : Tableau de bord de l'Enseignement supérieur - Année universitaire 2010/2011

Au regard de la situation ci-dessus examinée, un certain nombre de constats se dégagent. Aux niveaux post-primaire et secondaire, un rendement interne très faible des enseignements post-primaire et secondaire. Ces différents constats identifiés ont pour conséquences d'engorger les classes avec des effets négatifs sur l'acquisition des connaissances et sur la réussite ; de rejeter du système des élèves sans formation complète qui peuvent garder une image négative de l'enseignement. Ce qui pourrait se répercuter négativement sur la scolarisation de leurs enfants.

S'agissant du supérieur, les constats notés sont entre autres : (i) un rendement interne très faible de l'enseignement supérieur ; (ii) des taux d'abandons et de redoublements élevés que l'on peut rattacher entre autres, à des conditions difficiles d'études (faiblesse des capacités d'accueil, insuffisance de logements pour étudiants, difficultés financières, insuffisance du personnel d'encadrement, la mauvaise orientation).

Ces différents constats identifiés ont pour conséquences d'engorger les amphithéâtres et les salles avec les effets négatifs habituels sur l'acquisition des connaissances et sur la réussite.

2.2.3 Analyse de l'efficacité externe

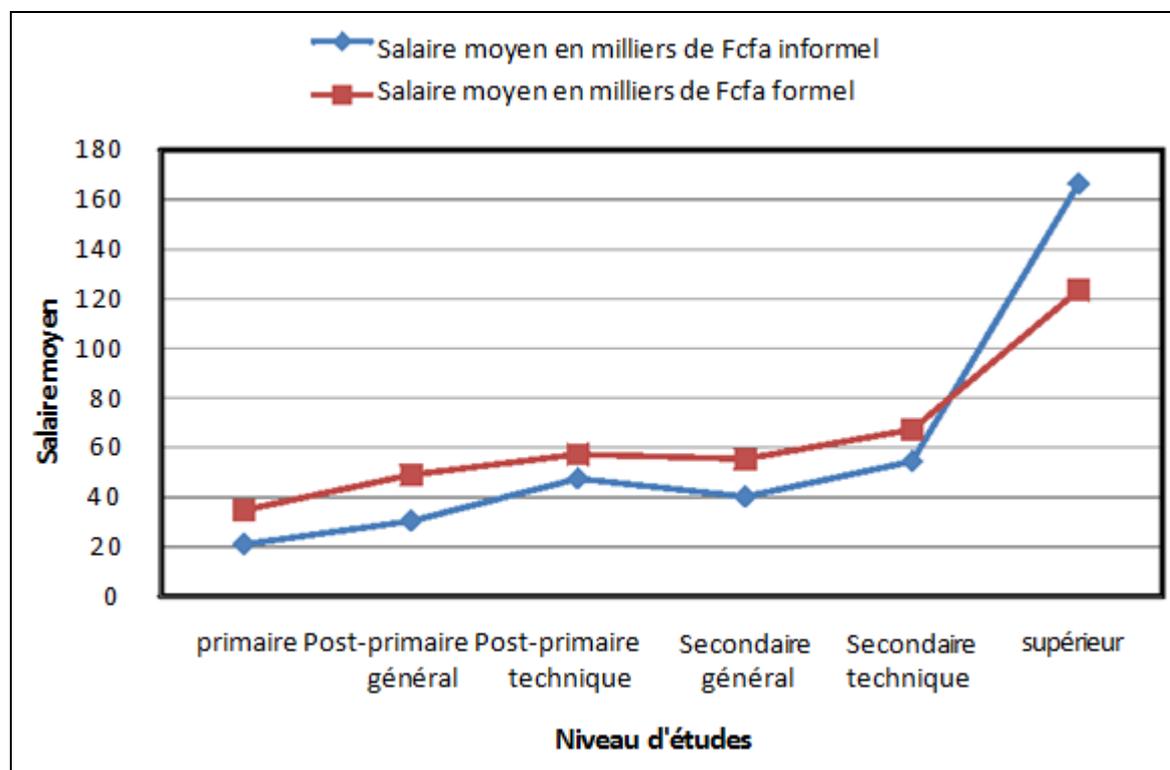
L'analyse de l'efficacité externe d'un système éducatif vise à traiter de l'impact du système d'un point de vue économique et social sur le développement du pays.

Plusieurs études ont montré l'importance de l'éducation dans l'acquisition de certains comportements socialement indiqués. Au Burkina, l'étude sur le Rapport d'état du Système Educatif National (RESEN) a montré que plus le niveau scolaire croît, plus les individus adoptent des comportements respectueux de leur santé et de celle des autres et du niveau de vie de leur famille.

Les statistiques indiquent que les niveaux de revenus sont fortement corrélés au niveau d'éducation, quel que soit le domaine dans lequel l'individu exerce (informel ou formel) : plus le niveau d'instruction augmente, plus le revenu de l'individu augmente. L'atteinte du niveau post-primaire permet, dans le secteur informel, d'augmenter son salaire de près de 10% pour quelqu'un issu de l'enseignement général et de 17% pour quelqu'un issu du post-primaire technique. On note par ailleurs, que le niveau d'instruction supérieur permet d'atteindre un revenu moyen plus élevé

dans l'informel, bien que globalement, les revenus du formel soient plus élevés que ceux de l'informel. Cela suggère que l'auto-emploi des formés du supérieur entraînerait une forte productivité dans le secteur informel.

Graphique 2-6 : Niveau de revenu et niveau de scolarité



Source : enquête 123, calcul INSD (salariés de 25 à 34 ans)

Malgré ces acquis, il y a une inadéquation entre la demande et l'offre d'éducation. La plupart des emplois sont occupés par des individus qui n'ont eu aucune qualification dans leur domaine d'intervention. L'école semble déconnectée des préoccupations de compétences professionnelles des agents économiques. Il y a du reste, plusieurs déséquilibres qui traduisent ce fait :

(i) déséquilibre entre enseignement général et enseignement technique et professionnel

Les élèves de l'enseignement technique ne font qu'environ 7% du total des élèves du secondaire. Or, sur une cohorte de 1000 élèves, seulement 52 ont accès à l'université, tout le reste est sans ou avec une faible qualification. Les seules portes d'emploi qui s'ouvrent à eux sont les concours de la fonction publique, où le nombre de places est limité. Pour l'année 2009, il y avait plus de 370 000 candidats pour 3 500 postes.

(ii) déséquilibre entre sciences sociales, sciences pures et ingénierie

La mise en relation de la structure des emplois actuels et les profils des étudiants révèle un déséquilibre important entre les produits du système éducatif et la structure des emplois de 2003 à 2007. En 2007/2008, les étudiants de l'enseignement supérieur se répartissent dans les domaines : des sciences sociales et du commerce (55%), des lettres et des arts (15%), des sciences (16%), de la santé (7%), de la protection sociale et de l'éducation (5%), de l'agriculture (1%), de l'ingénierie (1%), de l'industrie, transformation et production (1%).

Tableau 2-7 : Répartition (en %) des étudiants par domaine d'études en 2007 et 2008

Domaines	2006/2007	2007/2008
Education	3,6	5,1
Lettres et arts	12,1	15,2
Sciences sociales, commerce, droit	57,2	54,7
Sciences	15,9	16,1
Ingénierie industrie, transformation, production	1,3	1,2
Agriculture	0,7	0,6
Santé et protection sociale	8,3	6,5
Service	0,8	0,5

Source : DEP/MESSRS, tableau de bord 2008

Tableau 2-8 : Répartition des travailleurs par branches d'activités en 2003, 2005 et 2007 (en %)

Domaines	2003	2005	2007
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	84,4	84,8	67,4
Activités extractives	0,5	0,3	4,8
Activités de fabrication	2	2	3,2
Production, distribution électricité, eau, gaz	0,3	0,2	0,2
Construction	0,7	0,6	1,9
Commerce, réparations, activités domestiques	7,3	7,2	17,1
Hôtels, restaurant	0,4	0,3	0,6
Transports, activités auxiliaires	0,6	0,6	0,7
Activités financières	0,2	0,4	0,6
Immobilier, location, services aux entreprises	0,2	0,3	0,7
Administration publique, éducation, social et santé	2,9	3,5	2,6

Source : INSD, Enquête Burkinabè sur les conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2005 et 2007, regroupement des auteurs

La structure des emplois en 2007 montre que les travailleurs se répartissent principalement dans les domaines suivant : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche (67,4%) ; commerce, réparations, activités domestiques (17,1%) ; activités extractives (4,8%) ; activités de fabrication (3,2%) ; administration publique, éducation, social et santé (2,6%) ; construction (1,9%).

On note donc une quasi-opposition entre la répartition des étudiants dans les filières et celle des travailleurs dans les différentes branches d'activités. Cette structuration de la formation n'est en harmonie, ni avec la structure de l'économie burkinabè ni avec la structure des emplois disponibles. Cette situation explique en partie, le taux de chômage important chez les détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur. Le tableau 2-9 indique que ce taux est de 21,3% pour les diplômés du supérieur contre une moyenne nationale de 10,5%.

Tableau 2-9 : Taux de chômage chez les 25-34 ans par niveau d'éducation, année 2007

Niveau d'éducation	Occupés	Chômeurs	Total
Primaire et moins	90,5	9,5	100
Post-primaire général	82,5	17,5	100
Secondaire général	87,2	12,9	100
Supérieur	78,7	21,3	100
Post-primaire technique	92,4	7,6	100
Secondaire technique	92,3	7,7	100
Total	89,5	10,5	100

Source : Calcul de l'INSD à partir du QUIBB 2007

Toutefois, il apparaît de manière évidente, qu'il y a un déséquilibre quantitatif et qualitatif entre les profils de sortants du système éducatif et la structure des emplois disponibles. Le nombre d'emplois de cadres supérieurs et moyens (900 environ par an) représente moins du tiers du nombre de diplômés que produit l'enseignement supérieur par an.

2.2.4 Analyse de l'équité

Dans le domaine de l'éducation, la notion d'équité renvoie à une répartition juste et équitable des services éducatifs donnant ainsi la chance à tous les individus ou groupes d'individus d'accéder à un niveau déterminé du système éducatif dans des conditions équivalentes d'apprentissage, de réussite et d'accessibilité au marché de l'emploi ou du travail.

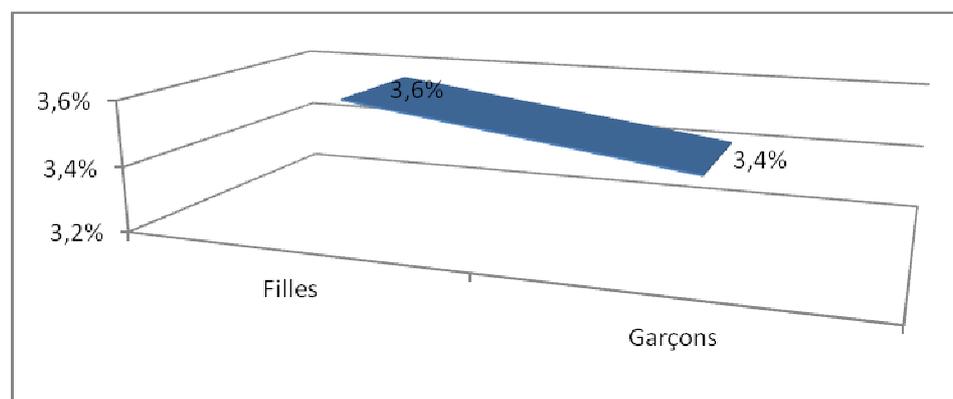
2.2.4.1 Au niveau de l'éducation base

2.2.4.1.1 Au niveau de l'éducation préscolaire

Le très faible taux de préscolarisation, sa concentration dans les grandes villes du pays et son caractère élitiste ne permettent pas d'assurer une équité véritable dans ce sous secteur.

Les disparités selon le **genre** ne sont pas très marquées au préscolaire : en 2011/2012, 29 434 filles étaient inscrites dans les structures préscolaires contre 30 099 garçons. L'indice de parité fille/garçon est donc assez satisfaisant. Cette parité se justifie par l'engagement de l'Etat et de ses partenaires à travers les campagnes de sensibilisation des populations et de plaidoyer en faveur de la scolarisation des filles. Des résultats tangibles ont été obtenus, grâce à l'intervention du projet BRIGHT dans dix (10) provinces, où le taux de scolarisation des filles est faible à savoir les Banwa, Gnagna, Komondjari, Namentenga, Seno, Tapoa, Sanmatenga, Soum, Oudalan et Yagha.

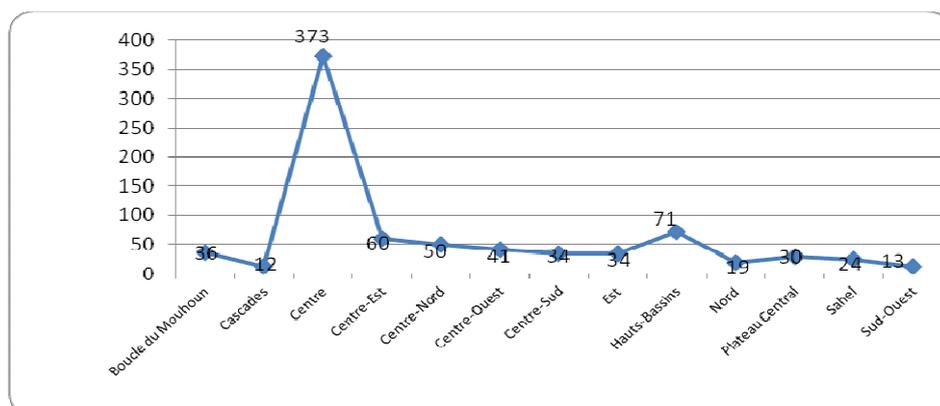
Graphique 2-7 : Taux de préscolarisation selon le genre



Les efforts doivent être maintenus pour maintenir cette parité équitable au préscolaire.

On note un déséquilibre en termes d'infrastructures du préscolaire entre **zones urbaines et zones rurales**. Les régions du Centre et des Hauts Bassins abritent le plus grand nombre de structures préscolaire (respectivement 373 et 71) tandis que celles du Sud-ouest et des Cascades n'abritent respectivement que 12 et 13 structures d'éducation préscolaire en 2011/2012.

Graphique 2-8 : Répartition des structures préscolaires par région



Dans la perspective de supprimer ces disparités, le Gouvernement dans le cadre de la réforme du système éducatif, a privilégié 45 communes choisies qui sont essentiellement des communes rurales dans les régions défavorisées pour la réalisation d'infrastructures du préscolaire.

Malgré cette évolution positive, des actions fortes sont encore attendues en vue de satisfaire la demande potentielle d'éducation.

Au préscolaire, le **coût** d'éducation est relativement cher, défavorisant les familles peu aisées. Les frais de préscolarisation varient entre 15 000 et 50 000 F CFA par enfant et par an dans les CEEP publics et entre 25 000 et 300 000 F CFA par enfant et par an dans les CEEP privés. Quant aux Bisongo et assimilés, les frais d'éducation varient entre 4 500 et 9 000 FCFA par enfant et par an selon les réalités socio-économiques de chaque localité ; l'option de la cotisation ou contribution en nature (mil, haricots, etc.) est admise.

En termes de **financement**, le sous secteur souffre d'une insuffisance de financement.

En rappel, de 2009 à 2011, le sous secteur a bénéficié de financement direct de l'Etat grâce au don FTI pour le renforcement des capacités du préscolaire.

Les difficultés financières sont donc légions dans les structures préscolaires, dues aux charges élevées de fonctionnement des structures et à la prise en charge financière du personnel communautaire (monitrices communautaires, gardiens, cuisinières, petites mamans et petits papas). L'éducation a un prix et le prix à payer est l'allocation de ressources conséquentes à ce sous secteur pour espérer réaliser les objectifs escomptés en matière d'éducation préscolaire.

Au préscolaire, l'offre de **services d'hygiène et d'assainissement**, les soins de première nécessité à travers les boites à pharmacie et les campagnes périodiques de vaccination concourent à répondre aux besoins de santé des enfants dans les structures d'éducation préscolaire.

Cependant, il n'existe pas de dispositif intégré de prise en charge sanitaire des enfants à l'exception de l'obligation d'assurer les enfants dans les compagnies d'assurances. Cette mesure, si elle est respectée au niveau du public principalement dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo Dioulasso, n'est pas appliquée au niveau du privé et du communautaire.

En matière de VIH/SIDA, les enfants affectés et infectés ne bénéficient pas de prise en charge spécifique du fait de l'absence de mécanismes de prise en charge intégrée dans les structures préscolaires. Un accent particulier devra être mis sur les besoins des enfants dont les vies sont dramatiquement affectées par le VIH/SIDA, comme le recommandent le Forum mondial sur l'éducation et la protection de la petite enfance tenu du 03 au 06 mai 2011 dans les Iles Hawaii.

2.2.4.1.2 Au niveau de l'enseignement primaire

Si les défis liés à l'admission semblent en passe d'être relevés, des disparités persistent dans le système.

Les écoles des zones rurales scolarisent 70% des effectifs du primaire et le taux d'achèvement des élèves y est 2,18 fois moins élevé que celui des élèves en milieux urbains (28% contre 61%). Des écarts de scolarisation existent aussi au niveau régional. A titre de comparaison, en 2011, la région du Sahel a enregistré 44,4% de TBS contre 101,6% réalisé dans la région Nord, soit un différentiel de 57 points de pourcentage entre ces deux régions

Les indices de parité du TBA, du TBS et du TAP sont passés respectivement de 0,75, 0,72 et 0,63 en 2001/2002 à 0,98, 0,96 et 0,95 en 2011/2012. Ce qui met en évidence une réduction des disparités de genre en termes d'accès à l'éducation de participation et d'achèvement.

En termes d'équité du genre, la proportion des femmes dans le personnel enseignant a également connu une évolution significative en passant de 23% en 2001/2002 à 37,7% en 2011/2012.

2.2.4.1.3 Au niveau du post-primaire et du secondaire

En 2010/2011, l'accès au **post-primaire** reste inéquitable entre filles et garçons avec un indice de parité de 0,8. Cela signifie que 8 filles accèdent en 6ème contre 10 garçons.

Au secondaire, l'indice de parité à l'accès y est beaucoup plus faible (0,56). La progression du TBA des garçons est plus forte que celle des filles (12,3% contre 6,9%). L'indice de parité du TBA depuis 2003 oscille entre 0,5 et 0,6. Ces résultats sont encore influencés par l'insuffisance des capacités d'accueil et surtout des résultats du système éducatif à la fin du post-primaire.

En termes de scolarisation, la réduction des disparités entre filles et garçons s'opère également à un faible rythme. En 2010/2011, 8 filles sont scolarisées au post- primaire pour 10 garçons.

Au secondaire, l'indice de parité du TBS est de 0,55 en 2010/2011 contre 0,58 en 2009/2010. C'est dire que cet indicateur a perdu 3 points par rapport à son niveau de l'année précédente. Au Centre, l'indice de parité du TBS est de 0,73 contre 0,33 au Sahel. En dehors de la région du centre qui est au dessus de la moyenne nationale, les autres régions n'ont pas atteint l'indice de parité national.

Au supérieur, on note que les garçons sont plus scolarisés que les filles. En effet, en 2010/2011, 542 étudiants pour 100 000 personnes de sexe masculin étaient inscrits dans les universités contre 244 étudiantes pour 100 000 personnes de sexe féminin.

En 2007/2008, la parité filles/garçons était respectivement de 0,78, 0,57 et 0,45 pour le post-primaire, le secondaire et le supérieur.

En ce qui concerne les disparités géographiques, elles sont aussi significatives.

En termes d'admission **au post-primaire**, on note des disparités régionales très marquées. En effet en 2010/2011, le plus fort taux d'admission en sixième était enregistré dans la région du Centre (**52,9%**) et le plus faible dans la région du Sahel (**12,5%**).

Toutefois, dans la plupart des régions, le TBA était en hausse par rapport à 2009/10. Parmi les 13 régions du pays, 6 avaient un TBA supérieur à la moyenne nationale.

Au secondaire, on observait les mêmes tendances en 2010/2011. L'écart entre le TBA en classe de seconde de la région du Centre qui enregistrerait le plus fort taux et celui du Sahel qui avait le plus faible taux était de 21,6 points. Parmi les treize régions, celles du Centre et des Hauts Bassins

avaient un TBA supérieur à celui du niveau national (9,6). Quant aux régions du Sahel et du Centre Nord, elles avaient un TBA inférieur à 5%.

Au plan de la scolarisation des jeunes de la tranche de 12 à 15 ans, le Sahel était la région la moins scolarisée (10,7%) et le Centre la région la plus scolarisée (56,5%) en 2010/2011. Pendant que dans la région du Centre 6 enfants sur 10 en âge d'être scolarisés au post- primaire y étaient, dans la région du Sahel, 1 enfant sur 10 y était scolarisé. Il y'avait environ 46 points d'écart de TBS entre les deux régions.

A l'instar du post-primaire, les disparités entre régions au niveau du TBS sont également importantes au **secondaire**. Le taux de scolarisation au secondaire variait de 26,3% au Centre à 2,0% au Sahel.

En termes de réduction des disparités géographiques et selon le sexe, des efforts importants restent à faire tant au plan de l'amélioration des capacités d'accueil que de la mobilisation sociale au niveau du post-primaire et du secondaire.

2.2.4.1.4 Au niveau du supérieur

Au supérieur, on notait que les garçons étaient plus scolarisés que les filles. En effet, en 2010/2011, 542 étudiants pour 100 000 personnes de sexe masculin étaient inscrits dans les universités contre 244 étudiantes pour 100 000 personnes de sexe féminin.

Au supérieur, on enregistrait également un fort déséquilibre entre les régions dans l'origine géographique des nouveaux inscrits à l'université. Les nouveaux inscrits provenant de la région du Centre représentaient 41% de l'effectif contre 0,7% au Sahel.

2.2.5 Au niveau de l'éducation non formelle

Au Burkina Faso, l'ensemble des inscrits en éducation non formelle ne représentaient que 3,8% de la population de 15 ans et plus en 2010.

Le taux national d'alphabétisation se situait en 2007 à 28,7% (19,5% en milieu rural et 21,3% chez les femmes) alors que la moyenne de l'Afrique subsaharienne de cette année est de 61%. Des disparités, se traduisant par des écarts importants entre régions, persistent depuis des années. En effet, pendant que la région du Centre réalise 63,7% de taux d'alphabétisation, le Centre Sud n'enregistre que 16,1%.

Tableau 2-10: Evolution effectif alphabétisation 2003 à 2010

Campagnes	AI	FCB	A3F	Total
2003	154 481	49 529	ND	204 010
2004	182 323	65 929	1 386	249 638
2005	197 412	90 913	4 610	292 935
2006	188 475	117 571	5 434	311 480
2007	196 670	118 711	5 509	320 890
2008	188 475	117 571	5 434	311 480
2009	199829	150526	47440	397 795
2010	88.124	137.801	ND	225 925

Au regard des statistiques disponibles, les inscrits dans les centres d'alphabétisation et d'encadrement du non formel augmentent dans une proportion relativement lente. Pourtant, une formation en alphabétisation ouvre la voie vers une amélioration des moyens de subsistance, une meilleure santé et une meilleure perspective de vie.

Par ailleurs, l'élan d'élimination progressive de l'analphabétisme se trouve contraint par un croît démographique élevé et une forte propension d'analphabétisme de retour, due à l'insuffisance de structures de post alphabétisation et du fait que tous les enfants en âge d'aller à l'école n'y sont pas inscrits ; en plus il y a une forte déperdition de ceux qui y accèdent et tous ceux-ci viennent grossir dès l'âge de 15 ans le nombre d'analphabètes.

Dans la recherche de formules et stratégies appropriées pour impulser l’alphabétisation au Burkina Faso, l’Etat et les partenaires techniques et financiers ont adopté la stratégie du « faire faire » dont la mise en œuvre a nécessité la création d’un Fonds pour l’Alphabétisation et l’Education Non Formelle (FONAENF). Dans cette approche, l’Etat a la charge d’assurer les missions d’orientation, de suivi, d’évaluation, de contrôle des activités d’alphabétisation et de coordonner le financement du sous secteur. Les associations et ONG (opérateurs en éducation non formelle) ont la charge de mettre en œuvre sur le terrain les activités d’alphabétisation.

La stratégie du « faire faire », nonobstant les avancées qu’elle a connues, n’a pas encore permis de diminuer de manière significative le nombre d’analphabètes dans le pays. Cette situation amène à impliquer de nouveaux acteurs pour pouvoir d’une part, toucher plus de personnes analphabètes et d’autre part, s’assurer que le maximum de ces derniers quittera le groupe d’analphabètes en fin de formation. Ces nouveaux acteurs peuvent être les communes rurales, qui pourront accéder au FONAENF selon des modalités à définir ou bénéficier de financements directs dans le cadre du transfert des ressources.

2.3 Atouts, opportunité et potentialités de développement du secteur

La loi d’orientation de l’éducation consacrant la réforme du système éducatif, la volonté affichée du Gouvernement à travers la mise en œuvre de la SCADD avec et le PRONAA pour accélérer l’alphabétisation, sont des engagements politiques forts, qui constituent de bonnes opportunités pour le développement du secteur - de même que l’adoption de la vision holistique de l’éducation avec la volonté d’unifier l’éducation de base sous la responsabilité d’un seul département ministériel, en application de la configuration retenue dans la Loi d’Orientation de l’Education (2007).

Par ailleurs l’amélioration du cadre macro-économique, avec un taux de croissance du PIB en hausse (5% en moyenne entre 2005 et 2009 et presque 8% en 2010), la maîtrise du niveau d’inflation à 2,6% et la reprise des activités des industries extractives constituent des signes d’une bonne santé économique du pays, qui laissent espérer davantage de ressources pour le développement du secteur. Aussi, la disponibilité de la communauté internationale à accompagner les pays disposant de plans crédibles pour l’amélioration de leur système d’éducation comme indiqué dans le cadre d’action de Dakar sur l’Education pour Tous (2000) et de Paris sur l’alignement de l’aide au budget de l’Etat¹⁴, constituent pour le Burkina de bonnes opportunités en termes de financement additionnel pour son programme d’éducation.

Plusieurs atouts existent et leur bonne exploitation pourrait soutenir le développement du système éducatif burkinabè.

Accroissement de l’offre et de la demande

- l’existence d’une forte demande sociale d’éducation ;
- l’engouement des parents pour la scolarisation ;
- la forte mobilisation de l’Etat et de ses partenaires pour rendre accessible l’éducation.

¹⁴ A Dakar et à Paris la Communauté Internationale a pris les engagements que tout pays qui dispose de plan crédible d’éducation ne manquera pas de ressources pour sa mise en œuvre.

Amélioration de la qualité de l'éducation

- l'existence d'un corps d'encadrement pédagogique qualifié (Conseillers pédagogiques, Inspecteurs,) même si leur nombre reste insuffisant, surtout au post-primaire pour assurer un meilleur encadrement des enseignants;
- la disponibilité, sur le marché de l'emploi, d'un vivier d'enseignants ayant reçu une formation professionnelle dans les ENEP;
- l'existence d'une commission nationale des langues avec des sous commissions spécialisées ;
- l'existence de la filière éducation de jeunes enfants à l'Institut national de formation en travail social pour la formation des personnels d'éducation de jeunes enfants ;
- l'existence d'une filière de formation d'encadreurs pédagogiques du non formel à l'ENS/UK ;
- l'existence d'un dispositif formel de formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques;
- l'existence d'une politique éditoriale en ENF et l'existence d'opérateurs qui soutiennent l'édition des documents en langues nationales ;
- l'existence d'une liste des secteurs économiques pourvoyeurs d'emploi, permettant de mettre en place des formations professionnelles en adéquation avec le monde du travail.

Pilotage

- l'existence de structures déconcentrées au niveau des différents ministères en charge de l'éducation ;
- l'adoption du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation qui a permis la mise à la disposition des collectivités des compétences pour la prise en charge des domaines transférés (alphabétisation, enseignement primaire, éducation préscolaire) ;
- l'existence d'une dynamique partenariale fonctionnelle et efficace à travers les APE, AME et COGES - même si ces structures doivent encore améliorer leur implication dans la gouvernance du système ;
- l'existence d'un cadre sectoriel de concertation des ministères en charge de l'éducation ;
- les efforts budgétaires croissants consentis par le gouvernement au profit du secteur, même si cela n'est pas à la hauteur des défis à relever;
- la présence au Burkina Faso de nombreux PTF et ONG nationales et internationales soutenant techniquement et financièrement le secteur de l'éducation.
- l'existence du FONAENF ;
- l'existence de textes réglementaires régissant l'ENF ;
- l'existence d'un cabinet ministériel dédié à l'alphabétisation.

Gestion financière

- l'existence d'un CAST, auquel contribuent de nombreux bailleurs, pour le financement du programme ;
- le transfert des ressources et leur gestion au niveau décentralisé, notamment communal pour le primaire ;
- l'existence d'un plan d'amélioration des services financiers ;
- la mise en place effective de l'unité de contrôle et de vérification.

2.4 Enjeux et défis du secteur

Le diagnostic du secteur Education/Formation a permis de dégager un certain nombre d'enjeux et de défis importants à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle éducation et formation.

1. Augmenter l'offre éducative tout en assurant la qualité

L'accroissement rapide de la demande d'éducation commande que l'offre augmente au même rythme. Tout l'enjeu de la mise en œuvre du PSEF sera de mener de front la poursuite de l'expansion du système de manière soutenable sans dégradation de la qualité de l'enseignement. Cependant au regard de la situation actuelle, il y a de grands risques qu'une mobilisation importante des ressources se fasse au profit des mesures d'accès et pourrait en effet entraîner une moindre priorité pour les mesures de qualité. La mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique contribuera à relever ce défi.

2. Intégrer les TIC dans le système éducatif

Dans tous les systèmes éducatifs modernes, les TIC sont utilisés aussi bien au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la gestion du système, pour améliorer le rendement et la qualité. Le coût et les changements structurels qu'une telle intégration pose, sont des défis énormes pour le système éducatif qui doit, pour ce faire, trouver les formules adaptées.

3. Assurer l'efficacité interne et l'efficacité externe du système

L'efficacité interne du système éducatif est mise à rude épreuve, depuis quelques années en raison de la forte pression de l'offre. Par ailleurs, l'inadéquation des formations avec la réalité du monde du travail est un souci majeur qu'il faut absolument prendre en compte pour crédibiliser davantage le système éducatif et contribuer à circonscrire les crises sociales qu'un taux de chômage croissant pourrait provoquer.

4. Trouver des voies de motivation du personnel et de recrutement en nombre suffisant

Un des défis majeurs qui va se poser au système éducatif et de la recherche est celui de trouver les enseignants, les enseignant-chercheurs et les chercheurs en quantité et en qualité suffisantes et surtout de pouvoir les maintenir dans le système. La revalorisation du statut de l'enseignant, de l'enseignant-chercheur et du chercheur est le chemin par lequel il faut passer.

5. Adapter la gestion du système au processus de la décentralisation

La décentralisation est une des options majeures de développement que le Burkina Faso a choisie, ces dernières années. Cependant, jusque-là, la cohérence entre ce processus et le système éducatif n'est pas très bien établie. Pour ce faire, un des défis de la présente politique sectorielle est de pouvoir adapter l'organisation administrative, la gestion et le financement du système au processus de décentralisation.

6. Assurer un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes

Le coût social et économique des crises récurrentes du système éducatif ne fait que ralentir la progression du système. Un défi majeur de la présente politique est de renforcer le dialogue social entre les différents acteurs, notamment les organisations de la société civile, les organisations syndicales, les élèves et les étudiants, pour réduire et prévenir les crises.

7. Assurer l'équité du système

L'existence de nombreuses disparités (genre et régions) et de nombreux enfants vulnérables (orphelins et enfants vivant avec un handicap) constitue un défi important pour la prise en compte de tous les droits des enfants et la progression du système éducatif. Le défi peut être relevé par la mise en place d'un système équitable et appliqué dans tout le pays.

8. Réussir la réforme des curricula et l'introduction du système LMD

La réforme du système éducatif est un des chantiers du gouvernement et dans ce sens, certaines options sont déjà prises comme l'introduction. En effet, la généralisation du LMD passe par des aménagements structurels et fonctionnels qui requièrent une démarche progressive et continue.

9. Maîtriser les coûts de la scolarisation tout en appliquant les principes de l'obligation scolaire et de la gratuité.

Les orientations politiques actuelles imposent des obligations à l'Etat dans l'éducation des enfants. Assurer cette obligation passe par la gratuité de certains services, qui constitue un défi important en raison des ressources limitées de l'Etat.

10. Mettre en place des mécanismes efficaces de régulation des flux tout en développant des passerelles entre le formel et le non formel, entre l'enseignement général et l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Le relèvement de ce défi devrait permettre d'avoir un système éducatif plus cohérent, en permettant à chaque élève ou étudiant de se former selon le besoin, quelle que soit sa formation antérieure.

11. Renforcer la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants

Plusieurs facteurs fragilisent les élèves et étudiants dans leur processus d'apprentissage et d'insertion sociale. Il s'agit aussi bien de facteurs sanitaires et nutritionnels que de certains problèmes sociaux comme la délinquance, la toxicomanie... En effet, des enfants mal nourris, en santé précaire, avec des problèmes sociaux, infectés ou affectés par le VIH, ne seront pas dans les bonnes conditions pour réussir à l'école. Par conséquent, un enjeu important du développement du système est de trouver les synergies nécessaires avec les ministères et les structures associatives qui sont en charge de ces questions pour leur prise en charge de façon concertée. Ceci nécessite une bonne organisation, un bon partenariat avec les associations d'élèves, les parents, certains ministères, les collectivités décentralisées et les PTF.

12. Garantir et renforcer le financement de la recherche universitaire

Le dispositif, l'organisation de la recherche et la qualité des chercheurs sont des atouts importants pour le Burkina. Les coûts récurrents pour garantir l'efficacité de ce système sont énormes et ne se justifiaient que si les ressources financières sont disponibles pour le financement des activités de recherche et leur accompagnement. Or, la recherche manque cruellement de telles ressources, dont la disponibilité serait un facteur positif pour la productivité du système.

13. Développer une politique pour la valorisation intensive des résultats de recherche et d'innovation

Depuis la nationalisation de la recherche dans les années 70, les différentes structures de recherche et d'innovation publiques et privées ont généré chacune dans son domaine de nombreux résultats. Dans la nouvelle politique de la recherche, ces résultats bien exploités et valorisés auront un impact positif sur le développement économique et social du Burkina Faso.

14. Mettre en œuvre la politique de prévention et de réduction des risques et catastrophes dans le système éducatif

Le secteur de l'éducation peut contribuer à préparer et à faciliter la gestion des situations d'urgence, à travers la réduction de l'impact des phénomènes à risques sur le fonctionnement scolaire. Mais au-delà de la gestion des situations d'urgence, le secteur de l'éducation peut contribuer à diminuer le niveau de vulnérabilité des populations et prévenir certains désastres sur le long terme. Mieux, il s'agit donc pour le secteur éducatif de maintenir son fonctionnement normal et de le protéger au maximum des interruptions liées aux urgences. Du reste, il permet de renforcer les capacités des communautés à faire face aux aléas naturels et de désamorcer les causes sous-jacentes des phénomènes à risques lorsque cela est possible.

15. Transformer efficacement les ressources financières en résultats

Du point de vue de la gestion administrative et financière, la mise en relation des besoins de financement par rapport au volume des ressources mobilisées aux différents niveaux du système, montre un manque de relation fonctionnelle entre les besoins et les allocations. L'allocation des ressources, aussi bien entre sous secteurs, qu'entre niveaux d'enseignement ou établissements scolaires, montre un manque de cohérence, d'une part entre les priorités accordées dans les documents de politique et les niveaux de financement accordés et d'autre part, entre les effectifs scolarisés et le volume de ressources reçues.

Par ailleurs, la mise en œuvre des différents programmes précédents (PDDEB, PEPP, etc.) a permis d'observer des difficultés à absorber convenablement les crédits pour plusieurs raisons : longueur des procédures de passation des marchés, faible capacité des entreprises locales, faible capacité d'anticipation des gestionnaires, délais de déblocage long au niveau des partenaires dont les procédures ne sont pas toujours harmonisées, etc.

Pour relever ce défi, il s'agira de poursuivre la réforme du système financier, et prendre en compte l'alignement des partenaires sur les procédures nationales, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

3 VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le caractère de priorité nationale de l'éducation au Burkina Faso est régulièrement affirmé dans tous les documents de politique éducative¹⁵. La réforme du système éducatif, adoptée en 2007, consacre au système éducatif la capacité à assurer un équilibre d'ensemble dans la formation du capital humain et du développement de l'Homme.

3.1 Vision du secteur de l'éducation et de la formation

La vision du Programme Sectoriel Education et Formation est que « à l'horizon 2021, le Burkina Faso dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio économique du pays».

3.2 Principes directeurs de la politique sectorielle de l'éducation et de la formation

Pour atteindre cette vision, le PSEF se fonde sur les principes de base édictés dans le cadre de la réforme du système éducatif, à savoir :

1. l'obligation et la gratuité scolaire pour ce qui concerne l'enseignement de base ;
2. l'effectivité des cycles terminaux et des passerelles : les cycles terminaux doivent être validés par un diplôme certifiant le niveau de compétences correspondant ; les possibilités de passerelles entre les différents sous-systèmes doivent être multipliées, notamment entre l'éducation non formelle et l'éducation formelle ;
3. le développement des compétences par cycle en lien avec l'évolution socio économique du Burkina Faso, à travers un curriculum réformé et mis en cohérence sur l'ensemble des ordres d'enseignement et de formation ;
4. l'amélioration de la pertinence des formations et des filières afin de mettre fin à leur inadéquation avec les besoins socio-économiques du pays ;
5. la valorisation des langues nationales et leur introduction dans les nouveaux curricula ;
6. l'amélioration de l'encadrement juridique du système d'éducation et de formation ;
7. la transversalité de la EFTP (ET/FP) ;
8. la démarche participative dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes du PSEF ;
9. la mobilisation optimum de ressources internes et externes au profit du secteur visant une amélioration générale de l'efficience ;
10. la bonne gouvernance dans le pilotage et la gestion des ressources.

¹⁵ Loi N° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation du système éducatif burkinabè, Lettre de politique éducative adopté par décret n°2008-681/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN/MJE du 3 novembre 2008, etc.

4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Eu égard au diagnostic du secteur, les orientations stratégiques du PSEF sont centrées autour de quatre choix stratégiques.

Choix stratégique 1 : Accroissement de l'offre d'éducation et de formation

Choix stratégique 2 : Amélioration de la qualité des apprentissages et des acquisitions

Choix stratégique 3 : Accélération de l'alphabétisation et intensification de l'ENF de la petite enfance, des adolescents, des jeunes et des adultes

Choix stratégique 4 : Renforcement de la gestion et du pilotage du système éducatif

5 OBJECTIFS

Le Programme sectoriel vise à **assurer le droit des citoyens à une éducation/formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel**. Cet objectif global est décliné par niveau d'enseignement.

Pour l'éducation de base formelle, le programme sectoriel vise à accroître l'accès à une éducation de base de qualité pour la majorité de la population du pays, par la recherche de solutions rentables et financièrement soutenables, capables de résoudre les problèmes qui ont jusqu'à présent ralenti le développement du sous-secteur et qui sont à la base de son iniquité et de son inefficacité. Il s'agit pour ce niveau d'enseignement de :

- améliorer l'offre de l'éducation de base formelle (préscolaire, primaire, post-primaire général et technique) ;
- susciter la demande d'éducation de base formelle ;
- assurer la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2021 ;
- assurer la transition primaire complète et post-primaire universelle à l'horizon 2025 afin de faire de l'enseignement de base obligatoire de dix (10) ans une réalité pour toutes les couches sociales, avec une attention particulière pour l'équité du genre et l'inclusion ;
- améliorer la qualité de l'enseignement de base formel ;
- doter tous les enfants de connaissances instrumentales de base, des savoir-faire pratiques, des outils de pensée et des méthodes de travail lui permettant de continuer à se former au terme du cycle d'enseignement de base ;
- mettre en place des passerelles fonctionnelles entre les différentes catégories d'enseignement de base formel ;
- participer à la promotion de la communauté en développant chez l'enfant des attitudes favorables au progrès, des capacités d'observation et d'analyse, des savoirs et savoir-faire en matière d'amélioration des conditions de vie (santé, nutrition, habitat, etc.), de protection de l'environnement et de préparation à l'emploi et d'une manière générale, en multipliant les échanges école/communauté ;

Pour l'éducation non formelle, avec la mise en place de passerelles fonctionnelles entre l'éducation de base formelle et l'éducation non formelle et vice versa, l'éducation non formelle de la petite enfance, des adolescents et des adultes doit permettre de ne laisser aucun enfant en dehors du système éducatif. Il s'agit pour ce type d'éducation de :

- relever le taux d'alphabétisation à 60 % environ en 2015 et 75% environ en 2021, dont 60% environ de femmes, par l'intensification d'actions efficaces d'alphabétisation ;
- alphabétiser et accroître le niveau de qualification des jeunes des 15-24 ans arrivant sur le marché du travail ;
- développer l'environnement lettré.

Dans l'enseignement secondaire qui doit permettre aux apprenants qui le souhaitent et qui le peuvent, de poursuivre ou entamer leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entamer une formation professionnelle spécialisée, il s'agit essentiellement pour ce niveau d'enseignement de :

- augmenter l'offre éducative dans l'enseignement secondaire ;
- réduire les disparités régionales en matière d'accès, et les disparités liées au genre au niveau du rendement interne ;
- accroître le rendement interne dans l'enseignement secondaire ;
- améliorer l'environnement pédagogique des élèves ;
- améliorer la qualité des apprentissages ;
- renforcer la qualité et la pertinence du système éducatif à travers la promotion de l'art, la culture et les langues ;
- assurer la bonne tenue des examens et des évaluations scolaires ;
- diversifier l'offre de formation dans l'ETP en lien avec les besoins de l'économie ;
- améliorer le rendement externe de l'ETP.

Au niveau de l'enseignement supérieur qui doit permettre aux élèves du secondaire qui le souhaitent et qui en ont les capacités, de poursuivre leurs études en rapport avec les besoins et potentialités du pays, il s'agit en particulier de :

- augmenter et diversifier les offres de formation au supérieur notamment dans une perspective de professionnalisation et de rééquilibrage au profit des filières scientifiques et techniques ;
- contribuer à susciter l'émergence d'une pépinière d'enseignants du supérieur ;
- accroître le rendement interne dans l'enseignement supérieur ;
- améliorer l'environnement pédagogique des étudiants ;
- renforcer les compétences professionnelles des enseignants ;
- améliorer l'organisation des examens de l'enseignement supérieur
- renforcer la recherche au sein des universités ;

La formation professionnelle - en tant que dispositif appelé à répondre aux besoins de l'économie en compétences et en qualifications - doit permettre d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif par le développement de filières professionnelles en lien avec les besoins des entreprises et de l'économie. Il s'agit de :

- renforcer le dispositif de formation professionnelle ;
- assurer la formation initiale et continue des citoyens ;
- renforcer l'offre de formation dans la FP en tenant compte des potentialités des régions ;
- évoluer de la logique d'offre de formation à une logique de satisfaction de la demande de formation par la mise en œuvre d'une formation basée sur l'ingénierie de l'approche par les compétences (APC) en partenariat avec les organisations professionnelles concernées ;
- mettre en place des passerelles fonctionnelles permettant à chaque élève sortant du système éducatif d'avoir une qualification minimale.

6 PROGRAMMES

6.1 PROGRAMME N°1 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION FORMELLE ET A LA FORMATION

Il s'agit dans le cadre de ce programme d'accroître les capacités d'accueil par la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe, la réfection et la réhabilitation de certaines infrastructures, le recrutement des enseignants, des personnels administratifs et de soutien technique. Ce programme prend également en compte le renforcement de la fourniture des services sociaux aux élèves et étudiants, la mobilisation sociale et l'implication des parties prenantes ainsi que la promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux aux fins de parvenir à une amélioration de l'accès à l'éducation formelle tout en assurant l'équité.

Le programme comporte sept (07) sous-programmes :

6.1.1 Sous programme 1 : Développement et gestion des infrastructures d'accueil à tous les niveaux

Objectif spécifique : accroître les capacités d'accueil

○ De l'éducation de base

➤ **Au niveau de l'éducation préscolaire**

Il s'agit de faire passer le nombre d'enfants accueillis de 57 481 en 2011 à 95 204 enfants dont 50% de filles en 2015 et 317 647 enfants dont 50% de filles à l'horizon 2021.

Par conséquent, le défi est d'améliorer l'offre d'éducation préscolaire dans les centres d'éveil et d'éducation préscolaire publics à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures répondant aux normes de sécurité, offrant aux enfants des conditions adéquates d'éducation, prioritairement dans les chefs-lieux de communes. Il s'agit aussi de stimuler la demande qui ne peut être satisfaite que grâce à un soutien plus accru au secteur privé et aux communautés locales à travers des subventions.

En outre, les normes de construction seront revues pour tenir compte des défis du changement climatique et de la vaste demande sociale.

L'accroissement des capacités d'accueil des CEEP sera aussi effectif à travers la facilitation de l'accès des enfants à besoins éducatifs spéciaux à l'éducation préscolaire et la contribution au pré-positionnement d'un dispositif adapté pour l'éducation préscolaire en situation d'urgence.

➤ **Au niveau du primaire**

Il s'agit de faire passer le nombre d'élèves de 2 344 041 en 2011 à 3 196 682 en 2015 et 4 179 681 en 2021 avec un ratio élèves/maître de 56 élèves au cours de la période de référence susmentionnée.

Les principales actions consisteront en (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de réalisation des infrastructures éducatives¹⁶ qui prendra en compte les risques de catastrophes telles que les inondations et les vents violents mais aussi la réduction considérable des retards constatés dans la réalisation des dites infrastructures, (ii) la construction et l'équipement des salles de classe,

¹⁶ A noter que cette stratégie concernera tous les niveaux, pas seulement le primaire.

(iii) la réhabilitation des salles de classe, (iv) le pré-positionnement d'un dispositif de gestion des urgences sur les sites retenus par les structures habilitées.

➤ **Au niveau du post-primaire**

Au niveau du post-primaire général, il s'agit i) de porter le taux de transition de 63,4% en 2011 à 67% en 2015 et 95% en 2021; ii) de faire passer le nombre d'élèves (public+privé) de 536 927 en 2011 à 849 761 en 2015 et 1 544 786 en 2021 ; iii) de faire passer le ratio élèves/groupe pédagogique de 79 en 2011 à 60 en 2015 et 50 en 2021.

Les principales actions consisteront en i) la construction des infrastructures d'accueil pour les sortants du primaire, ii) la réhabilitation des salles de classe, iii) la promotion de l'équité à travers le développement des internats et autres formes d'hébergement, la réduction des écarts entre zones rurales et zones urbaines, la prise en charge des personnes vulnérables et celles vivant avec un handicap.

Au niveau du post-primaire technique et professionnel, il s'agit i) de porter le nombre de nouveaux inscrits dans les collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) de 1675 en 2010 à 10 205¹⁷ élèves en 2015 et 25 963 en 2021; ii) de faire passer la proportion des élèves de l'ETP1/ effectifs totaux de l'enseignement post-primaire de 1,18% en 2011 à 7% en 2015 et 15% en 2021 ; et iii) d'atteindre un nombre de spécialités de formation en ETP au post-primaire de 20 en 2015.

Au titre des actions à mener, on retient i) la réalisation de nouveaux CETFP, ii) l'équipement des infrastructures réalisées, iii) la construction et l'équipement d'ateliers dans les CETFP, iv) la création de nouvelles spécialités en lien avec les besoins de l'économie (agriculture et agro-alimentaire, mines, énergie) ; v) la poursuite de l'implantation des établissements d'ETP aux niveaux provincial et régional.

➤ **Au niveau de la formation professionnelle post-primaire**

Il s'agit de faire en sorte que la formation professionnelle qualifiante puisse accueillir annuellement jusqu'à l'horizon 2015, 15% des effectifs du CM2 ayant 14 ans et plus, 15% des effectifs du post-primaire général n'ayant pas atteint la classe de 3^{ème} et 15% des effectifs du post-primaire général n'ayant pas obtenu le BEPC.

Pour cela, les actions à mener consisteront en i) la construction et l'équipement de centres provinciaux de formation qualifiante et de centre d'ingénierie de la formation, ii) la mise en place de parcours de professionnalisation de courte durée, iii) la mise en place d'un service d'orientation et de suivi évaluation de la formation et iv) la mise en place d'un mécanisme de gestion des situations d'urgence.

○ **De l'enseignement secondaire**

Au niveau du **secondaire**, il s'agit de faire passer le nombre d'élèves (public + privé) de **110 314** en 2011 à **189 771** en 2015 et **287 125** en 2021.

Pour accroître les capacités d'accueil au *secondaire général*, dont l'effectif passera de 91 066 élèves en 2011 à 156 269 élèves en 2015 et 253 623 élèves en 2021, il est nécessaire de procéder à i) la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe complémentaires dans les lycées, ii) la construction et l'équipement de lycées, iii) la réhabilitation de salles de classe.

¹⁷ Effectifs de l'AFP2+CAP puisqu'il est prévu que les classe AP disparaîtront et les élèves entreront dans l'ETP1 après la 5^{ème} de l'ESG

Au niveau du *secondaire technique et professionnel*, il s'agira de faire passer les effectifs de 19 248 élèves en 2011 à 33 502 élèves à partir de 2015 et d'atteindre un nombre de 45 spécialités de formation en ETP en 2015.

Les actions à mener, concerneront i) la réalisation de nouveaux lycées techniques et/ou professionnels régionaux ; ii) l'équipement des infrastructures réalisées, iii) la construction et l'équipement d'ateliers dans les lycées techniques et/ou professionnels, iv) la création de nouvelles spécialités en lien avec les besoins de l'économie (agriculture et agro-alimentaire, mines, énergie) ; v) la poursuite de l'implantation des établissements d'ETP aux niveaux provincial et régional.

Les efforts relatifs à l'accroissement de la proportion des effectifs inscrits dans les établissements publics et privés de l'enseignement technique et professionnel par rapport à l'ensemble des effectifs du post-primaire et du secondaire doivent la faire passer de 4,5% en 2011 à 7% en 2015 et 15% en 2021.

○ **De l'Enseignement supérieur**

Au niveau du supérieur, il s'agira (i) d'améliorer l'indicateur d'accès à l'enseignement supérieur qui était de 430 étudiants pour 100 000 habitants en 2011 à 602 à partir de 2015; (ii) de doter chacune des régions d'une université ou d'un pôle universitaire.

L'accroissement des capacités d'accueil au supérieur sera effectif à travers : i) la construction et l'équipement de nouvelles universités ; d'amphithéâtres ; de salles de cours et de chaires. ; ii) la promotion de l'enseignement supérieur privé ; iii) le développement du partenariat public/privé ; (iv) la diversification de l'offre par la création de nouvelles filières professionnalisantes¹⁸ ; v) l'utilisation optimale des salles de cours ; vi) l'élaboration et la mise en œuvre de la carte universitaire ; vii) la promotion des FOAD par l'introduction des TIC et la mise en place de centres de ressources informatiques.

6.1.2 Sous Programme 2 : recrutement du personnel adéquat

A tous les niveaux d'enseignement dans le cadre de ce sous-programme, l'accent sera mis sur le recrutement des personnels d'éducation, considérés comme une des dimensions essentielles de l'amélioration de l'offre. Le sous-programme comporte un objectif spécifique.

Objectif spécifique : assurer les besoins en personnels d'éducation à tous les niveaux

○ **De l'éducation de base**

➤ Au niveau de l'éducation préscolaire

Il s'agira en termes d'actions stratégiques d'envisager i) le recrutement des personnels du préscolaire (MEJE et EJE) ii) l'orientation progressive d'une partie des personnels MEJE, EJE et IEJE déjà engagée vers les structures de protection de jeunes enfants (crèche, pouponnière, orphelinat), compte tenu des attributions et du champ d'interventions de l'éducateur de jeunes enfants.

¹⁸ Il s'agira de doter chaque pôle universitaire de filières qui correspondent aux besoins de formation et d'emploi dans les régions ou au niveau national. C'est le cas notamment du pôle de Fada N'Gourma avec l'école d'ingénieur des mines et carrières, du pôle de Ouahigouya avec l'école supérieure de commerce) et de celui de Dédougou avec l'école supérieure d'agronomie.

➤ Au niveau du primaire,

L'action majeure à mener au cours de la période va consister au recrutement des personnels enseignants qualifiés de manière à maintenir le ratio élèves/classe à 56 au cours de la période.

➤ Au niveau du post-primaire,

La mise en œuvre du continuum éducatif de base au vu des flux importants que le post-primaire est amené à accueillir nécessite une réforme en profondeur de la transition entre les deux niveaux à travers d'une part, des programmes de formation des enseignants rénovés pour faciliter leur intégration, et d'autre part, le rapprochement physique des infrastructures du primaire et du post-primaire. Aussi, outre les recrutements classiques de personnel enseignant, il sera fait recours à la vacance en vue de combler les déficits.

En outre, pour atteindre les objectifs de croissance des effectifs fixés, plusieurs options sont envisagées afin de renforcer le vivier à partir duquel ce nombre d'enseignants sera recruté, dont : l'augmentation des capacités de l'institut des sciences (IDS) et de l'ENS/UK, l'ouverture de filières professionnalisantes de formation des enseignants dans toutes les universités et le renforcement de la formation ouverte à distance (FOAD) des enseignants du post-primaire.

Au niveau du post-primaire technique professionnel, il est prévu au cours de la décennie le recrutement de personnel enseignant avec une attention particulière sur les filières en ce qui concerne ceux de l'ETP.

➤ La formation professionnelle

Dans la formation professionnelle post-primaire, il sera procédé à la poursuite de la mise en œuvre du plan de recrutement de formateurs permanents et vacataires en vue d'atteindre les objectifs.

○ **De l'enseignement secondaire**

Au niveau du secondaire général, pour atteindre les objectifs de croissance des effectifs fixés, il est prévu un nombre important d'enseignants à recruter au cours de la période. Ce nombre important tiendra compte de l'accroissement des capacités d'accueil prévu.

Plusieurs options sont envisagées pour renforcer le vivier d'enseignants : i) la mise en œuvre d'une formation ouverte et à distance des enseignants du secondaire ; ii) la construction et l'équipement d'un deuxième IDS ; iii) la construction et l'équipement d'une deuxième école normale supérieure ; iv) l'introduction des modules pédagogiques dans les Unités de Formation et de Recherche de nos universités ; (v) la poursuite de la régionalisation du recrutement.

Outre le personnel enseignant, il s'agira aussi de renforcer l'effectif du personnel administratif par le recrutement de conseillers, d'attachés, d'assistants d'éducation, de bibliothécaires et de laborantins.

Au niveau du secondaire technique professionnel (ETP2), le recrutement de personnel enseignant sera effectif avec une attention particulière sur les filières.

○ **De l'enseignement supérieur**

Pour atteindre les objectifs de croissance des effectifs dans l'enseignement supérieur, l'action majeure consistera à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement des personnels (assistants, ATOS). Une attention particulière sera accordée à l'ouverture d'emploi et la nomination dans les emplois de maîtres assistants, de maître de conférences et de professeurs titulaires ;

l'ouverture d'écoles doctorales en vue de constituer un vivier de recrutement des enseignants d'universités.

6.1.3 Sous Programme 3 : renforcement de la fourniture des services sociaux aux élèves et étudiants

La fourniture des services sociaux consiste à apporter une aide sociale aux élèves et étudiants qui en ont besoin pour effectuer leurs études dans de bonnes conditions.

L'accompagnement social des élèves et étudiants contribue à améliorer leurs conditions de vie et d'études ; elle se fera à travers la mise à disposition de logements, de restauration, de soins de santé, de transport, de soutien financier et d'activités d'appui conseil.

Trois (03) objectifs spécifiques ont été retenus dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme.

Objectif spécifique 1 : donner aux élèves, aux étudiants les moyens d'accéder à de meilleures conditions d'hygiène et de santé à tous les niveaux.

Les principales actions qui seront mises en œuvre consisteront à (i) la mise en place effective au profit des élèves et étudiants, des conditions permettant le respect des règles d'hygiène ; (ii) au renforcement des moyens de prévention des maladies courantes et aux soins au profit des élèves et étudiants.

Objectif spécifique 2 : prévenir et prendre en charge le VIH et le SIDA en milieu scolaire et universitaire

Les principales actions qui seront mises en œuvre concerneront aussi bien les actions de prévention que de soutien aux personnes malades et/ou affectées. Il s'agit du (i) développement des modules et autres supports d'éducation et de sensibilisation sur la pandémie des IST/VIH et du SIDA; (ii) de l'organisation des campagnes de dépistage en collaboration avec le ministère en charge de la santé et les organisations de la société civile (OSC) ; (iii) de la prise en charge communautaire.

Objectif spécifique 3 : améliorer l'accès des élèves et étudiants aux prestations sociales

○ L'enseignement de base et le secondaire

En matière de cantine scolaire, il s'agira de veiller à assurer à tous les élèves de ces niveaux éducatifs l'accès à la cantine scolaire. Un accent particulier sera accordé à ceux situés dans les zones à insécurité alimentaire chronique par un meilleur ciblage spatio-temporel. Et pour cela, les actions ci-après seront menées :

- ❖ la construction et l'équipement de cantines scolaires ;
- ❖ les appuis divers aux communautés pour le développement des cantines endogènes ;
- ❖ la construction de magasins de stockage des vivres ;

○ L'enseignement supérieur

Dans ce niveau éducatif, les actions stratégiques envisagées en termes d'accès aux prestations sociales au cours de la période sont les suivantes :

- ❖ la construction et l'équipement de restaurants universitaires ;
- ❖ l'acquisition de bus de transport;
- ❖ la construction et l'équipement de cités universitaires ;
- ❖ la réfection de cités universitaires ;

- ❖ la construction de foyers d'hébergement ;
- ❖ l'implication du secteur privé dans la promotion du logement universitaire ;
- ❖ l'octroi de bourses, prêts, aides, frais de soutenance ;
- ❖ la construction et l'équipement de complexes sportifs ;
- ❖ l'aménagement de terrains de sport ;
- ❖ le soutien aux activités sportives des élèves et étudiants ;
- ❖ la construction et l'équipement de salles de spectacle.

6.1.4 Sous Programme 4 : prévention de la violence, la toxicomanie, la délinquance et les actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire.

Objectif spécifique : prévenir la violence, la toxicomanie, la délinquance et les actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire

Il s'agira de développer les services sociaux de prévention de la toxicomanie, la délinquance et la violence en milieu scolaire et universitaire par (i) la construction de bureaux pour le service social ; (ii) la mise à disposition d'éducateurs sociaux ; (iii) l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la violence, la toxicomanie et la délinquance ; (iv) le recrutement et la formation continue de conseillers d'orientation (psychologues et sociologues) ; (v) la formation continue des éducateurs spécialisés.

6.1.5 Sous Programme 5 : promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous

Le sous programme veillera, dans toutes ses actions, à favoriser l'accès à un enseignement de base gratuit et obligatoire, à réduire au mieux les disparités de tout genre notamment entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes et entre les zones géographiques. Il s'agit aussi de prendre des mesures spécifiques pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre de filles et de femmes aux filières professionnalisantes et leur maintien.

Objectif spécifique 1 : permettre à tous les enfants de la tranche d'âge de 6 à 16 ans d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire au plus tard en 2021

Conformément aux orientations de la réforme du système éducatif et des dispositions de la Loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, qui sous-tendent l'accès à un enseignement de base gratuit et obligatoire pour la tranche d'âge susmentionnée, les actions majeures ci-après pourront être menées :

- ❖ la poursuite de la prise en charge des frais de scolarité, des manuels et des fournitures scolaires des élèves dans le cadre de la réforme du système éducatif ;
- ❖ la réalisation d'une étude sur les modalités d'implication des acteurs locaux dans les mesures sur l'exclusion et le redoublement ;
- ❖ l'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaires.

Objectif spécifique 2 : éliminer totalement les disparités liées au sexe à tous les niveaux du système éducatif en 2025

En vue d'apporter des solutions adaptées et urgentes aux facteurs qui entravent l'éducation et la formation des filles et des femmes, les actions majeures suivantes seront envisagées :

- ❖ la prise en compte d'un critère de disparité géographique dans la programmation des constructions scolaires ;
- ❖ la prise en compte de l'équité du genre dans les constructions et équipements scolaires ;
- ❖ la mise en œuvre des actions de mobilisation sociale en faveur de l'éducation des filles à grande échelle ;
- ❖ l'attribution de récompenses aux filles méritantes et issues de milieux défavorisés;
- ❖ l'amélioration de l'environnement scolaire et universitaire ;
- ❖ la promotion des actions de maintien des filles dans le système éducatif ;
- ❖ le développement d'actions de lutte contre la violence faite aux filles en milieu familial, scolaire et universitaire ;
- ❖ le renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de l'éducation des filles et des femmes ;
- ❖ la formation et la sensibilisation des enseignants à la pédagogie sensible au « genre ».

Objectif spécifique 3 : réduire les écarts entre les zones rurales et les zones urbaines en matière d'offre éducative et de formation

Au plan des disparités géographiques, des critères de priorité géographique sur l'offre et la demande d'éducation ont été identifiés permettant d'intensifier les actions au niveau des communes pour l'éducation de base et des régions pour l'enseignement supérieur.

Le programme de constructions scolaires consolidé pour l'éducation de base va dorénavant, par l'utilisation d'une clé de répartition, prendre en compte la question de la résorption des disparités géographiques.

Les orientations prioritaires portent sur l'élaboration et la mise en œuvre des cartes éducative et universitaire.

6.1.6 Sous Programme 6 : promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux

Objectif spécifique : assurer une prise en charge éducative complète des enfants à besoins spécifiques

Au-delà du genre, considéré sous l'angle des rapports homme/femme, l'inclusion est ici perçue comme étant toute initiative de prise en compte de couches défavorisées ou vulnérables, y compris celles vivant avec un handicap. Ainsi, les principales actions envisagées sont :

- ❖ le financement, à travers des incitations financières, de la participation scolaire des enfants en situation de vulnérabilité ;
- ❖ l'établissement d'une situation de référence (ou cartographie) du nombre d'enfants à besoins spécifiques ;
- ❖ la sensibilisation des acteurs de l'éducation sur les enjeux de l'éducation inclusive (conférences, dépliants) ;
- ❖ la construction de rampes d'accès et de latrines spécifiques pour personnes en situation de handicap ;
- ❖ l'acquisition de matériel pédagogique spécifique au profit des élèves et étudiants en situation de handicap ;

- ❖ l'accompagnement des élèves et étudiants sur les plans sanitaire, alimentaire, financier et psychosocial ;
- ❖ le renforcement des capacités des acteurs.

6.1.7 Sous Programme 7 : Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur

Objectif spécifique 1 : favoriser la mobilisation sociale en vue de l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus éducationnel

Au regard de l'accroissement des effectifs des élèves, apprenants et étudiants aux différents niveaux de l'éducation, l'Etat et ses partenaires devront renforcer la participation communautaire à la gestion des structures éducatives. Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- ❖ la généralisation des COGES au niveau de toutes les structures d'Education aussi bien formelles que non formelles ;
- ❖ le renforcement des capacités opérationnelles des COGES, des AME et des APE afin que ceux-ci puissent s'approprier véritablement la gestion de ces structures ;
- ❖ la mise en place des organes de gestion au niveau des établissements d'enseignement post-primaire, secondaire et supérieur.

Objectif spécifique 2 : mettre en œuvre la stratégie de mobilisation sociale définie dans le document cadre de mobilisation sociale

Les actions stratégiques à mettre en œuvre en vue de l'atteinte de l'objectif sont :

- ❖ le renforcement de la participation communautaire à la gestion de l'éducation par l'élaboration d'un plan d'action de mobilisation sociale dans le secteur de l'éducation ;
- ❖ la sensibilisation des populations à participer au programme d'éducation parentale qui sera développé, pour permettre aux parents de mieux s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants du préscolaire au supérieur et surtout d'améliorer la demande d'éducation préscolaire ;
- ❖ le renforcement de la communication interne et externe, par l'élaboration d'un plan de communication intégré pour prendre en charge toutes les questions de communication afin d'assurer une participation pleine et entière des différents acteurs.

6.2 PROGRAMME N°2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE ET DE LA FORMATION

La qualité de l'éducation renvoie au renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage scolaire et universitaire. Ainsi le programme qualité s'articule autour de cinq (05) sous programmes: (i) la formation initiale et continue du personnel ; (ii) le développement des curricula et programmes d'enseignement et de formation ; (iii) la réforme du système d'évaluation et de certification ; (iv) la promotion du multilinguisme, du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire (v) la mobilisation sociale en faveur de la qualité des enseignements et des apprentissages.

6.2.1 Sous-programme 1 : Formation initiale et continue du personnel à tous les niveaux du système éducatif

Objectif spécifique 1 : Assurer une formation initiale du personnel

L'atteinte de cet objectif nécessite la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- ❖ la réforme de la formation initiale des enseignants en vue d'assurer un continuum éducatif : il s'agira de revoir les programmes de formation en lien avec la durée de la formation ainsi que les niveaux de recrutement.
- ❖ la mise en place d'une formation initiale des chefs d'établissement: il s'agira de mettre en place un dispositif de formations professionnelles des chefs d'établissements pour assurer une meilleure gestion des établissements.
- ❖ le renforcement de la formation initiale des enseignants du secondaire à l'Ecole Normale Supérieure/Université de Koudougou (ENS/UK) et à l'Institut des sciences (IDS). Il s'agira de former en nombre suffisant des professeurs dans ces écoles de formation professionnelle leur permettant d'assurer un enseignement de qualité.
- ❖ l'accroissement de la capacité d'accueil des écoles de formation professionnelle : il s'agira de construire de nouvelles infrastructures dans les écoles existantes ou d'ouvrir de nouvelles écoles dans d'autres régions suivant les besoins.
- ❖ le renforcement de la formation ouverte et à distance (FOAD) des enseignants par la mise en place de plateformes de formation au sein des écoles de formation professionnelle, et des universités. En outre il s'agira d'assurer un accompagnement technique aux formateurs et aux enseignants.

Objectif spécifique 2 : Assurer une formation continue du personnel

Les stratégies ci-dessous seront mises en œuvre pour l'atteinte de cet objectif :

- ❖ le renforcement de l'encadrement pédagogique. Cela consistera au recrutement d'encadreurs pédagogiques en nombre suffisant, à la dynamisation des cadres d'animation pédagogique ou disciplinaire, au renforcement du suivi pédagogique. Au supérieur, un accent particulier sera mis sur la création et l'opérationnalisation des Centres de Pédagogie universitaire (CPU) dans toutes les universités pour renforcer les compétences pédagogiques des enseignants.
- ❖ le renforcement de la formation continue de proximité des enseignants par les visites de classe, la tenue régulière des Groupes d'Animation pédagogique (GAP), des conférences

pédagogiques, des universités d'été, des stages de recyclage et des sessions de formation spécifique.

- ❖ le renforcement des capacités techniques des chefs d'établissement : il s'agira de mettre en place un dispositif qui permettra d'outiller les chefs d'établissements en management et leadership pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement.

6.2.2 **Sous-programme 2: Développement et révision des curricula et programmes d'enseignement et de formation.**

Cinq (05) objectifs spécifiques seront réalisés en vue de l'exécution de ce sous-programme.

Objectif spécifique 1. : Mettre à la disposition de l'éducation formelle des curricula fédérateurs de qualité

Les actions suivantes seront menées pour la réalisation de l'objectif :

- ❖ la révision des curricula des différents niveaux d'éducation pour assurer une meilleure acquisition des apprentissages, en prenant en compte les spécificités locales, les thématiques nouvelles. Les curricula ainsi rénovés reposeront sur le principe de la vision holistique et intégrée du système éducatif pour favoriser l'opérationnalisation des passerelles et le développement du continuum éducatif ;
- ❖ l'introduction du système LMD par des aménagements structurels et fonctionnels de manière progressive et continue. Il s'agit plus spécifiquement de l'élaboration des curricula du supérieur, du renforcement des capacités et de la gestion rationnelle des personnels ;
- ❖ la promotion des approches pédagogiques innovantes (PEQ/EQAmE). Une attention particulière sera accordée aux innovations pédagogiques permettant d'améliorer les rendements internes et externes du système éducatif ;
- ❖ l'amélioration de l'efficacité externe du système éducatif : cela consistera à développer des filières professionnelles en lien avec les besoins des entreprises et de l'économie et à encourager le partenariat « entreprises » et « structures de formation ». Aussi il sera mis en place une structure opérationnelle de veille et de coordination, faisant le lien entre le monde du travail et les structures de formation ;

Objectif spécifique 2 : Améliorer le temps d'enseignement/apprentissage

Pour la réalisation de cet objectif, il s'agira de mettre en œuvre les recommandations des études relatives au volume horaire officiel d'enseignement pour chaque niveau d'enseignement à travers un plan d'amélioration du temps d'apprentissage. Les actions suivantes seront menées :

- ❖ la réduction des jours et heures d'apprentissage perdues par une réorganisation de la semaine scolaire « lundi-mardi-jeudi-vendredi » ;
- ❖ l'affectation à temps les enseignants dans les classes ;
- ❖ la distribution à temps des intrants pédagogiques, des manuels et du cartable minimum ;
- ❖ la mise en place d'un système de suivi des enseignants et des élèves impliquant les parents d'élèves de façon à assurer un suivi rapproché de la gestion du temps d'apprentissage ;
- ❖ la mise en place de mesures incitatives récompensant les écoles les plus performantes en matière de temps d'apprentissage ;
- ❖ la généralisation du processus de suivi du volume horaire d'enseignement.

Objectif spécifique 3: Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques de qualité

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ la mise en œuvre de la politique nationale d'édition des manuels scolaires : des mesures seront prises pour rendre disponibles les manuels de qualité dans toutes les disciplines et en quantité suffisante suivant un plan d'approvisionnement basé sur une planification pluri-annuelle. Par ailleurs, la conception et/ou production des manuels scolaires au plan local seront privilégiées.
- ❖ la mise à disposition de chaque classe, du matériel didactique et du mobilier adéquats en tenant compte des spécificités des établissements.
- ❖ la mise à disposition des élèves des fournitures scolaires de qualité avec l'appui de l'Etat, du secteur privé, des ONG et associations, des parents d'élèves et des collectivités territoriales.
- ❖ l'amélioration de l'accès aux ressources documentaires et aux supports d'enseignement par la construction et l'équipement de bibliothèques et de laboratoires. Cette action se traduira également par le soutien à la production et la diffusion scientifique et technique.
- ❖ l'intégration des Technologies de l'information et de la Communication (TIC) dans l'enseignement par l'acquisition d'équipements, la formation des enseignants et la mise en ligne des cours et la mise en place de bibliothèques virtuelles.
- ❖ le développement du système d'électrification des établissements d'enseignement: il s'agira de poursuivre la politique d'électrification des établissements et de dotation des apprenants en kits d'éclairage afin d'accroître le temps d'apprentissage individuel et les possibilités de mutualisation des infrastructures éducatives.

Objectif spécifique 4: Mettre en place des mécanismes efficaces de régulation des flux tout en développant des passerelles entre le formel et le non formel et vice versa, entre l'enseignement général et l'enseignement technique et la formation professionnelle.

L'objectif des passerelles est de canaliser les flux qui doivent passer soit d'un cycle à un autre, soit de passer d'un cycle non formel à un cycle formel et vice-versa, soit enfin pour s'orienter vers un cycle de qualification professionnelle.

Les élèves sortants d'un cycle de l'éducation de base, en fonction de leurs itinéraires ou de leurs projets personnels se voient offrir en plus du cursus classique, plusieurs possibilités. Ceux qui ont achevé leur cycle pourront poursuivre dans le cycle immédiatement supérieur. Les autres se verront offrir d'autres alternatives notamment : les CEBNF ou les centres de formation professionnelle de l'ANPE pour ceux du primaire, les centres de formation professionnelle de l'ANPE ou le post-primaire professionnel pour ceux du post-primaire général, le cycle des BPT et BQP pour ceux de l'enseignement secondaire pour des formations qualifiantes de courte durée (Cf. schéma des flux au point 2.1.2).

Jusque là, la proportion des effectifs de l'enseignement technique professionnel est l'indicateur qui est utilisé pour mesurer les flux des élèves. En 2012 cette proportion est de 4,05% de l'effectif total du post-primaire et du secondaire dont 4,3% de filles. Cette situation est liée à la faiblesse de l'offre éducative dans ce type d'enseignement relativement à l'offre éducative dans l'enseignement général. La cible 2015 de cet indicateur est de 8,6% au niveau national et de 8,8% pour les filles dans la matrice de performance de la SCADD.

Le taux d'orientation dans les différents types d'enseignement permettrait de mieux appréhender les flux et devrait améliorer leur régulation.

Pour y parvenir, les actions suivantes doivent être menées :

- ❖ la mise en œuvre effective des passerelles et la mise en place de services d'orientation pour mieux canaliser les flux qui doivent passer soit d'un cycle à un autre, soit de passer d'un cycle non formel à un cycle formel ou vice-versa, soit enfin pour s'orienter vers un cycle de qualification ;
- ❖ la mise en place effective des cycles terminaux : il s'agit de rendre effectif les cycles d'enseignement et de formation de telle manière que tout élève à l'issue d'un cycle quelconque puisse poursuivre ses études ou s'insérer harmonieusement dans la vie active en répondant aux exigences du marché de l'emploi ;
- ❖ l'harmonisation des référentiels de compétences et des niveaux d'entrée : un travail d'harmonisation des contenus et des profils de sortie des différents types d'enseignement et de formation sera effectué pour assurer les chances d'opérationnalisation des passerelles, surtout entre le formel et le non formel.

Objectif spécifique 5 : Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein de l'éducation

Les résultats de la recherche, aussi bien professionnelle qu'universitaire, constituent un support d'enseignement. Ainsi deux principales actions doivent guider la réalisation de cet objectif :

- ❖ la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire qui travaillera de manière concertée avec les structures en charge de la recherche, les universités, les instituts de recherche, les bureaux et cabinets d'études sur les questions éducatives. Cette équipe conjointe développera un plan pluriannuel de recherche et mettra en place un service du suivi et de la documentation des bonnes pratiques en éducation ;
- ❖ la promotion de la recherche pour le développement. Il s'agit principalement de renforcer les capacités de publication et de diffusion des résultats de la recherche.

6.2.3 Sous-programme 3 : Réforme du système d'évaluation et de certification

L'exécution de ce sous-programme demande la réalisation de deux objectifs spécifiques.

Objectif spécifique 1 : Mettre en place un dispositif efficace d'évaluation des acquis scolaires

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ la mise en place au niveau déconcentré d'un système harmonisé d'évaluation continue des apprentissages. Il s'agira de créer au niveau des académies, des régions, des provinces et des communes de *pools* d'évaluateurs ;
- ❖ la réalisation périodique des évaluations des acquis scolaires de manière harmonisée. Les compositions harmonisées, les tests sur les acquis scolaires et les différents examens puiseront leurs sujets dans les banques d'items mises en place. Les services des statistiques, de la carte scolaire et universitaire seront renforcés pour assurer la conduite d'étude systématique. Les résultats seront publiés et des mesures seront prises avec les enseignants pour apporter des correctifs ;
- ❖ la création d'un dispositif de mise en place de banque d'items : cela passe par la mise en place d'une équipe dotée de matériels adéquats (préparation des maquettes, acquisition

des logiciels nécessaires, etc.) dont les capacités seront renforcées en technique de montage des épreuves ;

- ❖ l'intégration des spécificités de l'enseignement bilingue dans le système national d'évaluation des acquis scolaires.

Objectif spécifique 2 : Mettre en place un mécanisme sécurisé de certification

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ la mise en place d'un dispositif performant de sécurisation par les instances en charge de l'élaboration des épreuves, de la reprographie et du transport et de l'administration des épreuves.
- ❖ la mise en place de l'informatisation totale des examens jusqu'à la délivrance des diplômes par l'acquisition d'un logiciel approprié.

6.2.4 Sous-programme 4 : Promotion du multilinguisme, du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire

L'exécution du sous-programme nécessite la réalisation de deux (02) objectifs principaux.

Objectif spécifique 1: Assurer la promotion des langues dans le milieu scolaire et universitaire.

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ le développement des langues nationales: cela consistera à élaborer et mettre en œuvre une politique linguistique en vue de la généralisation du bilinguisme dans l'éducation ; assurer la formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques dans ce domaine ; à concevoir des programmes et des outils pédagogiques adéquats ; à construire des salles polyvalentes dans les établissements d'enseignement ; à ouvrir de nouvelles filières de formation dans le domaine des langues à l'université ;
- ❖ la promotion de l'anglais et d'autres langues étrangères dans l'éducation. L'ouverture de notre système éducatif au monde passe par la maîtrise de l'anglais ou d'autres langues émergentes internationales.

Objectif spécifique 2: Assurer l'intégration de l'école au milieu socioculturel par la promotion du sport, de l'art et de la culture.

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ le développement d'un partenariat avec des artistes professionnels par la mise en œuvre des protocoles d'accord,
- ❖ la dotation des établissements d'enseignement en locaux adaptés aux activités sportives, artistiques et culturelles,
- ❖ la production et/ou l'acquisition de matériels didactiques endogènes et spécifiques.

6.2.5 Sous-programme 5 : Mobilisation sociale en faveur de la qualité des enseignements et des apprentissages.

L'exécution de ce sous-programme recommande la réalisation de deux (02) principaux objectifs :

Objectif spécifique 1 : Promouvoir la participation communautaire à l'amélioration des acquis scolaires et universitaires.

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ le soutien aux plans d'actions des COGES dans le cadre de la mise en œuvre des projets école de qualité (PEQ)¹⁹, des écoles de qualité amie des enfants (EQAmE²⁰) et des sous projets communautaires (SPC²¹) susceptibles d'influer positivement sur l'organisation pédagogique et sur l'environnement scolaire et universitaire.
- ❖ la formation des acteurs de l'éducation, notamment les chefs d'établissements, les responsables d'unités de formation, les membres des COGES en planification et en montage de projets.

Objectif spécifique 2 : Renforcer la communication pour l'amélioration des acquis scolaires et universitaires

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ l'élaboration d'un plan intégré de communication sur les innovations et les opportunités éducatives et universitaires;
- ❖ la mise en place d'un dispositif national et décentralisé de capitalisation des bonnes pratiques des PEQ, EQAmE et SPC qui seront largement diffusées pour permettre à terme à toutes les écoles, établissements et universités d'adopter cette nouvelle approche de gouvernance.

6.2.6 Sous-programme 6 : Amélioration des apprentissages selon une approche centrée sur l'élève

L'exécution de ce sous programme nécessite la réalisation de trois objectifs spécifiques.

Objectif spécifique 1 : Promouvoir des approches pédagogiques innovantes pour améliorer les acquis scolaires des élèves

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- ❖ la mise à la disposition auprès de tous les établissements scolaires d'une grille d'élaboration des projets d'école de qualité ;
- ❖ la mise en place d'un dispositif national et décentralisé de capitalisation des bonnes pratiques des PEQ et EQAmE ;

¹⁹ PEQ: expression d'une prise de conscience par les enseignants et les parents de la situation actuelle de l'école et leur engagement à mettre en place les dispositifs et moyens les plus pertinents (cours d'appui, cours de rattrapage, cours de vacances, cours du soir, fournitures scolaires, kits d'éclairage, ardoisine, craies, formations, etc.) pour améliorer la qualité de l'éducation à court terme. Ils sont de l'initiative de la communauté éducative et s'adresse particulièrement aux enseignants (public et privé), aux associations des parents d'élèves (APE), aux associations des mères éducatrices (AME) et aux comités de gestion (COGES).

²⁰EQAmE: expérience innovante visant l'amélioration de l'offre, la demande éducative et le renforcement de la qualité des enseignements/apprentissages. implication communautaire dans la création de point d'eau potable au sein de chaque école, la réalisation de latrines séparées pour filles et garçons et lave-main, la mise à disposition gratuite de fournitures et manuels scolaires, la dotation des écoles en ballons de football, la formation des enseignants sur l'approche genre, l'approche droit, la micro planification, etc.

²¹ SPC: l'implication communautaire dans la construction de clôtures des établissements, de logement d'enseignants, de cantines scolaires, l'acquisition de tables bancs, la plantation de haies vives, les pépinières, la construction de puits avec margelle, élevage, agriculture, APP, etc.

- ❖ la formation des acteurs en éducation, notamment les directeurs d'école en micro-planification et en montage de projets d'école ;
- ❖ la mise en place d'un dispositif national et décentralisé de capitalisation des bonnes pratiques des PEQ et EQAmE.

Objectif spécifique 2 : assurer un temps d'apprentissage de 100% à partir de 2015

Les actions suivantes seront menées :

- ❖ la réévaluation du volume horaire officiel pour chaque niveau de l'éducation de base ;
- ❖ l'élaboration de programmes de l'ETFP ;
- ❖ la généralisation du processus de suivi du volume horaire d'enseignement.

Objectif Spécifique 3 : mettre en place un dispositif efficace d'évaluation des acquis scolaires :

Il est prévu la mise en œuvre des actions suivantes :

- ❖ la réalisation à la fin de chaque cycle des mesures des acquis scolaires de façon harmonisée ;
 - ❖ la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la qualité d'évaluation du Bac ;
 - ❖ l'évaluation régulière des acquis scolaires du secondaire ;
 - ❖ le développement d'un programme d'électrification des établissements scolaires ;
 - ❖ la mise en œuvre d'un plan d'amélioration du temps d'apprentissage ;
 - ❖ la préparation de la mise en place de la réforme sur le continuum éducatif dans la dimension évaluation des acquis scolaires ;
- la réduction des disparités dans les acquis scolaires.

6.3 PROGRAMME N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE (ENF)

L'Education non formelle concerne les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Cette forme d'éducation et de formation comprend :

- **l'éducation non formelle de la petite enfance** : il s'agit d'une formule de préscolarisation, assurée dans les Espaces d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE), dénommé « Bisongo », haltes garderies, les Espaces d'Eveil Educatifs, etc.
- **l'éducation non formelle des adolescents de 9 à 14 ans non scolarisés** ou déscolarisés précocement, contient une phase d'alphabétisation, une phase de formation aux métiers et enfin une phase d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle. Elle est assurée dans différentes structures de formation comme les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF et assimilés), les centres provinciaux ou régionaux de formation professionnelle de l'ANPE, les centres **et dispositifs de formation émanant de l'initiative** privée et surtout les ONG. Le curriculum est organisé autour de deux cycles : un cycle d'apprentissage de base (9-14 ans) et un cycle d'apprentissage des métiers (15-18 ans) ;
- **l'éducation non formelle pour les jeunes et adultes de 15 ans et plus** : elle est réalisée dans les Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) ouverts aux 15 ans et plus pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul en langue nationale, en français ou autre langue.

Ces différents modes de formation ou d'éducation en général devront prendre en compte le volet insertion professionnelle des formés, afin que ceux-ci n'aillent pas eux aussi grossir le rang des chercheurs d'emplois. L'alphabétisation, dans ce sens, sera prioritairement fonctionnelle et permanente, pour que l'environnement lettré soit pérenne pour les formés. Dans la perspective de pérenniser les acquis de la formation professionnelle, il est prévu la création de centres d'alphabétisation de base pour adolescents (CAB), avec des programmes adaptés et évolutifs.

6.3.1 Sous-programme 1 : Amélioration de l'offre et de la demande en ENF

Objectif spécifique 1 : Augmenter la capacité d'accueil des structures d'éducation non formelle de la petite enfance

En termes d'accès, l'ambition est de faire passer **le nombre d'enfants de 25 000 en 2011 à 50 000 en 2015 et 100 000 en 2021**. Afin de permettre à toutes les zones rurales et périurbaines de bénéficier des avantages de l'éducation préscolaire, l'Etat et ses partenaires veilleront à la réalisation des actions suivantes :

- ❖ la construction d'infrastructures d'éducation non formelle de la petite enfance ;
- ❖ la réhabilitation et la réfection des infrastructures défectueuses : 20% des infrastructures existantes seront réhabilitées chaque année ;
- ❖ l'ouverture de haltes-garderies dans les centres d'alphabétisation.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'éducation non formelle des adolescents

Dans la vision de développement de l'éducation non formelle des adolescents de 9-14 ans, il est prévu :

- ❖ la construction et la rénovation des centres existants suivant les dispositions d'un plan de généralisation de la formation professionnelle ;
- ❖ la construction de CEBNF et assimilés : les promoteurs privés seront encouragés à travers le cahier des charges à assurer l'encadrement de 50% des charges dans le cadre de la stratégie du « faire faire ».
- ❖ l'ouverture de centres d'alphabétisation de base pour adolescents ;
- ❖ la réhabilitation des centres existants : 20% des infrastructures existantes seront réhabilitées.
- ❖ la mise en place un mécanisme de reprise des activités de formation dans les délais en cas de situation d'urgence.

Objectif spécifique 3 : Formaliser et généraliser la formation professionnelle

La SCADD a inscrit dans les voies de développement du Burkina Faso un volet important sur la formation professionnelle qui sera développée au niveau sectoriel dans un plan de généralisation de la formation professionnelle. Ses grandes lignes seront :

- ❖ **l'amélioration du cadre juridique de la formation professionnelle et de l'apprentissage** par la promotion de la formation par apprentissage et de la formation alternée, la mutualisation des ressources des centres, etc.
- ❖ **la mise en place un dispositif d'ingénierie de la formation professionnelle et de l'apprentissage** à travers : i) l'extension du dispositif de certification et la mise en place d'un cadre national de la certification ; ii) la contribution à l'organisation des métiers sur la base des stratifications de formations professionnelles ; iii) le développement et la relecture des référentiels de formation et de certification ; iv) la création d'un centre national d'ingénierie de la formation professionnelle et de la formation des formateurs ; v) la formation de formateurs pour les centres de formation professionnelle ; et vi) la mise en place d'un système de reconnaissance des acquis de l'expérience.
- ❖ **l'amélioration de la visibilité du marché de la formation professionnelle** grâce à : la normalisation et au renforcement de l'observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle, la réalisation d'enquêtes nationales tous les deux ans sur l'emploi et la formation professionnelle, la gestion des statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle, l'application d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, au renforcement des structures de collecte et d'analyse des données.
- ❖ **l'accroissement et la diversification de l'offre de formation professionnelle** par : i) la création d'un centre de formation professionnelle industrielle à Bobo Dioulasso ; ii) la rénovation et le renforcement des 13 centres régionaux de formation professionnelle de l'ANPE ; iii) la création de centres provinciaux de formation professionnelle dans tous les chefs-lieux de province ; iv) l'extension du programme de formation aux métiers sur toute l'étendue du territoire pour les jeunes sans emploi dans tous les chefs-lieux de province ; v) le renforcement et l'institutionnalisation du programme de formation à l'entrepreneuriat ; vi) la formation aux métiers émergents de jeunes diplômés en fin de formation ; vii) la mise en œuvre d'un vaste programme de formation aux métiers de l'agriculture ; viii) la mise en œuvre de formation de reconversion ou de réinsertion pour les travailleurs des entreprises en difficulté ou en restructuration ; ix) la valorisation de la formation continue ; x) la mise en

place de dispositifs de formation continue et de recyclage pour les acteurs de l'économie informelle.

- ❖ **le renforcement du mécanisme de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage** : le renforcement des capacités financières et des domaines d'intervention du FAFPA, la création de centrales d'achat des équipements de formation professionnelle, la contractualisation des structures de formation professionnelle par le FAFPA, la prise de mesures incitatives permettant l'investissement dans la formation professionnelle ;
- ❖ **le renforcement des capacités institutionnelles de pilotage de la formation professionnelle** : l'exécution d'un plan de formation des ressources humaines d'administration, de planification et de gestion du système de formation, la mise en place de cellules de formation dans les organisations et associations professionnelles et formation de leurs membres, la construction et l'équipement des services déconcentrés de gestion de la formation professionnelle.

Objectif spécifique 4: Alphabétiser les jeunes de 15 à 24 ans à hauteur de 60% en 2015 et 75% en 2021 dont 60% de femmes

L'effectif des nouveaux inscrits dans le non formel en alphabétisation initiale devra passer de 386 234 en 2011 à 541 858 en 2015 et 26 006 en 2021. Au niveau de la FCB, les prévisions indiquent le passage de 97 976 en 2011 à 471 057 en 2015 et 234 414 apprenants en 2021. Le nombre d'apprenants dans les cycles optionnels devra atteindre 162 790 en 2021 contre 67 596 en 2011. Pour un meilleur achèvement du premier cycle, il est prévu la mise en place de programmes enchaînés des deux premiers niveaux assortis d'un recentrage des contenus et des compétences.

La réalisation de ces objectifs nécessitera de lourds investissements et des stratégies innovantes de mutualisation des ressources à travers les actions suivantes :

- ❖ **la satisfaction de la demande en ENF par une offre suffisante et pertinente** en faisant le lien avec la politique nationale genre (PNG) ;
- ❖ **la réduction des déperditions** : les actions spécifiques de soutien à l'apprentissage par les haltes-garderies, la cantine et/ou les rations sèches à emporter seront encouragées pour limiter les coûts d'opportunité. En outre, l'avènement de la formule enchaînée constitue un atout majeur dans la lutte contre les déperditions entre les niveaux.
- ❖ **la description scientifique des langues** : la réussite de la stratégie d'accélération de l'alphabétisation dépendra fortement de la capacité du système à assurer la description du maximum de langues nationales, mais aussi à assurer la disponibilité de matériel didactique approprié. Au moins trois langues seront décrites par an pour faire passer le nombre de langues décrites de 24 en 2011 à 37 en 2015 et 52 en 2021 et l'ensemble des langues en 2025. Cette action sera intégrée au plan de recherche évoqué précédemment.
- ❖ **la continuité des programmes d'alphabétisation même en situation d'urgence** : un mécanisme de réouverture des centres d'alphabétisation dans les délais prescrits est opérationnel en cas d'urgence grâce aux dispositifs temporaires et à l'organisation mise en place.

Objectif spécifique 5 : Améliorer les conditions d'hygiène, de santé et de nutrition dans les structures d'ENF

Dans le cadre du présent programme, les efforts seront intensifiés de manière à réduire les risques d'infection et/ou de malnutrition auprès des bénéficiaires de l'éducation non formelle. Il s'agira de :

- ❖ **la facilitation de l'accès dans les centres d'éducation non formelle à l'information et aux conditions décentes d'hygiène** : pour cela, un partenariat sera établi avec le Centre Régional pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement (CREPA) devenu Eau et Assainissement en Afrique (EAA) ou Water Sanitation in Africa (WSA) afin de développer des outils pédagogiques adéquats dans le domaine de l'assainissement. Par ailleurs, la couverture des centres en ouvrage d'assainissement et d'eau potable sera renforcée.
- ❖ **l'appui aux communautés en vivres** pour qu'elles puissent assurer les repas dans les centres d'éducation non formelle à travers les cantines endogènes.
- ❖ **la facilitation de l'accès dans les centres d'éducation non formelle aux médicaments de première nécessité** : il s'agira d'acquérir et de distribuer dans les centres les produits en collaboration avec le ministère de la santé en prenant en compte les recommandations de l'évaluation du programme santé-nutrition réalisé dans les écoles primaires de 25 provinces.
- ❖ **la mise à disposition des centres d'éducation non formelle**, de moyens de sensibilisation et de prise en charge sur les IST et VIH/SIDA. Les acteurs de l'éducation non formelle étant pour la plupart déjà des personnes sexuellement actives, la priorité sera accordée au développement de matériel et d'approches andragogiques adaptés, d'une part pour les conscientiser et d'autre part, pour en faire des agents-relais de sensibilisation et de communication pour le changement de comportements au sein de leur communauté.

Objectif spécifique 6 : Couvrir tous les besoins d'encadrement dans l'éducation non formelle

Les principales actions sont les suivantes :

- ❖ **le recrutement d'animateurs** pour les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) ;
- ❖ **la création d'emplois pour les formateurs** de métiers des structures publiques de formation professionnelle non formelle par la titularisation des 200 formateurs existants dans le système en 2012 et la contractualisation d'environ 400 nouveaux formateurs pour le cycle des métiers des CEBNF ;
- ❖ **l'appui aux opérateurs du FONAENF** pour la prise en charge d'animateurs des centres d'alphabétisation de base pour adolescents ;
- ❖ **l'appui aux opérateurs du FONAENF pour la prise en charge** d'animateurs pour les deux cycles d'alphabétisation (AI, FCB pour le premier cycle et CST, A3F et FTS pour le second cycle).

Objectif spécifique 7 : Réduire les disparités de toutes sortes en ENF

Tout comme dans les autres formes d'éducation, d'énormes disparités existent en ENF entre milieu rural et milieu urbain, entre femmes et hommes et entre les régions du pays, entre riches et pauvres. En milieu urbain, le taux d'alphabétisation s'établit à 62,9% en 2007 contre 19,2% en milieu rural. Les hommes sont alphabétisés à 36,7% contre 21% pour les femmes et la région la plus « alphabétisée » (région Centre) affiche un taux d'alphabétisation de 63% contre 15,9% pour la région Centre-Sud. Ainsi le programme ambitionne de : i) porter le taux d'alphabétisation des femmes à 60% ; et de ii) réduire de moitié les écarts entre zones rurale et urbaine entre 2012 et 2021.

Pour y arriver, en plus des mesures déjà en cours dans l'ENF, des stratégies, comme : i) la promotion de centres féminins d'alphabétisation, de centres mixtes avec une attention particulière pour les femmes ; ii) l'octroi de micro crédits et le développement d'activités génératrices de

revenus pour les femmes ; iii) le suivi et l'évaluation à l'aide du marqueur rouge genre de tout programme d'alphabétisation avant son financement seront encouragées.

Objectif spécifique 8: Susciter une large adhésion des populations aux programmes d'ENF

Les actions prévues à cet effet sont :

- ❖ la dynamisation des COGES et des AME ;
- ❖ la sensibilisation de l'ensemble des structures sur leurs rôles et attributions ;
- ❖ le renforcement des capacités de gestion des centres ;
- ❖ le développement d'un partenariat avec les professionnels des métiers de la société civile et du secteur privé ;
- ❖ la responsabilisation des collectivités territoriales dans la gestion des centres ;
- ❖ l'organisation des foires d'exposition des produits de la formation.

Ces actions seront menées aussi bien par les opérateurs que par les structures de l'Etat à travers les canaux appropriés définis dans un plan de communication et dans la stratégie d'implantation des structures d'éducation non formelle, déjà en vigueur.

Objectif spécifique 9 : Assurer une prise en charge complète des personnes vivant avec un handicap dans l'ENF

Il s'agira de :

- ❖ **la capitalisation des acquis des expériences** déjà réalisées sur le terrain par les différents intervenants.
- ❖ **la construction d'une stratégie globale** prenant en compte le public cible de l'éducation non formelle qui permettra de mettre à la disposition des acteurs des statistiques relatives aux enfants en situation de handicap.
- ❖ **la mise en place d'un service** doté de moyens pour assurer l'orientation scolaire des enfants handicapés.
- ❖ **la dotation des structures d'éducation non formelle en dispositifs tels que** : les classes transitoires d'inclusion scolaire (CTIS) pour sourds ; les rampes d'accès dans les centres qui n'en disposent pas ; les tableaux à chevalet; l'appareillage des sourds pour les apprenants.

6.3.2 Sous-programme 2 : Amélioration de la qualité de l'ENF

Toutes les actions préconisées pour l'amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle seront aussi recommandées dans le cadre de l'éducation non formelle en les adaptant à son contexte et son public cible.

Objectif spécifique 1 : Assurer la formation des différents personnels intervenant dans l'ENF

Les personnels de l'éducation non formelle sont constitués des opérateurs et de leurs équipes d'une part, de l'administration et de ses démembrements d'autre part. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

- ❖ **la formation initiale** de l'ensemble des animateurs des niveaux 1, 2 et des cycles optionnels des différents niveaux de l'éducation non formelle (développement de la petite enfance, éducation non formelle des adolescents et éducation non formelle des jeunes et des adultes) et des parents éducateurs des Bissongo.

- ❖ **la formation continue** des personnels de l'éducation non formelle sur la didactique des disciplines, les contenus et les politiques éducatives, la philosophie des nouveaux curricula, la mobilisation sociale, le rôle des COGES, l'exploitation du curriculum, etc.
- ❖ **la formation et le recyclage** des acteurs des niveaux central et déconcentré, des opérateurs et des comités de gestion.

Objectif spécifique 2 : Réviser et/ou vulgariser les programmes et curricula de l'ENF

Les actions suivantes seront menées :

- ❖ **la poursuite de l'élaboration des documents didactiques** de l'approche d'apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F).
- ❖ **l'élaboration des référentiels** pour les formations techniques spécifiques (FTS).
- ❖ **la relecture des manuels et des guides** de la culture scientifique et technique (CST) ainsi que leur adaptation dans les six langues nationales de l'expérimentation.
- ❖ **l'élaboration d'un document cadre** de la culture technique scientifique (CST).

En outre les actions spécifiques visant l'alphabétisation des adultes, le programme devra :

- ❖ **l'élaboration des curricula pour l'éducation non formelle de la petite enfance** : cela permettra au système de disposer de programmes officiels selon les modalités linguistiques utilisées.
- ❖ **l'élaboration des curricula et des programmes** de formation des adolescents, des jeunes et des adultes selon les besoins du monde économique : le nombre de secteurs d'activités économiques ou de filières de formation sera élargi pour prendre en compte toutes les opportunités d'emploi/occupation qui s'offrent aux apprenants dans leur zone de résidence.

Objectif spécifique 3 : Mettre à la disposition des acteurs en ENF du matériel didactique adéquat

Une des exigences des nouveaux curricula est l'élaboration de documents de post-alphabétisation. Les actions préconisées consisteront à :

- ❖ **l'élaboration de 12 documents de post-alphabétisation** en complément des 09 déjà stabilisés. Ces documents de post-alpha touchent aux thématiques des quatre disciplines : langues, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, et sciences sociales ;
- ❖ **la réalisation des publications assistées** par ordinateur (PAO) des documents du cycle optionnel et de post-alphabétisation ;
- ❖ **la réhabilitation de l'imprimerie de la Direction de la Recherche des innovations en Education Non Formelle et en Alphabétisation (DRINA)** : Il s'agit de permettre à l'administration de disposer d'une capacité interne de reproduction avant le passage à l'échelle des programmes qui nécessite l'intervention du secteur privé.

De manière plus générale, la mise en œuvre de cette action aidera à :

- ❖ **l'élaboration et la traduction en langues nationales** des manuels de référence sur l'éducation parentale ;
- ❖ **l'approvisionnement à temps** des centres en manuels.

Objectif spécifique 4 : Promouvoir les innovations en ENF

En tant que sous système centré sur les besoins de l'apprenant et non du système, l'éducation non formelle se doit d'être, au quotidien, à la quête des mutations sociales, économiques, culturelles, etc. Pour cela, le programme devra contribuer à :

- ❖ **la promotion de la recherche et l'innovation** aussi bien dans la satisfaction des publics que dans la recherche des performances et de l'efficacité. **Promouvoir les innovations spécifiques sur la base d'un protocole méthodologique** qui sera établi par l'Etat, en collaboration avec la société civile et la communauté des chercheurs. La promotion des innovations passe nécessairement par : (i) la validation du référentiel des innovations, une recommandation du 3^{ème} forum de l'alphabétisation tenu en 2008 ; (ii) le suivi-évaluation des innovations en cours. A cet égard, à titre d'exemple, on peut citer : la poursuite de l'approche Silent Way²² par l'ouverture des centres expérimentaux dans les 45 provinces pour une meilleure visibilité de l'exemple que l'Etat donne en matière d'innovation ;
- ❖ **l'accompagnement des acteurs ayant mis en œuvre et réussi des innovations** pour les adapter et les déployer sur d'autres territoires. Plusieurs innovations (ECOM, EA, EB, FEIPA, CEBNF, etc.) sont mises en œuvre depuis plusieurs années et ont connu des réussites dans des zones limitées du pays. Elles recevront un appui pour leur adaptation et leur déploiement sur demande et en collaboration avec les communautés qui le souhaitent. A cet effet, une concertation pour la capitalisation et la fixation des normes de déploiement est nécessaire.

Objectif spécifique 5 : Appliquer le cahier des charges et les programmes officiels en ENF

L'éducation non formelle comporte de nombreux intervenants qui font la promotion ou mettent en œuvre plusieurs innovations, dont le dernier recensement en avait dénombré une trentaine. Pour permettre une efficacité et une synergie d'action, les différents acteurs se sont accordés pour élaborer et respecter un cahier des charges. Le programme veillera à :

- ❖ **l'application à l'ensemble des formules validées**, le référentiel d'évaluation et de certification de l'éducation non formelle aussi bien au niveau des adolescents que des adultes.
- ❖ **la réalisation en concertation avec les communautés et les promoteurs**, d'une étude d'impact de la mise en œuvre de chaque innovation.

Objectif spécifique 6: Opérationnaliser les passerelles entre l'éducation non formelle et l'éducation de base formelle

Pour accompagner la mise en œuvre des passerelles, il faudra procéder :

- ❖ **au développement d'un cadre de référence sur les passerelles** : cela consistera à mettre en place des commissions chargées d'examiner les modalités de passage d'un sous système à un autre. Les travaux de ces commissions feront l'objet d'une validation par des arrêtés interministériels.
- ❖ **la normalisation des pratiques** : il s'agira d'introduire au sein de notre système éducatif, la création de centres spécialisés ou de programmes intégrés permettant aux élèves et apprenants qui le souhaitent de compléter des crédits sur la base d'un mécanisme de

²² Méthode d'alphabétisation par les couleurs, les voyelles sont représentées par des couleurs différentes de celles des consonnes.

validation des acquis de l'expérience et ainsi d'obtenir leurs diplômes de fin de cycle pour accéder soit à d'autres niveaux d'études ou de formation ou au marché de l'emploi.

Objectif spécifique 7 : Développer la recherche action et la recherche développement en éducation non formelle

Un institut chargé de la recherche en éducation formelle et non formelle pourrait être créé. Pour cela, les actions phares suivantes seront mises en œuvre :

- ❖ **l'évaluation, tous les trois ans, de l'impact des programmes** afin de déceler leurs limites et prospecter des solutions qui seront expérimentées puis mises à l'échelle, si les résultats sont concluants.
- ❖ **la prospection de nouvelles méthodes** d'accélération de l'apprentissage chez les adolescents et les adultes, notamment celles faisant appel aux TIC.
- ❖ **la vulgarisation des résultats** de la recherche.

Objectif spécifique 8 : Appuyer les sortants des structures d'ENF à s'insérer dans le monde du travail

L'insertion des sortants dans le monde du travail se fera à plusieurs niveaux et le programme mettra en œuvre plusieurs types d'actions pour l'accompagner. Il s'agit :

- ❖ **de l'amélioration de l'environnement lettré :**
 - mettre à la disposition des acteurs du matériel didactique de qualité et en quantité suffisante ;
 - opérationnaliser la politique éditoriale ;
 - produire des journaux en langues nationales ;
 - passer des contrats avec des grands journaux qui accepteraient de produire des versions en langues nationales de leurs périodiques ;
 - encourager la production de textes par les néo-alphabètes dans le cadre du concours de l'excellence ;
 - promouvoir une politique linguistique permettant l'usage des langues nationales dans l'administration, le commerce, etc.
- ❖ **du développement des programmes de renforcement des capacités pour néo-alphabètes** dans les centres permanents d'alphabetisation et de formation et les structures d'éducation non formelle des adolescents.
- ❖ **de l'appui aux jeunes et adultes formés à démarrer des activités économiques** : à cet égard les programmes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes seront fortement mis à contribution.

6.4 PROGRAMME N°4 : PILOTAGE ET GESTION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

6.4.1 Sous-programme 1 : Coordination/gouvernance du système éducatif

Objectif spécifique 1 : Renforcer la coordination du système éducatif

Les principales actions sont :

- ❖ **la mise en place d'une coordination interne** : il s'agira d'impulser une meilleure synergie des actions entre, non seulement les différents niveaux d'enseignement, mais aussi entre les structures de coordination centrales et décentralisées.
- ❖ **la mise en place d'une coordination externe**. Il s'agira de mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation du partenariat avec les acteurs du système éducatif notamment les collectivités territoriales, les associations, les ONG et le secteur privé dans la perspective du renforcement du partenariat public privé.
- ❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer la gouvernance du système éducatif**

La bonne gouvernance étant souvent la clé de la réussite d'un système avec des acteurs variés et de sensibilité diverse comme le système éducatif, la politique mettra un accent particulier sur cette question afin d'optimiser aussi bien les ressources humaines matérielles et financières. Pour ce faire, les actions phares sont les suivantes :

- ❖ **l'élaboration et adoption de textes réglementaires** : il s'agira de poursuivre l'organisation institutionnelle du secteur par la mise en place d'instances et de procédures de leur gouvernance.
- ❖ **la mise en place d'un mécanisme efficace de reddition des comptes** : il s'agira de mettre en place des règles de gestion transparentes, de définir et adopter de manière concertée les mesures faisant l'objet de conditionnalités préalable d'accès aux ressources financières, d'élaborer des rapports de performance sur l'état de mise en œuvre des mesures et actions relevant de la responsabilité conjointe des partenaires et du Gouvernement.
- ❖ **la participation effective des différentes couches de la société à la planification et à la mise en œuvre des activités**. il s'agira de s'assurer que : (i) les membres statutaires des différentes instances de coordination et de suivi du système éducatif sont représentatifs des différentes sensibilités de la société Burkinabè ; (ii) les délibérations des instances sont rendues publiques.

6.4.2 Sous-programme 2 : Gestion de la décentralisation du système éducatif

Objectif spécifique 1 : Réaliser la décentralisation intégrale du système éducatif

La décentralisation constitue une chance pour le système éducatif au regard des défis que ne manquera de poser un système étendu à l'ensemble du territoire. Aussi pour opérationnaliser le principe de la décentralisation, les actions suivantes sont envisagées.

- ❖ **la poursuite du transfert effectif des compétences aux collectivités territoriales** : ainsi les actes de délégation de pouvoir non encore transférés le seront progressivement conformément au code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

- ❖ **la poursuite du transfert progressif des ressources vers les collectivités territoriales.** Il s'agit de transférer les crédits selon un plan de transfert des ressources qui sera défini en tenant compte des capacités locales.
- ❖ **la dynamisation des cadres de concertation** entre les structures déconcentrées et les acteurs décentralisés.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales à assumer la gestion de l'éducation

Afin que les principes de transfert ne restent pas des vœux pieux, des actions vigoureuses seront menées dans le sens du renforcement des capacités des collectivités territoriales. Ainsi, il s'agira de :

- ❖ **l'évaluation des capacités de chaque commune pour mettre en place un plan graduel de transfert des compétences et des ressources :** il s'agira de réaliser des audits organisationnels des communes en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et des prestataires privés.
- ❖ **le renforcement des capacités des collectivités territoriales suivant le plan de transfert :** chaque commune disposera d'un minimum de capacité pour exercer les pouvoirs transférés ; le plan de renforcement des capacités des communes sera évalué et ajusté annuellement.

6.4.3 Sous-programme 3 : Mobilisation des ressources et financement de l'éducation

Objectif spécifique 1 : Développer une stratégie efficace de mobilisation des ressources

La mise en œuvre de la politique sectorielle nécessite la mobilisation conséquente de ressources financières auprès de l'Etat, des partenaires au développement, des bénéficiaires, des collectivités territoriales et des Organisations Non Gouvernementales. A ce titre, les actions suivantes seront menées :

- ❖ **l'affectation d'au moins 20% du budget de l'Etat sur ressources propres au secteur de l'éducation :** ce seuil minimum de 20% doit être atteint à l'horizon 2015 et être dépassé compte tenu de la pression démographique et sociale exercée sur le système éducatif.
- ❖ **la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources internes.** Il s'agira de prendre en compte les industries extractives, les particuliers, les taxes spécifiques, les dons, les prêts, les collectivités territoriales, etc. En outre un document de mobilisation des ressources devra être élaboré.
- ❖ **la mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources extérieures.** Il convient de renforcer les partenariats existants et susciter de nouveaux partenariats aux niveaux bilatéral et multilatéral à travers l'organisation de tables rondes des bailleurs potentiels du système éducatif. Des efforts supplémentaires devront être déployés pour l'élaboration de requêtes spécifiques auprès de partenaires sensibles à l'éducation.

Objectif spécifique 2 : Optimiser le financement de l'éducation

L'atteinte de cet objectif passera par la réalisation des actions suivantes :

- ❖ **la mise en place d'un protocole de financement du secteur de l'éducation.** Il s'agira de mettre en place un fonds commun assorti d'un protocole de financement et d'un cadre partenarial.
- ❖ **la mise en place d'un mécanisme efficace d'absorption des ressources allouées au secteur de l'éducation:** cela nécessitera l'adoption de mesures souples permettant l'absorption des ressources sans remettre en cause la rigueur de la gestion budgétaire. Ainsi un plan d'amélioration des performances des services financiers sera élaboré et adopté.

6.4.4 Sous-programme 4 : Gestion des ressources financières du secteur de l'éducation et de la formation

Objectif spécifique : Assurer une gestion efficace et efficiente du programme

Les procédures de gestion du budget de l'Etat s'appliquent au PSEF à travers le circuit intégré de la dépense et du circuit intégré des marchés publics. Afin d'assurer la transformation des ressources financières en résultats, les actions suivantes seront menées :

- ❖ la poursuite de la mise en œuvre du plan d'amélioration du CAST ;
- ❖ l'application des manuels de procédures comptables et financières en vue de renforcer les acquis engrangés dans le cadre de la dépense publique ;
- ❖ la réalisation des audits annuels pour s'assurer de la régularité des opérations au niveau de chaque ministère par des instances habilitées ;
- ❖ la mise en œuvre des différents plans stratégiques de renforcement des capacités.

6.4.5 Sous-programme 5 : Renforcement des capacités de gestion des acteurs et des structures en charge de l'éducation

Objectif spécifique 1 : Assurer une coordination efficace des ressources et des activités allouées à l'éducation

La réalisation de cet objectif se fera à travers les actions suivantes :

- ❖ **la clarification des missions et des attributions des différentes structures en charge de l'éducation.** Il s'agira de procéder à un recadrage des différentes missions et attributions des structures aussi bien centrales que déconcentrées de sorte à éviter les chevauchements.
- ❖ **la formation des cadres en planification, en management et en leadership :** la mise en œuvre des actions de formation permettra une meilleure exécution des activités dans les délais requis.
- ❖ **l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation des activités de l'éducation et de ses partenaires :** la disponibilité d'un manuel de suivi évaluation des activités qui prend en compte les outils, les acteurs ainsi que les modalités de mise en œuvre favorisera un meilleur suivi évaluation de l'ensemble des activités et une meilleure orientation du système éducatif.
- ❖ **la mise en cohérence des différents outils de planification.** Il s'agira de mettre en cohérence les Budgets programmes, CDMT, Plans d'action, Programmes d'activités des différents départements en charge de l'éducation. cette mise en cohérence se fera de sorte

à obtenir une adéquation entre l'allocation des ressources et les objectifs prioritaires du système éducatif.

- ❖ **la mise en place d'appui conseil aux gestionnaires des structures et des services de l'éducation** : il s'agira de mettre en place des structures de veille, ainsi que des structures de prévention et de gestion des crises.

❖ **Objectif spécifique 2 : Mettre en place un système d'archivage des documents**

Pour atteindre cet objectif, il faut mettre l'accent sur :

- ❖ **la construction de centres de documentation** : cette action permettra d'améliorer l'accessibilité à l'information pour les utilisateurs.
- ❖ **l'élaboration d'un système d'archivage des documents** : la mise en œuvre d'un tel système aura pour avantage de préserver la « mémoire » du système éducatif. La fonctionnalité de ce système est conditionnée à l'acquisition de matériels adéquats pour le centre d'archivage et à la formation des gestionnaires du centre d'archivage en techniques d'archivage.

Objectif spécifique 3 : Elaborer et mettre en œuvre les plans de carrières des personnels de l'éducation

L'élaboration et la mise en œuvre des plans de carrières se feront à travers les actions suivantes :

- ❖ **la description des postes et des profils d'emploi par structure** : la prise en compte de l'organisation institutionnelle pour la mise en œuvre de la politique permettra de disposer d'une description globale des postes et des profils d'emploi.
- ❖ **la définition des critères et conditions d'accès aux postes et aux fonctions à tous les niveaux** : elle permet de s'assurer de l'adéquation entre le profil de l'agent et le poste ou à la fonction qu'il occupe.

Objectif spécifique 4 : Elaborer et mettre en œuvre un plan intégré de formation des personnels

Les actions suivantes sont à mener :

- ❖ **l'identification des besoins en formation des personnels dans le secteur de l'éducation et de ses partenaires** : la détermination des besoins de formation des personnels se fera à partir des attentes des agents en fonction des exigences des postes précis qu'ils occupent.
- ❖ **la planification et réalisation des formations** : la planification des formations ainsi que leur réalisation doivent tenir compte des calendriers scolaire et universitaire pour ne pas perturber le déroulement des enseignements/apprentissages.

Objectif spécifique 5 : Assurer des rendus de compte efficaces à tous les niveaux

Les activités entreprises doivent être documentées par la production et la transmission de rapports d'activités ou de pièces justificatives. Afin de réussir cela, les actions suivantes doivent être entreprises :

- ❖ **l'élaboration et mise à jour des outils guides d'élaboration des rapports d'activités par l'ensemble des structures intervenant dans la mise en œuvre du programme sectoriel sur la base des indicateurs à renseigner pour l'élaboration des rapports annuel et semestriel**. Ces outils feront l'objet de validation par l'ensemble des acteurs.
- ❖ **l'accompagnement des agents par le suivi, l'appui et le conseil dans l'élaboration des rendus de compte** : les responsables à tous les niveaux doivent suivre la mise en œuvre des

activités en s'assurant de la production effective des rapports dans les meilleurs délais et en adéquation avec l'utilisation des ressources financières. Les responsables apporteront à leurs collaborateurs l'appui et les conseils dont ils ont besoin.

Objectif spécifique 6 : Mettre en place un système de gestion efficace des enseignants

Les risques d'abandon de la carrière d'enseignant et de fuite de cerveaux seront élevés si un système de gestion efficace du personnel n'est pas mis en œuvre. Ainsi, les actions principales suivantes seront menées :

- ❖ **la réalisation de l'état des lieux de la gestion du personnel enseignant.** Il s'agira de faire le point du nombre des enseignants aux postes par niveau et par discipline. Cela permettra au primaire de redéployer efficacement les suppléants et au post-primaire et secondaire de faire intervenir dans plusieurs établissements certains enseignants pour une gestion plus rationnelle ;
- ❖ **la définition et la mise en application d'une stratégie de motivation et de maintien** du personnel qui permettent une augmentation de la qualité de vie au travail ;
- ❖ **l'appui au personnel enseignant mis à cheval.** Il s'agira de trouver des mesures d'encouragement au personnel enseignant intervenant dans plusieurs établissements.

Objectif spécifique 7 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le PSEF

Pour réussir la mise en œuvre du PSEF, il est important de faire connaître ledit programme par tous les acteurs et partenaires de l'éducation et de susciter leur adhésion et leur implication à la réalisation des objectifs du plan. Cela pourrait se faire à travers les actions suivantes :

- ❖ **l'élaboration d'un plan de communication** global sur le PSEF.
- ❖ **la mise en œuvre du plan de communication** global sur le PSEF

6.4.6 Sous-programme 6 : Mise en œuvre et suivi évaluation du programme

Objectif spécifique : Mettre en place un système de suivi-évaluation et de reporting

La mise en œuvre et le suivi évaluation relèveront principalement des structures du niveau central et du niveau déconcentré, conformément au dispositif de suivi évaluation de la SCADD décrit plus bas au point 8.

A cet effet, des points focaux chargés du rapportage sont désignés au sein de chaque Ministère en charge de l'éducation.

Dans le cas spécifique du PSEF, certains outils seront développés pour mieux capitaliser la contribution des différents acteurs (collectivités, ONG et Associations, etc.) à l'œuvre d'éducation.

7 COÛTS ET FINANCEMENT DU PSEF

7.1 Le coût du PSEF à partir du modèle de simulation financière unifié

Les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire dégagent une enveloppe financière et un schéma prévisionnel de financement qui devront soutenir l'éducation et la formation sur la période 2012-2021.

Le coût global de la mise en œuvre du PSEF est estimé à 4 713, 602 milliards de FCFA répartis comme suit : 3 559,492 milliards de FCFA pour l'éducation de base ; 1 154,110 milliards de FCFA pour les enseignements secondaire et supérieur.

La prévision du coût du PSEF sur 2012-2021 est présentée par niveau éducatif dans le tableau suivant :

Tableau 7-1: Prévision des coûts du PSEF 2012-2021 par niveau éducatif

	Montant (milliards de FCFA)	%
Dépenses courantes	3 587, 823	
<i>Education de base</i>	2 610, 447	55,4%
<i>Enseignements secondaire et supérieur</i>	977, 376	20,7%
Dépenses d'investissements	1 125, 779	
<i>Education de base</i>	949, 045	20,1%
<i>Enseignements secondaire et supérieur</i>	176, 734	3,7%
Dépenses totales Education	4 713, 602	100,0%
<i>Education de base</i>	3 559,492	76%
<i>Enseignements secondaire et supérieur</i>	1 154,110	24%

Source : Modèle de simulation financière du PSEF

La mise en œuvre du PSEF se faisant par phase, la première phase couvrant la période 2013-2015, a fait l'objet d'une valorisation précise des coûts présentée dans le document du Plan d'Action Triennal 2013-2015 du PSEF.

7.2 Le financement du PSEF

Le financement du PSEF sera principalement assuré sur les ressources propres du budget de l'Etat (85%), le solde étant apporté par les ressources extérieures et par le secteur privé.

Sur la période 2013 – 2015, le Burkina Faso bénéficiera au titre du partenariat mondial pour l'éducation, d'une enveloppe plafond de 78,2 millions US dollars soit environ 39,1 milliards de FCFA. Cet apport contribuera à réduire le gap de financement de la première phase triennale pour le secteur de l'éducation de base. Il sera cependant nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement et de nouvelles stratégies de dépenses permettant de faire des économies d'échelle. En effet, le mode de réalisation des infrastructures et d'affectation des ressources méritent des améliorations pour obtenir une meilleure qualité et un meilleur rendement des ressources financières investies.

8 MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI EVALUATION

8.1 Les modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le présent programme sectoriel va s'appuyer sur un Plan d'actions triennal (PAT) et des Plans d'actions annuels.

A partir de la vision sectorielle, le PAT identifie les actions à mettre en œuvre à moyen terme dans chaque sous secteur pour permettre aux ministères en charge de l'Education de mettre en œuvre efficacement la politique de l'Etat en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Les plans d'action annuels découlent du Plan d'Action Triennal. Ils développent les actions des programmes en activités pour la tranche annuelle dans le cadre des ressources financières disponibles.

8.2 Mécanisme de suivi

Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PSEF s'inscrit dans le dispositif de pilotage de la SCADD. En effet, le suivi de la mise en œuvre du programme sectoriel est assuré par un Cadre sectoriel de dialogue-éducation et alphabétisation (CSD/EA) co-présidé par les Ministres en charge de l'Education. Le CSD/EA est composé des représentants des Ministères en charge de l'éducation et de l'alphabétisation, des Ministères partenaires, de la société civile, de l'enseignement privé, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers. Ledit cadre assure la supervision de la mise en œuvre des référentiels de planification dans le secteur de l'éducation. Il est assisté d'un secrétariat technique chargé : i) d'appuyer, de suivre et d'analyser les réalisations du PAT sectoriel ; ii) préparer les rapports périodiques à soumettre aux revues sectorielles (à mi-parcours et annuelle) ; iii) proposer toute mesures et actions susceptibles d'améliorer l'exécution du Plan d'action sectoriel.

8.3 Le suivi et l'évaluation

Le cadre de résultats et le cadre logique sont les principaux outils de suivi de la mise en œuvre du PSEF dans le contexte de la SCADD. Les rapports de suivi (à mi-parcours et annuel) sont élaborés selon le canevas type de la SCADD qui permet d'évaluer les performances du secteur de l'éducation et d'observer l'évolution annuelle des indicateurs clés de la matrice de performance de la SCADD.

Le programme sectoriel fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours dans le contexte de l'évaluation de la SCADD en 2015 pour mesurer l'impact de sa mise en œuvre sur le secteur et sur la société dans son ensemble.

9 RISQUES

Il y a un certain nombre de risques qui pèsent sur la réalisation du PSEF, dont les plus importants sont les suivants :

9.1 Le financement du PSEF

La mise en œuvre du PSEF nécessite la mobilisation d'importantes ressources aussi bien internes et externes dont les niveaux sont soumis à de nombreux aléas, au-delà de l'influence des acteurs et partenaires de l'éducation. La mobilisation des ressources nationales dépend de nombreux facteurs dont la conjoncture économique et les contraintes ou orientations des pays donateurs. Son inscription dans un cadre de dépense à moyen terme devrait permettre d'assurer une prévisibilité des financements extérieurs.

En effet, une faible croissance économique sur plusieurs années dans la période de mise en œuvre du PSEF compromettrait aussi la capacité de financement de l'Etat alors que ce dernier devrait être de plus en plus présent dans le financement de son système éducatif. On peut espérer que les effets de la consolidation du capital humain en marché depuis plus d'une décennie cumulés avec le développement du secteur minier permettront à l'Etat de diversifier ses sources de revenus.

Jusqu'à présent, le secteur privé productif a peu participé au financement de l'éducation au Burkina Faso et si de nouvelles approches et mesures attrayantes ne sont pas prises, cette situation risque de perdurer dans la période du PSEF et la contribution de ce secteur au financement de l'éducation serait alors insuffisante par rapport au niveau souhaité voire inexistante. Il est essentiel donc de développer des mécanismes de concertation avec le secteur privé pour qu'il participe à la définition des priorités en matière de formation et qu'il accepte de jouer sa partition en matière de financement.

9.2 Les crises externes

Le secteur de l'éducation fait souvent les frais des crises nées en dehors de son sein. La diversité des acteurs et leurs sensibilités encouragent la transposition des crises externes vers le système éducatif. Dans bien des cas, cela vient exacerber les tensions déjà existantes dans le système et avoir un impact sur les problèmes d'efficacité interne et de gouvernance.

La mise en œuvre des programmes antérieurs (PDDEB, PEPP) a montré clairement la vulnérabilité du système éducatif face aux situations d'urgence liées aux crises et conflits sociaux internes et externes (crises ivoiriennes depuis le début des années 2000, troubles sociaux et politiques, etc.) aux phénomènes du changement climatique et aux aléas climatiques (inondations du 1^{er} septembre 2009, pénuries alimentaires à répétition dues aux caprices pluviométriques, etc.) Le défi demeure donc de savoir comment développer une capacité de résilience nationale face à de tels phénomènes, parfois imprévisibles à travers des mécanismes de prévention et de gestion efficaces. Ce programme intègre la question des urgences dont la gestion va au-delà du secteur de l'éducation et nécessite une vision nationale plus globale, sensible à la place et rôle que doit jouer l'éducation.

9.3 Les faibles capacités de l'économie à générer des emplois

L'amélioration de l'efficacité externe peut être contrariée par le problème de compétitivité de l'économie dans différents secteurs de l'économie. Dans ces conditions, sa capacité à créer des emplois est entravée, ce qui joue sur l'efficacité externe du système.

9.4 La pauvreté

La participation des ménages au financement du système éducatif est indispensable pour l'atteinte des objectifs. Les parents pauvres, même avec une bonne volonté, auront du mal à participer à cet effort. Il s'agit surtout des parents ruraux dont les revenus sont soumis aux aléas climatiques. Or, sans contribution des parents, il sera difficile de relever les défis et de consolider les acquis.

Des programmes ambitieux d'accroissement des revenus des ménages, surtout en milieu rural, sont nécessaires pour minimiser ce risque.

9.5 La faible adhésion de l'ensemble des acteurs

L'adhésion des populations est essentielle dans la mise en œuvre réussie du PSEF. Pour que cela soit une réalité, il est nécessaire d'obtenir l'adhésion de ces dernières à agir de manière concertée avec l'Etat et avec plus de synergie, à tous les niveaux. Pour que cette adhésion, cette concertation et cette synergie d'action se concrétisent, le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PSEF intègre tous les acteurs aux niveaux : central, déconcentré et décentralisé. Cependant, il convient de veiller sur la qualité et la performance du système éducatif au risque d'éroder l'engouement des populations pour l'école.

Les acteurs décentralisés, devront être les moteurs de la mise en œuvre du PSEF. Ainsi, de nouveaux cadres de dialogue devraient être mis en place entre les services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation, les populations et les élus locaux pour assurer un meilleur suivi évaluation des actions du PSEF sur le terrain.

9.6 Le risque lié à la faible capacité des acteurs à mettre en œuvre les réformes

La mise en œuvre du PSEF appelle un certain nombre de réformes structurelles.

La réussite de ces réformes est tributaire des résultats des négociations entre le gouvernement et les organisations de défense des intérêts des personnels de l'éducation. Des conflits répétés entre ces deux entités du fait des changements à opérer, constituent aussi une source qui compromettrait la réussite du PSEF. Pour atténuer ce risque, les cadres de dialogues devront être exploités à bon escient. Des séminaires et des commissions bipartites pourraient être convoqués en cas de besoin.

Conclusion

Les différentes orientations du PSEF ont fait l'objet d'un consensus par l'ensemble des acteurs à travers les différentes concertations. La mise en œuvre du PSEF se fera selon l'approche programme et la nomenclature du budget programme. Il est décliné en quatre programmes que sont :

- Programme 1 : Développement de l'accès à l'éducation et à la formation ;
- Programme 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation formelle ;
- Programme 3 : Développement de l'éducation non formelle ;
- Programme 4 : Gestion et pilotage de l'éducation et de la formation.

La réussite de ces programmes ambitieux nécessite la mise en œuvre effective des actions stratégiques contenues dans les différents programmes et sous programmes. Les facteurs de risque identifiés dans le PSEF doivent être atténués par des mesures idoines. Il s'agit notamment de mettre en place des mécanismes de financement appropriés dans un contexte de rareté des ressources et de mobilisation de tous les acteurs pour obtenir leur adhésion aux réformes proposées.

La réalisation du PSEF sera l'occasion d'affirmer le caractère holistique et intégré du système éducatif burkinabè.

Tableau des dépenses de l'éducation de 2012 à 2021

Années civiles	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2012-2021
Dépenses courantes											
<i>Précolaire</i>	686	876	1112	1442	2184	3005	3934	4973	6115	7207	31 536
<i>Primaire</i>	106 016	116 743	130 438	148 110	163 970	181 290	200 685	221 602	243 500	271 505	1 783 857
<i>ENF</i>	10 853	10 808	18 838	21 709	1 063	988	840	816	769	224	66 908
<i>ENEP</i>	1 660	3 465	3 504	3 536	3 561	3 578	3 586	3 583	3 569	3 546	33 589
<i>Post primaire Général</i>	15 241	19 668	24 927	29 492	36 668	45 242	55 056	66 659	80 826	97 464	471 244
<i>EFTP1</i>	11 842	12 526	13 999	15 534	25 774	27 790	27 876	28 159	29 200	30 612	223 313
S/T Education de base	146 298	164 088	192 819	219 824	233 221	261 893	291 977	325 792	363 979	410 558	2 610 447
<i>Enseignements secondaire et supérieur</i>	89 083	93 887	81 122	86 592	87 961	91 953	97 323	105 565	116 330	127 558	977 376
Total dépenses courantes Education	235 381	257 975	273 941	306 416	321 182	353 846	389 300	431 356	480 309	538 116	3 587 823
Dépenses d'investissements											
<i>Précolaire</i>	360	1 662	2 684	3 056	10 681	12 261	13 935	15 701	17 561	16 817	94 718
<i>Primaire</i>	54 941	48 685	52 884	59 295	42 093	42 426	44 311	43 632	41 111	38 073	467 452
<i>ENF</i>	6 478	7 492	7 795	8 118	8 085	4 952	4 662	3 802	3 127	2 639	57 149
<i>ENEP</i>	3 800	5 960	2 160	2 160	2 160	0	0	0	0	0	16 240
<i>Post-primaire Général</i>	13 957	24 343	27 915	18 277	26 402	29 186	30 616	33 636	39 130	42 775	286 237
<i>EFTP1</i>	235	2 655	2 585	6 435	2 565	2 562	2 576	2 551	2 545	2 539	27 248
S/T Education de base	79 771	90 798	96 024	97 341	91 986	91 387	96 098	99 321	103 473	102 844	949 045
<i>Enseignements secondaire et supérieur</i>	45 863	3 988	19 284	13 778	9 686	18 957	21 743	20 046	20 387	3 001	176 734
Total dépenses d'investissements Education	125 634	94 786	115 308	111 119	101 672	110 345	117 841	119 367	123 860	105 845	1 125 779
Dépenses totales Education (dépenses courantes + dépenses d'investissements)	361 015	352 761	389 249	417 535	422 854	464 191	507 141	550 724	604 170	643 962	4 713 602

Nota Bene : cette simulation n'intègre pas les prévisions de constructions scolaires retenues dans le PAT. Les montants totaux divergent donc légèrement de ceux de la matrice du PAT 2013-2015, du fait que celle-ci présente un niveau plus précis de programmation.

Références bibliographiques

DOCUMENTS

Burkina Faso (2010) : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances ;

Burkina Faso (2012) : Politique Nationale de population 2010-2030, Ministère de l'Economie et des Finances ;

DEP/MESSRS : Annuaire statistiques 2009-2010 ;

DEP/MEBA : Annuaire statistiques 2001-2002, 2005-2006 et 2009-2010 ;

ILBOUDO (2010) : «Cadre juridique et dispositif institutionnel de la décentralisation au Burkina Faso », communication à l'université francophone d'été décentralisée de Ouagadougou 26 au 30 octobre 2009

MEBA (1999) : Plan décennal de développement de l'éducation de base 2000-2009, *document initial, 57p* ;

MEBA (2007) : Plan décennal de développement de l'éducation de base, phase II (2008-2010), *77p* ;

MEBA (Novembre 2007) : Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) 2008-2010 du MEBA

MEBA (2007) : Cadre partenarial entre le gouvernement du Burkina Faso et ses Partenaires techniques et financiers (P.T.F) du secteur de l'éducation de base, *Ouagadougou, 27 juin 2007, 12p* ;

Ministère de l'Economie et des Finances (de 2001 à 2010) : programmes d'investissements publics ;

MEBA (Décembre 2009) : Programmes officiels de formation pour l'éducation non formelle (profils, domaines et contenu) ;

MENA (2011) : Programme triennal glissant 2011-2013 du PRONAA 2015 ;

MENA (2012) : La stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles au Burkina Faso ;

Psacharopoulos, George et Woodhall, Maureen (1988) : L'éducation pour le développement. Une analyse des choix d'investissement. Paris. Economica.

RAPPORTS

CAST-FSDEB (2006) : Annexe technique au rapport consolidé, *Plan d'action prioritaire 2005, Version finale, 32p* ;

CAST-FSDEB (2006) : Rapport consolidé, Compte d'affectation spéciale du trésor-Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base, *Financement du fonds commun, Plan d'action prioritaire 2005, Version finale, 38 p* ;

DEP/MENA (2010) : Rapports sur l'évaluation des acquis scolaires de 2005 à 2010, DEP/MEBA.

FONAENF (2008) : Rapport moral et financier du Conseil d'Administration du FONAENF, *Quatrième Assemblée Générale statutaire du FONAENF, 22p* ;

FONAENF (2009) : L'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du plan stratégique du FONAENF (2006 - 2008), *rapport définitif, 128p* ;

KOBIANE J-F et al (2011) : « Enquête d'opinion sur la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) », Ouagadougou, octobre 2011 ; 85p ;

MEBA (2005) : Bilan de trois années de mise en œuvre du PDDEB au Burkina Faso, *Mai 2005*, 101p

MEBA (2005) : Evaluation à mis parcours du PDDEB, *Rapport final*, 289p ;

MEBA (2007) : Lettre de contrôle interne et analyses spécifiques CAST-FSDEB 2006, *rapport définitif*, 65p ;

MEBA (2007) : Rapport de mise en œuvre du PDDEB, Janvier à Décembre 2006, Version amendée par les directeurs centraux du MEBA, Neuvième rapport, 66p

MEBA (Décembre 2009) : Audit technique et économiques des infrastructures scolaires du PDDEB-Période 2003 à 2007 ;

MEBA (2008) : Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes (EdFoA) ; *rapport national du Burkina Faso*, 42p ;

MEBA (2007) : Rapport de mise en œuvre du PDDEB, Janvier à Décembre 2006, Version amendée par les directeurs centraux du MEBA, Neuvième rapport, 66p

MEBA (2010) : Rapport de mise en œuvre du PDDEB, Janvier à Décembre 2009, *Version finale*, *Quatorzième rapport*, 131p

MEBA (2010) : Lettre de contrôle interne et analyses spécifiques CAST-FSDEB 2009, *rapport définitif*, 24p ;

MEBA (2010) : Tableau de bord de l'éducation de base, année scolaire 2009-2010, *rapport provisoire*, 83p ;

MEBA (2011) : Rapport de mise en œuvre du PDDEB, Janvier à Décembre 2010, *Rapport provisoire*, *Quinzième (15ème) rapport*, 881p ;

MENA (2011) : Enquête d'opinion sur la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) ;

PASEC (2009) : « Les apprentissages scolaires au Burkina Faso : les effets du contexte, les facteurs pour agir », *Ouagadougou, septembre 2009, ...p* ;

PDDEB (2004) : Quatrième mission conjointe MEBA/PTF de suivi du PDDEB, *30 Novembre au 3 Décembre 2004*, 17p

LOIS

Loi n°013/96/ADP du 9 mai 1996 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso ;

Loi n°013/98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique ;

Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et ensemble de ses modificatifs et textes d'application.

Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso ;

Loi n°019-2005/AN du 18 mai 2005, portant modification de la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;

DECRETS

Décret n°99-254/PRES/PM/MEBA du 20 juillet 1999, portant adoption du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) ;

Décret N°2001-179/PRES/PM/MEBA du 2 mai 2001, portant suppression des redoublements à l'intérieur des sous-cycles;

Décret n° 2007-770/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASN du 19 Novembre 2007, portant composition, organisation et fonctionnement du conseil national de l'éducation et des conseils régionaux de l'éducation ;

Décret n°2007-484/PRES/PM/MEBA/MFB/ du 27 juillet 2007, portant cadre institutionnel de pilotage du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) ;

Décret N°2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MATD du 08 mai 2008, portant organisation de l'enseignement primaire, qui dispose en son article 43, alinéas 1

Décret n°2008-681 / PRES / PM / MESSRS / MEBA/ MASN /MJE du 3 novembre 2008, portant adoption de la lettre de politique éducative ;

Décret n°2009-644/PRES/PM/MEBA/MAHRH/MASN/MESSRS/MATD/MJE du 08 septembre 2009, portant organisation de l'éducation non formelle ;

Décret n°2009-106/PRES/PM/MATD/MEBA/MASN/MEF/MFPRE du 03 mars 2009, portant transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;

Décret n°2009-109/PRES/PM/MFPRE/MATD/MEF du 03 mars 2009, portant modalités de mise à disposition des agents de la fonction publique auprès des collectivités territoriales et de gestion de leur carrière ;

Décret n°2010-057/PRES/PM/MEBA du 19 février 2010, portant organisation du ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation ;

Décret n°2011-055/PRES/PM/MESSRS du 17 février 2011, portant organisation du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique ;

ARRETES

Arrêté n°2006-0015/MEBA/CAB du 12 septembre 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Plan décennal de développement de l'éducation de base (SP/PDDEB) ;

Arrêté n°2007-004/MEBA/SG du 19 février 2007, portant institution d'un Cadre de Concertation et de Suivi/Evaluation des projets et programme ;

Arrêté conjoint n°2007-91/MATD/MEF/MEBA/MASN du 21 novembre 2007, portant transfert du patrimoine de l'Etat aux communes dans les domaines du préscolaire et de l'enseignement primaire ;

Arrêté conjoint n°2008-0037/MFPRE/MEBA du 09 mai 2008, portant modalités particulières d'évaluation du directeur d'école et de l'enseignant en classe ;

Arrêté conjoint n°2009-250/MEF/MATD/MEBA du 10 juillet 2009, portant répartition de la somme de neuf cent trente sept millions trois cent trente huit mille quatre cent vingt six (937 338 426) francs CFA représentant les ressources financières transférées en 2009 à 20 communes rurales ;

Arrêté n°2009-116/MEF/MATD/MEBA du 31 mars 2009, portant répartition de la somme de deux milliards huit cent quatorze millions quarante trois mille huit cent cinquante trois (2 814 043 853) francs CFA représentant les ressources financières à transférer en 2009 aux communes en accompagnement des compétences transférées ;

Arrêté interministériel n°2009-022/MATD/MEF/MEBA/MASSN, portant protocole-type d'opérations entre l'Etat et les communes dans le cadre du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;

Arrêté n°2010-71/MESSRS/MEBA/MASSN/MJE du 12 Octobre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un dispositif de coordination du secteur de l'éducation de base.

Arrêté n°2010-0015/MEBA/SG/DGAENF du 31 Mars 2010 portant cahier de charges des intervenants en éducation non formelle

DECISIONS

Décision n°2008-0043/MEBA/SG du 17 Octobre 2008, portant nomination des membres des groupes thématiques

Annexe : Cadre Logique

Programme 1 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION FORMELLE ET DE LA FORMATION

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-programme n°1: Développement et gestion des infrastructures d'accueil à tous les niveaux			
OS: accroître les capacités d'accueil			
R.1. Les CEEP sont construits en nombre suffisants prioritairement dans les zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de CEEP extensibles construits ▪ le nombre d'enfants accueillis 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Faible capacité de coordination des acteurs, surtout au niveau déconcentré
R.2. Les infrastructures du pré scolaire sont réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des infrastructures existantes réfectionnées/réhabilitées par an 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Faible capacités des entreprises nationales
R.3. L'accès des enfants à besoins éducatifs spéciaux est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures spécialisées réalisées 	Annuaire préscolaires	Non fiabilité des statistiques sur les handicapés
R.4. L'éducation pré scolaire est effective, même en situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dispositifs temporaires en cas d'urgence 	Rapport annuel ou semestriel	Capacité limitée de résilience du pays en cas de catastrophe majeure
R.5. Une stratégie de réalisation des infrastructures est élaborée et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la stratégie et d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre 	Rapport d'activités	Non application de la stratégie
R.6. Des écoles et salles de classes sont construites et/ou réhabilitées et équipées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de salles à construire an; ▪ Nombre de salles réhabilitées par an ; ▪ Normes de sécurité et d'inclusion révisées et respectées ; ▪ Le ratio élèves / classe; Pourcentage d'écoles hors normes spécifiques aux risques ; ▪ Nombre d'écoles réhabilitées par an. 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Faiblesse de la capacité nationale en génie civil
R.7. Les écoles primaires sont ouvertes même en situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'écoles à risque identifiées Nombre de salles et latrines réhabilitées et remises aux normes (digues de protection, canaux d'évacuation, etc.) ; Nombre de régions ayant des dispositifs de pré-positionnement (tentes et équipements scolaires) pour les situations d'urgence 	Rapports semestriel et annuel	Capacité de mobilisation des ressources limitée au niveau communautaire pour la mise aux normes
R.8. Des infrastructures scolaires post-primaires sont réalisées en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ taux de transition ▪ le nombre d'élèves ▪ le ratio élèves/groupe pédagogique ▪ Nombre de classe du Post-primaire 	Annuaire statistiques	Capacités nationale de réalisation des infrastructures

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de salles construites par an ; 		Poursuite de la réforme du système éducatif
R.9. Les salles de classes du post-primaire défectueuses sont réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de salles réhabilitées par an 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Transfert de ressources aux communes
R.10. Des maisons communautaires sont réalisées au profit des jeunes filles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de maisons communautaires construites, 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Coût de fonctionnement desdites structures
R.11. Des infrastructures scolaires techniques et professionnelles sont réalisées en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux inscrits dans les CETFP ; ▪ la proportion des élèves de l'ETP1/ effectifs totaux de l'enseignement post-primaire ; ▪ Nombre de provinces disposant d'1 CETFP ; ▪ Nombre de spécialités de formation en ETP créées ; ▪ Nombre de nouveaux ateliers construits et équipés 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Cloisonnement des systèmes de formation
R.12. L'équité est promue au post-primaire technique et professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indice de parité fille/garçons 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Pesanteurs socioculturelles
R.13. Des centres provinciaux de formation qualifiante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectifs d'élèves fréquentant les centres de formation et d'ingénierie 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Pesanteurs socioculturelles
R.14. Un centre d'ingénierie de la formation est créé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de centres d'ingénierie de la formation 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Capacité de pilotage de l'EFTP limitée
R.15. Un service d'orientation et de suivi évaluation de la formation est créé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de services d'orientation créés 	Annuaire statistiques des ministères concernés	Capacité de pilotage de l'EFTP limitée
R.16. Un mécanisme de gestion des situations d'urgences est mis en place dans les structures de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures de formation professionnelle à risque identifiées et ayant des dispositifs de pré-positionnement (tentes et équipements scolaires) pour les situations d'urgence 	Rapports d'activités	Capacité de mobilisation des ressources limitée au niveau communautaire pour la mise aux normes
R.17. Des infrastructures scolaires secondaire et technique sont réalisées en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TBA au secondaire général ▪ le nombre de nouveaux inscrits dans les lycées techniques et/ou professionnels ; 		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ nombre de spécialités de formation en ETP ▪ Nombre de nouvelles salles de classe complémentaires dans les lycées construites et équipées ; ▪ Nombre de nouvelles spécialités en lien avec les besoins de l'économie ; ▪ Nombre d'ETP par province et par région ▪ Nombre d'ateliers dans les lycées techniques et/ou professionnels construits et équipés ▪ Nombre de lycées construits et équipés 		
R.18. Les salles de classes du secondaire défectueuses sont réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre salles de classe réhabilitées dans les lycées; 		
Des infrastructures universitaires sont réalisées en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ▪ Nombre de régions disposant d'une université ou d'un pôle universitaire ▪ Nombre de nouvelles universités construites et équipées ▪ Nombre d'amphithéâtres construits et équipés ▪ Nombre de nouvelles filières créées ▪ Nombre de conventions de partenariat public/privé créées ▪ Nombre de bâtiments abritant des salles de cours construits et équipés ; ▪ Nombre de chaires construites et équipées ; 		
Sous-programme 2: Recrutement et déploiement adéquat du personnel			
OS: assurer les besoins en personnels d'éducation à tous les niveaux			
R.1. Le personnel enseignant préscolaire est recruté en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio enfants/encadreurs 	Annuaire statistiques	
R.2. Le personnel enseignant qualifié est recruté pour le primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enseignants qualifiés recrutés ▪ Ratio élève/maître 	Annuaire	Effectivité de la réforme des ENEP en instituts
R.3. Des enseignants sont recrutés par an en nombre suffisant pour le post-primaire général et technique professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enseignants recrutés par an ▪ Ratio élève/classe 	Annuaire statistiques post-primaire	Capacité à surveiller l'évolution du vivier des candidats dans les matières scientifiques et les mathématiques

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	objectivement	Sources de vérification	Hypothèses
R.4. Le personnel enseignant du secondaire général, technique et professionnel est recruté en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enseignants qualifiés recrutés par an ; ▪ Ratio élève/classe 		Annuaire statistiques	
R.5. Le personnel administratif des établissements scolaire et universitaire est recruté en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de conseillers, d'attachés, d'assistants d'éducation, de bibliothécaires et de laborantins recrutés. 		Annuaire statistiques	
R.6. Le vivier d'enseignants est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enseignants formés à distance ▪ Nombre de modules pédagogiques introduits dans les Unités de Formation et de Recherche de nos universités ▪ Nombre d'écoles doctorales créées 			
R.7. Le personnel enseignant du supérieur est recruté en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'assistants recrutés, ▪ Nombre de postes de Maître-assistant ouverts ; ▪ Nombre de postes de Maîtres de conférences ouverts ; ▪ Nombre de postes de Professeur titulaire ouverts 			
Sous-programme 3: renforcement de la fourniture des services sociaux aux élèves et étudiants				
OS1. donner aux élèves, aux étudiants les moyens d'accéder à de meilleures conditions d'hygiène et de santé à tous les niveaux				
R.1. Les règles d'hygiène et de santé sont promues dans tous les établissements scolaires et universitaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'établissements scolaires et universitaires conformes aux standards de qualité ▪ Nombre d'établissements scolaires et universitaires ayant des trousseaux médicaux 		Rapports semestriel et annuel de suivi	Pluralité des approches concurrentes, peu de différences dans le fond
R.2. L'accès des élèves et étudiants aux moyens de prévention des maladies courantes est assuré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'établissements scolaires et universitaires mettant en œuvre des moyens de prévention des maladies courantes 		Rapport d'activités	Existence d'une politique de santé scolaire et universitaire
OS2. Prévenir et prendre en charge le VIH et le SIDA en milieu scolaire et universitaire				
R.1. Des modules et autres supports d'éducation et de sensibilisation à la prévention du VIH/SIDA sont développés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules produits et autres supports produits mis à disposition. 		Modules et supports élaborés Rapports annuels	
R.2. Des campagnes de dépistage sont	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de campagnes de dépistage organisées ; 		Rapport semestriel et	Peur de connaître son statut

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	objectivement	Sources de vérification	Hypothèses
organisées	▪ Nombre de personnes dépistées ;		annuel	Stigmatisation
R.3. La prise en charge communautaire des PV-VIH/SIDA en milieu scolaires et universitaire est assurée	▪ Nombre de personnes prises en charge en milieu scolaire et universitaire		Rapport semestriel et annuel	Peur de connaître son statut ; Stigmatisation
OS3. améliorer l'accès des élèves et étudiants aux prestations sociales				
R.1. L'accès à la cantine scolaire et universitaire est assuré à tous les élèves et étudiants qui en ont besoin	▪ Nombre d'écoles et d'universités couvertes par la cantine scolaire et universitaire ; ▪ Nombre d'élèves et étudiants ayant bénéficié de la cantine scolaire et universitaire ; ▪ Nombre de cantines scolaires et universitaires construites et équipées		Annuaire et Rapports annuel et semestriel	Coût de la généralisation des cantines scolaires par rapport aux capacités de l'Etat, Maintien des appuis extérieurs, fréquences des pénuries alimentaires
R.2. L'accès à l'hébergement scolaire et universitaire est assuré à tous les élèves et étudiants qui en ont besoin	▪ Nombre de cités universitaires construites et équipées ; ▪ Nombre de foyers d'hébergement construits et équipés ; ▪ Nombre de partenaires privés impliqués dans la promotion du logement universitaire ; ▪ Nombre de maisons communautaires construites et équipées.		Rapports d'activités	
R.3. Le transport et les loisirs sont assurés pour les élèves et étudiants	▪ Nombre de bus de transport acquis ; ▪ Nombre de complexes sportifs réalisés ; ▪ Nombre de terrains de sports aménagés ▪ Nombre de salles de spectacles construites et équipées		Rapports d'activités	
R.4. les élèves et étudiants bénéficient d'appuis financiers	▪ Nombre de bénéficiaires de Bourses ; ▪ Nombre de bénéficiaires de prêts ▪ Nombre de bénéficiaires d'aides ▪ Nombre de bénéficiaires de frais de soutenance ;		Rapports d'activités	
Sous-programme 4: prévention de la violence, la toxicomanie, la délinquance et les actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire				
OS: prévenir la violence, la toxicomanie, la délinquance et les actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire				

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	objectivement	Sources de vérification	Hypothèses
R. les services sociaux de prévention de la toxicomanie, la délinquance et la violence en milieu scolaire et universitaire sont développés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bureaux pour le service social construits et équipés ▪ Nombre d'éducateurs sociaux et de conseillers d'orientation mis à disposition ; ▪ Nombre de campagnes de sensibilisation sur la violence, la toxicomanie et la délinquance organisées ; 		Rapports annuel et semestriel	
Sous-programme 5 : promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous				
OS.1. Permettre à tous les enfants de la tranche d'âge de 6 à 16 ans d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire au plus tard en 2021				
R.1. la prise en charge des frais de scolarité et des fournitures scolaires des élèves dans le cadre de la réforme du système éducatif est poursuivie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'élèves pris en charge ; 		Rapports annuel et semestriel	
R.2. Des campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaires sont organisées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaires organisées 		Rapports annuel et semestriel	
Sous-programme 6 : Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux				
OS. assurer une prise en charge éducative complète des enfants à besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants à besoins éducatifs recensés ; ▪ % des enfants pris en charge 		Annuaire Rapports annuel et semestriel	Barrières socio-culturelles
R.1. Des incitations financières destinées à augmenter la participation scolaire des enfants en situation de vulnérabilité sont offertes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de mesures incitatives adoptées ▪ Nombre d'enfants bénéficiaires 		Rapports annuel et semestriel	Barrières socio-culturelles
R.2. Les acteurs de l'éducation sur les enjeux de l'éducation inclusive sont sensibilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'accès des filles par rapport aux garçons ▪ Nombre de conférences tenues ; ▪ Nombre de dépliants confectionnés et diffusés 		Rapports annuel et semestriel	Persistance des pesanteurs socio-culturelles
R.3. des rampes d'accès et de latrines spécifiques pour personnes en situation de handicap sont	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rampes d'accès construites ▪ Nombre de latrines spécifiques réalisées 		Annuaire statistiques	Réticences des acteurs concernées

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	objectivement	Sources de vérification	Hypothèses
construites ;				
R.4. Du matériel pédagogique spécifique au profit des élèves et étudiants en situation de handicap est acquis	▪ Nombre de kit		Annuaire	Certification harmonisée au niveau des parcours de formation
Sous-Programme 7 : Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur				
<i>R.1. Favoriser la mobilisation sociale en vue de l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus éducationnel</i>				
R.1. Les COGES sont généralisées dans toutes les structures	▪ Nombre de COGES mis en place dans les structures d'éducation formelle ; ▪ Nombre de COGES mis en place dans les structures d'éducation non formelle		Rapport d'activités	
R.2. Les capacités opérationnelles des COGES, des AME et des APE sont renforcées	▪ Le nombre de COGES, de AME et de AP formés		Rapport d'activités	
R.3. Des organes de gestion au niveau des établissements d'enseignement post-primaire, secondaire sont mis en place	▪ Nombre d'organes de gestion au niveau des établissements d'enseignement post-primaire, secondaire fonctionnels		Rapports annuel et semestriel	Attitudes non coopératives des familles
<i>OS.2. Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation sociale définie dans le document cadre de mobilisation sociale</i>				
R.1. Un plan d'action de mobilisation sociale dans le secteur de l'éducation est élaboré	▪ Existence du plan d'action de mobilisation sociale dans le secteur de l'éducation		Rapport d'activités	Attitudes non coopératives des familles
R.2. Les populations sont sensibilisées à participer au programme d'éducation parentale	Nombre de sensibilisations faites		Rapport d'activités	Attitudes non coopératives des familles
R.3. Un plan de communication intégré est élaboré pour prendre en charge toutes les questions de communication	▪ Existence du plan de communication		Rapport d'activités	

Programme 2: AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-programme 1: Formation initiale et continue du personnel à tous les niveaux du système éducatif.			
OS.1. Assurer une formation initiale du personnel			
R.1. la formation initiale des enseignants est réformée en vue d'assurer un continuum éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de programmes de formations révisées ; ▪ Nombre de formations offertes ; ▪ Nombre de personnels formés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport semestriel - Annales statistiques des ministères 	Adoption des mesures de réformes des établissements de formation initiale des personnels
R.2. Une formation initiale des chefs d'établissement est mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un dispositif de formations professionnelles des chefs d'établissements ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités 	
R.3. La formation initiale des enseignants du secondaire est renforcée à l'Ecole Normale Supérieure/Université de Koudougou (ENS/UK) et à l'Institut des sciences (IDS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de salles complémentaires construites et équipées ; ▪ Nombre de nouvelles Ecoles de formation professionnelle construites et équipées ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Annales - Rapports d'activités 	
OS.2. Assurer une formation continue du personnel			
R.1. L'encadrement pédagogique est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'encadreurs pédagogiques recrutés ; ▪ Nombre de Centres de Pédagogie universitaire (CPU) créés et fonctionnels ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports semestriels et annuels 	Etat d'avancement de la politique d'intégration des TIC dans l'éducation
R.2. La formation continue de proximité des enseignants est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visites de classe effectuées, ▪ Nombre de Groupes d'Animation pédagogique (GAP) tenue ; ▪ Nombre de conférences pédagogiques organisées ; ▪ Nombre d'universités d'été organisées; ▪ Nombre de stages de recyclage tenus ; ▪ Nombre de sessions de formation spécifique organisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités 	

	▪		
R.3. Les capacités techniques des chefs d'établissement sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets d'établissement mis en œuvre ▪ Nombre de chefs d'établissement formés 	Rapports d'activités	
Sous-programme 2 : Développement et révision des curricula et programmes d'enseignement et de formation			
OS1 : Mettre à la disposition de l'éducation formelle des curricula fédérateurs de qualité			
R.1. Les curricula sont rénovés et prennent en compte les spécificités locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de curricula rénovés prenant en compte les spécificités locales 	Rapport d'activités	Soutenabilité des méthodes d'implantation des nouveaux curricula
R.2. Les curricula sont révisés au supérieur en tenant compte des approches pédagogiques innovantes et le système LMD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de curricula révisés prenant en compte des approches pédagogiques innovantes et le système LMD 	Rapport d'activités	idem
R.3. L'efficacité externe du système éducatif est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de filières professionnelles en lien avec les besoins des entreprises et de l'économie développées ; ▪ Etat d'avancement du processus d'introduction des thèmes émergents. 	Rapport semestriel	idem
OS.2. Améliorer le temps d'enseignement/apprentissage			
R.1. Les recommandations des études relatives au volume horaire officiel d'enseignement pour chaque niveau d'éducation sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'exécution des volumes horaires 	Rapport d'activités	
R.2. Le processus de suivi du volume horaire d'enseignement est généralisé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'exécution des volumes horaires 	Rapport d'activités	
OS.3. Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques de qualité.			
R.1.La politique nationale d'édition des manuels scolaires est mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de manuels disponibles et par discipline ; ▪ Nombre de manuels scolaires conçus et/ou produits au plan local 	Rapport d'activités	
R.2.du matériel didactique et le mobilier adéquats sont mis à la disposition de chaque classe en tenant compte des spécificités des établissements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de classes dotées de matériel didactique et de mobilier 	Rapport d'activités	
R.3.L'accès aux ressources documentaires et aux supports d'enseignement est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bibliothèques construites et équipées ; ▪ Nombre de laboratoires 	Rapport d'activités	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ construites et équipées ; ▪ Nombre d'articles scientifiques et techniques produits et diffusés 		
R.4. Les Technologies de l'information et de la Communication(TIC) sont intégrées dans l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de matériel informatique acquis ; ▪ Nombre d'enseignants formés ; ▪ Nombre de cours mis en ligne ; ▪ Nombre de bibliothèques virtuelles mises en place 	Rapport d'activités	
R.5. Le système d'électrification des établissements d'enseignement est développé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de kit d'éclairage dotés ; ▪ Nombre d'établissement électrifiés 	Rapport d'activités	
OS.4. Mettre en place des mécanismes efficaces de régulation des flux tout en développant des passerelles entre le formel et le non formel, entre l'enseignement général et l'enseignement technique et la formation professionnelle			
R.1. Les référentiels de compétences et les niveaux d'entrée sont harmonisés pour faciliter les passerelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'intégration des référentiels de formation des différentes structures de formation ▪ Niveau de cohérence des référentiels de formation avec les référentiels métiers et de certification 	Rapport d'activités	Faible capacité des acteurs à conduire la réforme suivant l'APC
R.2. Des services d'orientation pour mieux canaliser les flux sont mis en place et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'orientation des élèves dans les différents types d'enseignement ; ▪ Taux de promotion ▪ Taux de redoublement 	Rapport d'activités	
OS.5.Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein de l'éducation			
R. La recherche pour le développement est promue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une équipe pluridisciplinaire fonctionnelle ; ▪ Nombre de résultats de recherches publiés et diffusés 	Rapport d'activités	
Sous-programme 3 : Réforme du système d'évaluation et de certification			
OS.1.Mettre en place un dispositif efficace d'évaluation des acquis scolaires			
R.1.Un système harmonisé d'évaluation continue des apprentissages est mis en place au niveau déconcentré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de pools d'évaluateurs créés au niveau académique, régional, provincial et communal 	Rapport de création	
R.2. L'évaluations des acquis scolaires est réalisée périodiquement de manière harmonisée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de compositions harmonisées organisées ; ▪ Nombre de tests sur les acquis scolaires et les 	Rapport de création	

	différents examens organisés		
OS.2. Mettre en place un mécanisme sécurisé de certification			
R.1. L'organisation des examens est totalement informatisée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un logiciel de gestion des examens 	Rapport d'activités	
Sous-programme 4 : Promotion du multilinguisme, du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire			
OS1 : Assurer la promotion des langues dans le milieu scolaire et universitaire			
R.1. Une politique linguistique est élaborée et validée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques formés ; ▪ Nombre de programme et d'outils conçus ; ▪ Nombre de salles polyvalentes construites dans les établissements d'enseignement ; ▪ Nombre de nouvelles filières de formation ouvertes 	Rapport d'activités	La question des minorités face à la cohésion nationale
R.2. L'apprentissage de l'anglais est effectif depuis le primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un programme officiel de l'anglais à l'école primaire ▪ Nombre d'enseignants formés à enseigner l'anglais ▪ Nombre d'écoles appliquant le programme d'anglais à l'école primaire 	Rapport d'activités	Rythme de mise en œuvre des réformes selon la vision complexe éducatif
OS.2. Assurer l'intégration de l'école au milieu socioculturel par la promotion du sport, de l'art et de la culture			
R.1. Un partenariat avec des artistes professionnels est développé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de protocoles d'accord mis en œuvre 	Rapport d'activités	
R.2. Les établissements d'enseignement sont dotés en locaux adaptés aux activités sportives, artistiques et culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'établissements d'enseignement dotés en locaux adaptés aux activités sportives, artistiques et culturelles 	Rapport d'activités	
R.3. Des matériels didactiques endogènes et spécifiques sont produits et ou acquis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de matériels didactiques endogènes et spécifiques produits; ▪ Nombre de didactiques endogènes et spécifiques acquis 	Rapport d'activités	
Sous-programme 5 : Mobilisation sociale en faveur de la qualité des enseignements et des apprentissages.			
OS1. Promouvoir la participation communautaire à l'amélioration des acquis scolaires et universitaires			

<p>R.1. Les plans d'actions des COGES sont mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plans d'actions de COGES financés ; ▪ Nombre de chefs d'établissement formés en planification et en montage de projets ; ▪ Nombre de responsables d'unités de formation formés en planification et en montage de projets ; ▪ Nombre de membres des COGES formés en planification et en montage de projets. 	<p>Rapports annuel et semestriel</p>	<p>Nécessité d'une filière en planification de l'éducation à l'UK</p>
<p>OS2. Renforcer la communication pour l'amélioration des acquis scolaires et universitaires</p>			
<p>R.1. Un plan intégré de communication sur les innovations et les opportunités éducatives est élaboré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un plan intégré de communication sur les innovations et les opportunités éducatives 	<p>Rapports d'activités</p>	
<p>R.2. Un dispositif national et décentralisé de capitalisation des bonnes pratiques des PEQ, EQAmE et SPC est mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du dispositif au niveau national et décentralisé 	<p>Rapport d'activités</p>	

Programme 3 : Développement de l'éducation non formelle

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-programme 1: Accroissement de l'offre et de la demande en ENF			
OS1: Augmenter la capacité d'accueil des structures d'éducation non formelle de la petite enfance			
R.1. Des structures d'éducation non formelle communautaire de la petite enfance sont réalisées par an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de Bisongo et de 3E réalisés par an ; ▪ Nombre de structures réhabilitées ; ▪ Nombre de villages disposant d'une structure d'éducation de la petite enfance ; ▪ Effectif des enfants des structures non formelles de la petite enfance ouvertes par an ; ▪ Nombre de CPAF disposant de halte-garderie. 	Idem	Répartition des ressources entre le formel et le non formel
R.2. 20% des structures existantes sont réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures réhabilitées ; ▪ Nombre de dispositifs temporaires disponibles en cas d'urgence. 	Idem	Problème de priorisation en cas d'insuffisance de ressources
OS2: Promouvoir l'éducation non formelle des adolescents			
R.1. De nouvelles salles de CEBNF sont construites d'ici à 2015	▪ Nombre de salles construites pour les CEBNF et assimilés ;	Rapport annuel	Affectation effective des ressources
R.2. 20% des centres défectueux sont réhabilités	▪ Nombre de centres réhabilités par an	Rapport annuel	Capacité de financement limitée
R.3. Les structures d'éducation non formelle pour adolescents (CAB) sont ouvertes	▪ Nombre de CAB ouverts par an	Rapport annuel	Non priorisation de la cible en raison des difficultés de démarrage du programme
OS3 : Formaliser et généraliser la formation professionnelle			
R.1. Le cadre juridique de la formation professionnelle et de l'apprentissage est amélioré	▪ Nombre de textes adoptés sur le sous-secteur	Répertoire des textes juridiques sur l'EFTP	
R.2. Un dispositif d'ingénierie est mis en place	▪ Nombre de centres d'ingénierie de la formation créés	Rapports annuels	Insuffisance de spécialistes
R.3. La visibilité du marché de la formation est améliorée	▪ Nombre d'enquêtes menées par les DEP et l'observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle	Annuaire du MENA et du MJFPE, MESS	Faible fiabilité des données
R.4. L'offre de formation professionnelle est accrue et	▪ Nombre de centres de formation professionnelle	Annuaire des ministères en	Adhésion des bénéficiaires

diversifiée	réalisés par an ▪ Nombre de filières ouvertes	charge de la formation professionnelle	Evolution de la Perception de la formation professionnelle
R.5. Le mécanisme de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage est renforcé	▪ Taux de couverture des besoins de financement par le FAFPA ▪ Existence d'une centrale d'achat des équipements ▪ Nombre de mesures incitatives en faveur de l'investissement par le secteur privé dans le domaine de la formation professionnelle	Annuaire des ministères en charge de la formation professionnelle	Coût des formations professionnelles
OS4: Alphabétiser les jeunes de 15-24 ans à hauteur de 60% en 2015 et 75% en 2021 dont 60% de femmes			
R.1. La demande en ENF est couverte avec une attention particulière pour les filles et les femmes	▪ Nombre de personnes alphabétisées par an ▪ pourcentage de femmes alphabétisées par an	- Rapport d'enquête - Annuaire ENF	Acquis des apprentissages faibles au niveau du non formel actuel
R.2. Les déperditions sont réduites	▪ Taux de déperdition	- Rapport d'enquête ; Annuaire ENF	Pertinence des programmes Coût d'opportunité
R.3. Les langues nationales sont progressivement décrites	▪ Nombre de langues nationales scientifiquement décrites	Rapport d'enquête Annuaire ENF	
R.4. La continuité des programmes d'alphabétisation même en situation d'urgence est assurée	▪ Nombre de centres d'alphabétisation réouverts et fonctionnels dans les délais prescrits en cas d'urgence	Rapport d'enquête Annuaire ENF	
OS5: Améliorer les conditions d'hygiène, de santé et de nutrition dans les structures d'ENF			
R1. Un programme d'éducation en santé nutrition et assainissement est dispensé dans les structures d'éducation non formelle	▪ Nombre de centres disposant d'ouvrages d'AEP ▪ Introduction dans les programmes de modules de santé nutrition et assainissement	Rapport annuel ENF	Non priorisation de la cible
R2. Les centres bénéficient d'un appui en vivres dans le cadre de cantines endogènes	▪ Nombre de centres disposant d'une cantine fonctionnelle	Annuaire ENF Rapport annuel	Insuffisance de vivres
R3. Les centres sont dotés de kits de médicaments de première nécessité et de produits déparasitants et micro-nutriments	▪ Nombre de centres couverts par le programme de santé nutrition	- Rapports annuels - Annuaire ENF	Non priorisation de la cible
R.4. Des boîtes à images sur les IST et VIH/SIDA sont mises à la disposition des centres	▪ Nombre de centres bénéficiant de supports visuels	- Rapports annuels - Annuaire ENF	Stratégie de mise à disposition

			des supports
OS6: Couvrir tous les besoins d'encadrement dans l'éducation non formelle			
R.1. Des animateurs en nombre suffisant sont mis à la disposition des CEBNF entre 2012 et 2015	▪ Nombre d'animateurs mis à la disposition des CEBNF et assimilés par an	Rapport d'enquête	Prise en compte de la formation par l'Etat
R.2. Les formateurs de métiers disposent d'un emploi spécifique	▪ Existence d'un emploi spécifique au profit des formateurs de métiers	Annuaire ENF	Prise en compte de ce personnel dans le statut particulier
R.3. Des animateurs de CAB sont pris en charge par an par les opérateurs en alphabétisation	▪ Nombre d'animateurs recrutés par les opérateurs par an pour les CAB	Rapport d'enquête	Stratégie d'identification des animateurs
R.4. Les animateurs tous niveaux confondus sont mobilisés par an	▪ Nombre d'animateurs recrutés dans les CPAF tous niveaux et formules confondus	- Annuaire ENF - Rapport annuel	Capacités techniques des animateurs limitées
OS 7: Réduire les disparités de toutes sortes dans l'éducation non formelle			
R.1. Des centres féminins d'alphabétisation sont ouverts	▪ Nombre de centres féminins ouverts par an	- Rapport d'enquête - Annuaire ENF - Rapport d'enquête - Annuaire ENF	
R.2. Le marqueur rouge est utilisé pour apprécier les centres d'alphabétisation mixtes	▪ Pourcentage des femmes dans les CPAF mixtes	- Rapport d'enquête - Annuaire ENF	Barrière socioculturelles
OS8: Susciter une large adhésion des populations aux programmes d'éducation non formelle			
R.1. Un programme de renforcement des capacités communautaire est mis en œuvre (COGES, AME, APE)	▪ Nombre de personnes formées	Rapport annuel et semestriel	- Capacité de financement de la stratégie - Diversité des intervenants
R.2. Les communautés sont sensibilisées sur l'importance des programmes d'alphabétisation	▪ Pourcentage de personnes touchées par les campagnes ▪ Nombre de personnes exposées au plaidoyer ▪ Taux d'exécution du plan de communication	Rapport annuel et semestriel	
OS9: Assurer une prise en charge complète des personnes vivant avec un handicap dans l'éducation non formelle			
R.1. Les acquis des expériences menées sont capitalisés	▪ Nombre d'expériences répertoriées et capitalisées	Rapports annuels	Faible maîtrise de la situation par l'Etat

R.2. Une stratégie d'éducation inclusive est développée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie développée 	Rapport d'étude Document de stratégie	
R.3. Un service d'orientation scolaire des personnes vivant avec un handicap est créé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un service d'orientation pour les personnes handicapées 	Nombre de CEB disposant d'un service de l'orientation	Capacité d'interaction avec les familles et les bénéficiaires
Sous-programme 2: Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle			
OS1: Assurer la formation des différents personnels intervenant dans l'ENF			
R.1. Tous les animateurs ont reçu une formation initiale avant d'être engagé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'animateurs formés ; ▪ Pourcentage des formateurs ayant bénéficié d'une formation initiale ; ▪ Pourcentage des animateurs ayant bénéficié d'une formation initiale 	Rapports semestriel et annuel	Absence de centres spécialisés de formation des animateurs du non formel
R.2. Les personnels bénéficient régulièrement d'une formation continue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des intervenants ayant bénéficié d'un programme de formation-recyclage 	Rapports semestriel et annuel	Capacité à coordonner les multiples formations
OS2: Réviser et/ou vulgariser les programmes et curricula de l'ENF			
R1. L'éducation non formelle de la petite enfance dispose de curricula révisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du curriculum validé 	Rapports semestriel et annuel	Faible capacité des structures techniques
R2. Les curricula et programmes de formation des adolescents sont révisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux curricula élaborés et/ou révisés par niveau 	Rapports semestriel et annuel	Faible capacité des structures techniques
R.3. Les curricula et programmes de formation des adolescents sont révisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux curricula élaborés et/ou révisés par niveau 	Rapports semestriel et annuel	Lourdeurs administratives Procédures d'acquisition des biens publics
OS3: Mettre à la disposition des acteurs en éducation non formelle du matériel didactique adéquat			
R.1. Un manuel sur l'éducation parentale existe et est traduit en langues nationales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un manuel d'éducation parentale validé en français ; ▪ Existence d'un manuel d'éducation parentale traduit en langues nationales. 	Rapport annuel	Capacité de diffusion du contenu de ce manuel
R.2. La production et la reproduction du matériel didactique en langues nationales sont assurées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de manuels existants pour les différents niveaux, cycles et formules ; ▪ Nombre de textes produits et édités ; 	Rapports semestriel et annuel	Mise en œuvre de la politique éditoriale

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de dotation des centres en matériel didactique. 		
R.3. Les centres sont approvisionnés à temps en matériel didactique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Période d'arrivée du matériel didactique 	Rapports semestriel et annuel	Poursuite de la politique de gratuité des manuels
OS4: Promouvoir les innovations en ENF			
R.1. La recherche et les innovations sont promues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de programmes faisant l'objet d'étude d'impact tous les trois ans ; ▪ Nombre de nouvelles approches et programmes développés ; ▪ Nombre de résultats concluants publiés. 	Rapports semestriel et annuel	Capacité de la structure nationale à coordonner les études et recherches dans le domaine
R.2. Les innovations porteuses sont généralisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de programmes développés en direction des publics spécifiques ; ▪ Nombre d'innovations validées ; ▪ Nombre d'innovations récompensées. 	Rapports semestriel et annuel	Adoption d'un arrêté portant processus de validation des innovations
OS5: Appliquer le cahier des charges et les programmes officiels en éducation non formelle			
R.1. Les formules validées en ENF sont appliquées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des promoteurs respectant le cahier des charges ; ▪ Pourcentage des promoteurs respectant 2/3 des dispositions du cahier des charges ; ▪ Pourcentage des innovations interdites. 	Rapports semestriel et annuel	Diversité des intervenants
R.2. Des études d'impact sont réalisées régulièrement pour permettre le soutien aux innovations les plus porteuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formules évaluées ▪ Nombre de formules promues 	Rapport annuel Rapports d'études	
OS6: Opérationnaliser les passerelles entre l'éducation non formelle et l'éducation de base formelle			
R.1. Un cadre de référence sur les passerelles est élaboré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du cadre de référence 	- Document du cadre de référence - Rapport annuel	
R.2. Des centres spécialisés de mise à niveau sont ouverts et permettent la validation des acquis de l'expérience (VAE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes bénéficiant de ce service 	- Annuaire ENF - Rapport annuel -	Insuffisance de spécialistes
OS7: Développer la recherche action et la recherche développement en éducation non formelle			
R.1. Les programmes d'éducation non formelle sont évalués tous les trois ans pour identifier leurs impacts et limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de programmes évalués 	Rapport annuel	Capacité de l'Etat à faire appliquer les normes
R.2. De nouvelles méthodes sont mises au point y compris celles intégrant les TIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de méthodes mises au point 	Rapport annuel	

R.3. Les résultats de la recherche sont vulgarisés et diffusés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de résultats de recherche diffusés et vulgarisés 	Rapport annuel	Faible capacité de documentation et de diffusion des expériences
OS 8: Appuyer les sortants des structures d'ENF à s'insérer dans le monde du travail			
R.1. L'environnement lettré est développé pour faciliter l'accès des néo-alphabètes aux technologies et techniques de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de documents post-alpha distribués 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel et rapport semestriel - Documents produits 	Faible capacité de l'impression et de l'édition
R.2. Des programmes de renforcement des capacités des néo-alphabètes existent dans les domaines techniques et de recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de néo-alphabètes formés à l'entrepreneuriat et aux techniques de montage de micro-projets 	Rapports semestriel et annuel	Faible intégration des programmes de formation aux besoins des entreprises
R.3. Les jeunes néo-alphabètes bénéficient de soutiens en vue de leur insertion socio-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume de l'aide apportée aux jeunes entrepreneurs néo-alphabètes ; ▪ Nombre de jeunes néo-alphabètes bénéficiant de soutien pour leur insertion socioprofessionnelle. 	Rapports semestriel et annuel	Faible capacité d'encadrement des jeunes qualifiés

Programme 4 : Pilotage et gestion du secteur de l'éducation et de la formation

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-programme 1: Sous-programme 1 : Coordination/gouvernance du système éducatif			
OS1. Renforcer la coordination du système éducatif			
R.1. Une coordination interne est assurée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'organes et instances de pilotage au niveau central et déconcentré ; ▪ Nombre de rencontres statutaires tenues. 	JO, actes administratifs	- Non effectivité du transfert
R.2. Une coordination externe est assurée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de concertations public-privé créés ; ▪ Nombre de rencontres statutaires organisées. 	Rapports de suivi semestriel et annuel	Conflits d'intérêts sectoriels ou thématiques
OS2. Renforcer la gouvernance du système éducatif			
R.1. Les textes réglementaires d'application de la Loi d'orientation de l'éducation sont adoptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de textes d'application élaborés et adoptés ; ▪ Existence de textes portant création et organisation d'académies. 	Actes, JO, recueil des textes	
R.2. Le mécanisme de reddition des comptes est efficace	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rapports produits à bonne date 	Rapport de suivi financier du programme	Engagement de chaque acteur en fonction de son niveau de responsabilité
R.3. La planification est participative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme participatif mis en place 	Plans d'action des différentes structures et niveaux	Coût et délais de planification
Sous-programme 2 : Gestion de la décentralisation du système éducatif			
OS1. Réaliser la décentralisation intégrale du système éducatif			
R.1. Les compétences sont effectivement transférées aux communes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de compétences transférées 	Actes, JO, Rapports semestriels et annuels de suivi du programme	Volonté politique d'opérer la décentralisation
R.2. Les ressources sont progressivement transférées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un plan de transfert des ressources ▪ Etat de mise en œuvre du plan de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> - Document du plan de transfert des ressources - Rapport sur l'état de la gestion des ressources transférées 	Analphabétisme des conseillers municipaux
R.3. Les cadres de concertation sont dynamisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadre de concertation tenant 	Rapports de tenue des sessions	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification	Hypothèses
	régulièrement leurs sessions		
OS2. Renforcer les capacités des collectivités territoriales à assurer la gestion de l'éducation			
R.1. Les capacités de chaque commune sont évaluées afin de disposer d'informations pour le transfert des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'audits réalisés sur les communes ▪ Cartographie des compétences communales 	Rapports des audits	Adoption de cette mesure par le ministère de tutelle MATDS
R.2. Un plan de renforcement des capacités des acteurs est élaboré et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plans de renforcement des capacités élaborés 	Plans de renforcement des capacités des communes	Planification de l'activité par le ministère de tutelle en collaboration avec les autres départements
Sous-programme 3 : Mobilisation des ressources et financement de l'éducation			
OS1. Développer une stratégie efficace de mobilisation des ressources			
R.1. Au moins 20% des ressources propres de l'Etat sont affectées à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage du budget de l'Etat sur ressources propres affecté à l'éducation 	Rapport de suivi financier	Adoption d'une Loi de programmation budgétaire
R.2. Des stratégies innovantes de mobilisation des ressources internes sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme de levée de fonds mis en place ▪ Nouvelles sources de financement 	Rapport de suivi financier	Pauvreté de la large majorité de la population
R.3. Une stratégie spécifique de mobilisation des ressources extérieures est adoptée en faveur de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du document de stratégie de mobilisation des ressources extérieures 	Document de mobilisation des ressources	Adoption de cette mesure par le MEF
OS2. Optimiser le financement de l'éducation			
R.1. Un protocole commun de financement de l'éducation est signé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un protocole de financement 	Document du protocole commun de financement signé	Lourdeurs administratives
R.2. Un mécanisme efficace d'absorption des ressources est disponible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme efficace d'absorption des ressources 	Rapport sur le plan de passation des marchés	Système de contrôle non efficace
Sous-programme 5 : Renforcement des capacités de gestion des acteurs et des structures en charge de l'éducation			
OS. 1. Assurer une coordination efficace des ressources et des activités allouées à l'éducation			
R.1. Les missions des différentes directions sont clarifiées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un organigramme pertinent et débarrassé des chevauchements 	Décret portant organisation du programme	Volonté politique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification	Hypothèses
R.2. les cadres sont formés en planification, management et leadership	▪ Nombre de cadres formés sur la planification, le management et le leadership	Rapports annuel et semestriel de suivi du programme	Disponibilité des ressources Stratégie efficace de formation
R.3. un manuel de suivi-évaluation des activités du programme est élaboré	▪ Existence d'un manuel de suivi évaluation élaboré	Document du manuel de suivi évaluation des activités du programme	Effectivité de la gestion axée sur les résultats
R.4. Les différents outils de planification sont cohérents	▪ Adéquation entre l'allocation des ressources et les objectifs prioritaires du système éducatif	Rapports d'activités	
R.5. Un appui conseil aux gestionnaires des structures et des services de l'éducation est mis en place	▪ Nombre de structures d'éveil créées ; ▪ Nombre de structures de prévention et de gestion des crises créées	Rapports d'activités	
OS2. Mettre en place un système d'archivage des documents			
R.1. Un système d'archivage des documents est mis en place	▪ Quantité et qualité du matériel d'archivage ; ▪ Nombre de personnes formées au niveau de chaque direction en archivage ; ▪ Nombre de documents archivés électroniquement.	- Rapports annuels et semestriels de suivi - Sites web du MENA - Liste de distribution électronique	Mobilité du personnel et perte de mémoire
R.2. Des centres de documentations sont créés	▪ Nombre de centres de documentations créés	Rapport d'activités	
OS3. Elaborer et mettre en œuvre les plans de carrières des personnels de l'éducation			
R.1. Les postes et profils d'emploi des agents sont décrits	▪ Nombre de postes et profils décrits	Rapport descriptif sur les profils et postes de travail du MENA	Respect des normes par les acteurs
R.2. Les critères et les conditions d'accès aux différents postes et fonctions sont définis	▪ Existence de critères d'accès aux postes et fonctions	Acte officiel adopté	-
OS4. Elaborer et mettre en œuvre un plan intégré de formation des personnels			
R.1. Les besoins de formation du personnel sont identifiés	▪ Existence d'une évaluation des besoins par profil et poste	Rapport d'évaluation des besoins de formation	Efficacité des cadres organisés de prise en charge des formations
R.2. Les formations sont planifiées et réalisées	▪ Existence de programmes de formation ; ▪ Période de mise en œuvre	Calendrier des formations	Motivation des acteurs pour les formations

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification	Hypothèses
	des formations.		
OS5. Assurer des rendus de compte efficaces à tous les niveaux			
R.1. Les outils de rapportage du sont mis à jour	▪ Existence d'outils de suivi couvrant l'ensemble des activités	Outils de suivi	
R.2. Les agents bénéficient d'un suivi, appui et conseil dans l'élaboration des rendus de compte	▪ Nombre de responsables assurant l'appui conseil	Rapport d'études d'opinion sur le sujet	Charge de travail des responsables
OS6. Mettre en place un système de gestion efficace des enseignants			
R.1. une situation est faite sur la gestion de personnel enseignant par niveau et par discipline	▪ Nombre de suppléants identifiés ; ▪ Nombre de postes vacants	Document du rapport d'enquête	Sensibilité de la question
R.2. Un mécanisme de gestion des enseignants est mis en place	▪ Nombre d'enseignants redéployés	Rapport d'activités	Sensibilité de la question
OS7. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le PSE/BF			
R.1. Un plan de communication global sur le PSE/BF est élaboré et mis en œuvre	▪ Existence d'un plan de communication global opérationnel	Document de l'acte	
Sous-programme 6 : Mise en œuvre et suivi évaluation du programme			
OS1. Mettre en place un système de suivi-évaluation et de reporting			
R.1. Des points focaux chargés du rapportage sont désignés au sein de chaque structure	▪ Nombre de structures ayant désigné des points focaux	Rapports d'activités	
R.2. Les activités du programme sont suivies au niveau déconcentré	▪ Existence d'outils de suivi des activités remplis au niveau déconcentré	Rapport d'activités	